



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Aboriginal Peoples

Peuples autochtones

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Tuesday, October 17, 2006
Wednesday, October 18, 2006

Issue No. 8

Le mardi 17 octobre 2006
Le mercredi 18 octobre 2006

Fascicule n° 8

Fourth and fifth meetings on:

The Government of Canada's Specific Claims policy

Quatrième et cinquième réunions concernant :

Le processus fédéral de règlement des revendications

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*
The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Campbell	* LeBreton, P.C.
Dyck	(or Comeau)
Gill	Lovelace Nicholas
Gustafson	Peterson
* Hays (or Fraser)	Segal
Hubley	Watt

**Ex officio members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Trenholme Counsell substituted for that of the Honourable Senator Campbell (*October 12, 2006*).

The name of the Honourable Senator Campbell substituted for that of the Honourable Senator Trenholme Counsell (*October 17, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.
Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston
et

Les honorables sénateurs :

Campbell	* LeBreton, C.P.
Dyck	(ou Comeau)
Gill	Lovelace Nicholas
Gustafson	Peterson
* Hays (ou Fraser)	Segal
Hubley	Watt

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénatrice Trenholme Counsell est substitué à celui de l'honorable sénateur Campbell (*le 12 octobre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Campbell est substitué à celui de l'honorable sénatrice Trenholme Counsell (*le 17 octobre 2006*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 17, 2006
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 9:32 a.m. this day, in room 160-S Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Gill, Hubley, Lovelace Nicholas, Peterson, Sibberson, St. Germain, P.C., Trenholme Counsell and Watt. (9).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, Lisa L. Patterson.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2006, the committee continued its study on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy. (*See Issue No. 3, Tuesday, June 13, 2006, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

As an individual:

Wayne Nicholas, Member of Tobique First Nation.

Union of British Columbia Indian Chiefs:

Debbie Abbott, Executive Director, Nlaka'Paumux Nation Tribal Council.

The Chair made opening remarks.

Mr. Nicholas made a statement and answered questions.

At 10:30 a.m., the committee suspended.

At 10:34 a.m., the committee resumed.

Ms. Abbott made a statement and answered questions.

At 11:08 a.m., the committee continued in camera.

It was agreed that staff remain.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that the committee cover the cost of participation of as many committee members as possible to the upcoming First Nations Socioeconomic Forum, to be held in Masteuiatsh, Quebec, October 25-27, 2006.

At 11:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 17 octobre 2006
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (président).

Membres du comité présents : Les honorable sénateurs Dyck, Gill, Hubley, Lovelace Nicholas, Peterson, Sibberson, St. Germain, C.P., Trenholme Counsell et Watt (9).

Également présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, Lisa L. Patterson.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2006, le comité poursuit son étude sur le processus fédéral de règlement des revendications particulières. (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 3 du mardi 13 juin 2006.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Wayne Nicholas, membre de la Première nation Tobique.

Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique :

Debbie Abbott, directrice exécutive, Conseil tribal de la nation Nlaka'Paumux.

Le président fait une déclaration.

M. Nicholas fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 30, la séance est suspendue.

À 10 h 34, la séance reprend.

Mme Abbott fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 8, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

Il est convenu que le personnel reste dans la salle.

Conformément à l'alinéa 92(2)e), le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le comité assume le coût de la participation du plus grand nombre possible de membres du comité au prochain Forum socioéconomique des Premières nations qui doit se tenir à Masteuiatsh, au Québec, du 25 au 27 octobre 2006.

À 11 h 25, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, October 18, 2006
(16)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 6:16 p.m. this day, in room 160-S Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Gill, Gustafson, Hubley, Peterson, Sibbenton, St. Germain, P.C. and Watt. (8).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, Lisa L. Patterson.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2006, the committee continued its study on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy. (*See Issue No. 3, Tuesday, June 13, 2006, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Auditor General of Canada;

Ronnie Campbell, Assistant Auditor General;

Jerome Berthelette, Principal.

As a Panel:

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Chief Elaine Chicoose, Pasqua First Nation;

Jayme Benson, Director of Specific Claims.

Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

Chief Morris Shannacappo, Chairman;

Ralph Abramson, Director.

The Chair made opening remarks.

Ms. Fraser made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Sibbenton moved:

That the committee request the Auditor General to audit the specific claims component of Department of Indian Affairs with a view to speed up settlement of claims.

After debate, with leave, Senator Sibbenton withdrew his motion.

At 7:25 p.m., the committee suspended.

At 7:32 p.m., the committee resumed.

Chief Chicoose, Mr. Benson, Chief Shannacappo and Mr. Abramson each made a statement and together answered questions.

At 8:30 p.m., the committee suspended.

At 8:32 p.m., the committee resumed in camera.

OTTAWA, le mercredi 18 octobre 2006
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 16, dans la salle 160 S de l'Édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P., (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dyck, Gill, Gustafson, Hubley, Peterson, Sibbenton, St. Germain, C.P., et Watt (8).

Également présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, Lisa L. Patterson.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2006, le comité poursuit son étude sur le processus fédéral de règlement des revendications particulières. (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 3 du mardi 13 juin 2006.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;

Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint;

Jerome Berthelette, directeur principal.

En table ronde :

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Le chef Elaine Chicoose, Première nation Pasqua;

Jayme Benson, directeur des revendications particulières.

Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc. :

Chef Morris Shannacappo, président;

Ralph Abramson, directeur.

Le président fait une déclaration.

Mme Fraser fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Sibbenton propose :

Que le comité demande à la vérificatrice générale de vérifier la partie d'Affaires indiennes et du Nord Canada qui s'occupe des revendications particulières dans le but d'accélérer le règlement des revendications.

Après débat, le sénateur Sibbenton accepte de retirer sa motion.

À 19 h 25, la séance est suspendue.

À 19 h 32, la séance reprend.

La chef Chicoose, M. Benson, le chef Shannacappo et M. Abramson font tous une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 30, la séance est suspendue.

À 20 h 32, la séance reprend à huis clos.

It was agreed that staff remain.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that the committee change its workplan by reducing from five to two the number of one-day fact-finding missions: one to Milbrook, Nova Scotia, on Monday, November 6, 2006, the other to a location in Quebec to be determined in consultation with the Quebec senators members of the committee, tentatively scheduled for Monday, November 27.

At 8:43 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu que le personnel reste dans la salle.

Conformément à l'alinéa 92(2)e), le comité examine les travaux projetés.

Il est convenu que le comité modifie son plan de travail et réduise de cinq à deux ses missions d'étude d'une journée : une à Milbrook, en Nouvelle Écosse, le lundi 6 novembre 2006, et l'autre dans une localité du Québec à déterminer après consultation avec les sénateurs du Québec qui sont membres du comité, et qui aurait lieu provisoirement le lundi 27 novembre.

À 20 h 43, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 17, 2006

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m. to examine and report on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims Policy.

Senator Gerry St. Germain (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. Good morning and welcome. I am Senator St. Germain, from British Columbia, Chair of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Today, the committee will continue its study on the Government of Canada's specific claims policy with a view to making recommendations to contribute to the timely and satisfactory resolution of First Nations' grievances in that matter.

I will introduce the members of the committee: Senator Nick Sibberson, Deputy Chair of the Committee, from the Northwest Territories; Senator Lillian Dyck, from Saskatchewan; Senator Robert Peterson, from Saskatchewan; and Senator Aurélien Gill, from Quebec.

We will hear from two First Nation witnesses, one from New Brunswick and one from British Columbia. It is our hope that they will help us to understand better the challenges of the specific claims processes and will make recommendations to fix the problems. Our first witness is Mr. Wayne Nicholas, a member of the Tobique First Nation in western New Brunswick. After working in the Land Registry of the Department of Indian Affairs and Northern Development during the 1970s, he served as a land claims coordinator for the Tobique First Nation.

Mr. Nicholas, please proceed.

Wayne Nicholas, Member of Tobique First Nation, as an individual: I will open the morning with a prayer.

[*The witness spoke in his native language.*]

Oh, great fathers of the heavens, be with us here today to help us find solutions for tomorrow.

Good morning, Mr. Chairman, senators, and ladies and gentlemen. I will read from my notes. My presentation comes from my experience as a former land claims coordinator for the Tobique First Nation in New Brunswick. Currently, I sit on the joint research project committee made up of representatives from the specific claims branch, Indian and Northern Affairs Canada, and the Tobique First Nation. My participation in the land claims process over the years has provided many great experiences with fine people across Canada at land conferences when comparing ideas with other claimants. To give an example of the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 octobre 2006

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans le but d'examiner, pour en faire rapport, le processus fédéral de règlement des revendications particulières.

Le sénateur Gerry St. Germain (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Bonjour, mesdames et messieurs. Je suis le sénateur St. Germain. Je viens de la Colombie-Britannique, et je préside le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du processus de règlement des revendications particulières afin de présenter au gouvernement fédéral des recommandations qui lui permettront de résoudre de façon satisfaisante et en temps opportun les griefs historiques des Premières nations.

Le comité est composé des membres suivants : le sénateur Nick Sibberson, des Territoires du Nord-Ouest, qui agit comme vice-président du comité; le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan; le sénateur Robert Peterson, de la Saskatchewan; et le sénateur Aurélien Gill, du Québec.

Nous accueillons les représentants de deux Premières nations, une du Nouveau-Brunswick et l'autre, de la Colombie-Britannique. Nous espérons qu'ils vont nous aider à mieux comprendre les défis que pose le processus de règlement des revendications particulières et proposer des solutions aux problèmes. Nous allons d'abord entendre M. Wayne Nicholas, membre de la Première nation Tobique de l'ouest du Nouveau-Brunswick. Après avoir travaillé au bureau d'enregistrement du ministère des Affaires indiennes et du Nord au cours des années 1970, il a assumé les fonctions de coordonnateur des revendications foncières pour la bande Tobique.

Monsieur Nicholas, nous vous écoutons.

Wayne Nicholas, membre de la Première nation Tobique, à titre personnel : Je vais commencer par une prière.

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Oh, grands dieux des cieux, aidez-nous aujourd'hui à trouver des solutions pour demain.

Bonjour, monsieur le président, sénateurs, mesdames et messieurs. J'ai préparé un exposé qui s'inspire de mon expérience comme ancien coordonnateur des revendications foncières pour la Première nation Tobique, du Nouveau-Brunswick. Je fais partie du comité responsable du projet conjoint de recherche qui réunit des représentants de la Direction générale des revendications particulières du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Première nation Tobique. J'ai eu l'occasion, au fil des ans, de rencontrer de nombreuses personnes fort intéressantes lors de conférences sur les revendications territoriales au Canada, conférences au cours

complexity and time-consuming nature of land claims, I will begin with our history.

Our historical grievance is based on the lack of an Order-in-Council accepting an alleged surrender of 12,000 acres of land of the Tobique First Nation in 1892, which was caused by a breach of an obligation arising out of the Indian Act or other statutes pertaining to Indians and the regulations thereunder. The claim was submitted in 1972 to the specific claims branch of Indian and Northern Affairs Canada and 10 years later, in 1982, it was validated for negotiations. Six years later, in 1988, after \$800,000 in expenditures, our claim was terminated without prejudice to the validity of our grievance. The termination of the process was based on what was called a “technical breach,” meaning the Order-in-Council document was missing, although the rest of the surrender document was intact. On July 3, 2002, our land claim was reopened based on several court decisions. Now, we are researching and waiting for a new validation letter to begin negotiations. Thus, after 34 years, we have no idea when this claim will be resolved or settled.

My involvement with the Tobique land claims started in 1984. We noticed the conflict of interest of the Crown whereby Canada is the judge, the jury and the prosecutor in the process of resolving specific land claims. Canada, as the prosecutor, reviews the elements of the land grievance and rejects or validates the First Nations’ land claims submission. Canada, as the jury, evaluates the aspects of the land grievance and recommends a resolution to the land claim. Canada, as the judge, hands down a decision to reject or award a settlement.

This process is neither fair nor equitable and should be changed. I recommend that the Departments of Justice and Indian and Northern Affairs continue to be the prosecutor by evaluating the merits of land claims submitted. An independent body, such as the Indian Claims Commission, or a private reputable law firm, is commissioned to fulfill the role of the jury by scrutinizing all documentation on the extent of the damages and by making recommendation to Canada for a fair and equitable settlement. Canada, as the judge, will receive the recommendations for assessment and will rule to accept or reject the findings of the appointed independent jury.

To illustrate the complexities of some claims, the following are some of the other historical grievances of the Tobique First Nation. The first is a breach of an obligation arising out of the government’s administration of Indian funds or other assets. The second is an illegal disposition of Indian land. The third is the failure to provide compensation for reserve lands taken or damaged by the federal government or any of its agencies under authority. The fourth is fraud in connection with the acquisition

desquelles j’ai pu échanger des idées avec d’autres revendicateurs. Le règlement des revendications territoriales repose sur un processus long et complexe. À preuve, notre dossier, que je vais maintenant vous décrire.

Notre grief historique repose sur la non-adoption d'un décret acceptant la prétendue cession de 12 000 acres de terres de la Première nation Tobique en 1892, en violation d'une obligation découlant de la Loi sur les Indiens ou d'autres lois visant les Indiens et les règlements qui en découlent. La revendication a été présentée en 1972 à la Direction générale des revendications particulières du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Elle a été acceptée à des fins de négociations dix ans plus tard, soit en 1982. Six ans plus tard, en 1988, après 800 000 \$ de dépenses, les négociations ont été suspendues sans que la validité du grief ne soit remise en cause. Pour justifier la fin du processus, on a invoqué une « violation d'ordre technique », autrement dit la non-adoption du décret, même si tous les autres documents de cession étaient intacts. Le 3 juillet 2002, la revendication territoriale a été ouverte de nouveau par suite de plusieurs décisions rendues par les tribunaux. À l'heure actuelle, nous attendons une nouvelle lettre de validation de la revendication pour relancer les négociations. Ainsi, après 34 ans, nous ne savons toujours pas quand la revendication va être réglée.

J'ai commencé à m'occuper du dossier des revendications territoriales de la Première nation Tobique en 1984. Nous avons constaté que la Couronne était en conflit d'intérêts du fait que le Canada agissait à la fois comme juge, jury et procureur dans le processus de règlement des revendications territoriales particulières. Le Canada, en tant que procureur, examine les éléments du grief et rejette ou autorise la demande de revendication territoriale de la Première nation. Le Canada, en tant que jury, évalue les aspects du grief et propose une solution en vue de régler la revendication territoriale. Le Canada, en tant que juge, décide de rejeter la revendication ou d'accorder un dédommagement.

Le processus n'est ni juste ni équitable et doit être modifié. Je recommande que les ministères de la Justice et des Affaires indiennes et du Nord continuent d'agir comme procureurs dans les dossiers en évaluant le bien-fondé des demandes soumises. Le rôle de jury doit être confié à un organisme indépendant, comme la Commission sur les revendications particulières des Autochtones, ou un cabinet d'avocats privé de bonne réputation, qui se chargera d'examiner tous les documents sur l'étendue des torts causés et proposer au gouvernement un règlement juste et équitable. Le Canada, en tant que juge, doit revoir les recommandations formulées et décider s'il accepte ou rejette les constatations du jury indépendant.

Voici d'autres exemples de griefs historiques de la Première nation Tobique qui illustrent la complexité de certaines revendications. Premièrement, il y a le manquement à une obligation découlant de l'administration par le gouvernement de fonds ou d'autres biens appartenant aux Indiens. Deuxièmement, il y a l'usage illégal d'une terre appartenant aux Indiens. Troisièmement, il y a l'omission de compenser la prise ou l'endommagement de terres d'une réserve par Sa Majesté ou un

or disposition of Indian reserve lands by employees or agents of the federal government, in cases where fraud can be clearly demonstrated.

I wish to turn now to the processing of claims. Land claims are complex and each has its own historical uniqueness that may require special approaches to advance the claim. INAC, the claimants and the Department of Justice are solely responsible for the speed and progress of their respective claims.

My experience tells me that it is the Department of Justice who is the major culprit in delaying the land claims process. They take too long in responding; they are isolated from the process, and they are never sitting at the table.

The other factors that impede the claims process is the lack of good relationships, lack of due diligence, and multiple taskings of the INAC or the claimants. The solution in speeding up the administrative process of land claims rests with the managers of the specific claims branch. They manger could increase their support staff, reorganize their internal processes, and assign their employees into provincial, regional or territorial units. Above all, something has to be done with the Department of Justice, by whatever means, for them to respond quicker and participate at the table with INAC and the claimants.

One thing that has been a great improvement in the process is the joint research project where the claimant and INAC mutually agree to hire an independent historian to thoroughly research the claim without being biased toward either of the parties or clients.

This arrangement provides a professional and detailed historical background for both the claimant and INAC that reveals the historical events prior to, during and after the alienation of Indian lands and assets in question.

The other dilemma that affects performance of the specific claims branch is that the court rulings, favouring Canada or the claimants, potentially set off changes in policy, interrupting the normal flow of claims.

In conclusion, I trust that this presentation will serve in some way to improve the claims process that has frustrated all parties involved. In order for everyone to rise above the enormous delays, we require commitment, dedication, experience, knowledge and cooperation from all parties in the claims process.

The Chairman: Thank you, Mr. Nicholas. We appreciate your having taken the time to bring your expertise to the committee. I have senators who wish to ask questions of you, sir. Are you prepared to answer?

Mr. Nicholas: Yes, I am.

organisme fédéral. Quatrièmement, la fraude relativement à l'acquisition, à la location ou à la disposition de terres d'une réserve, de la part d'un employé ou d'un mandataire de Sa Majesté, lorsque la fraude peut être clairement démontrée.

Je vais maintenant vous parler du traitement des revendications. Les revendications territoriales sont complexes. Chacune présente des caractères historiques uniques qui peuvent exiger l'adoption d'une démarche spéciale pour faire avancer le dossier. Le MAINC, les revendicateurs et le ministère de la Justice sont responsables de la rapidité avec laquelle leurs demandes respectives sont réglées.

D'après mon expérience, le ministère de la Justice est le principal coupable des retards enregistrés au chapitre du règlement des revendications. Il met trop de temps à répondre. Il est isolé du processus. Il n'est jamais présent à la table de négociation.

D'autres facteurs nuisent au bon déroulement du processus : l'absence de bonnes relations, l'absence de diligence raisonnable, l'exécution de plusieurs tâches par MAINC ou les revendicateurs. L'amélioration du processus de règlement des revendications territoriales passe par les gestionnaires de la Direction générale des revendications territoriales. Ils doivent augmenter le personnel de soutien, réorganiser leurs processus à l'intérieur, répartir les employés en unités provinciale, régionale ou territoriale. Par-dessus tout, il faut prendre des mesures pour que le ministère de la Justice réponde aux demandes plus rapidement et participe aux discussions avec MAINC et les revendicateurs.

Il y a une mesure qui a grandement contribué à améliorer le processus : la mise sur pied d'un projet conjoint de recherche auquel participent le revendicataire et le MAINC, qui acceptent tous deux de retenir les services d'un historien indépendant qui se chargera de procéder à un examen approfondi du dossier, de manière impartiale.

Cet arrangement permet de fournir au revendicataire et au MAINC une chronologie détaillée des faits avant, pendant et après la cession des terres et des biens appartenant aux Indiens.

Autre facteur qui influe sur le rendement de la Direction générale des revendications particulières : les décisions des tribunaux, en faveur du Canada ou des revendicateurs, qui peuvent entraîner des changements à la politique, et ainsi nuire au cheminement normal des revendications.

Pour terminer, j'espère que cet exposé vous permettra d'une certaine façon d'améliorer le processus de règlement des revendications, qui constitue une source de frustration pour toutes les parties intéressées. Combler les retards énormes du processus exige engagement, dévouement, expérience, connaissances et collaboration de la part de tous les intervenants.

Le président : Merci, monsieur Nicholas. Nous vous savons gré d'avoir partagé votre savoir avec le comité. Il y a des sénateurs qui souhaitent vous poser des questions. Êtes-vous prêt à y répondre?

M. Nicholas : Oui.

Senator Peterson: Thank you, sir, for your presentation.

You say here that there is no process right now that would see these things being resolved. You outline a process. Is this your recommendation, that the Department of Justice be the prosecutor, that the Indian Land Commission could be a scrutinizer, and that finally Canada as the judge would receive recommendations for an assessment? Who would Canada be? Is that the government or another department?

Mr. Nicholas: Canada works through Indian and Northern Affairs Canada. It is actually the prosecutor, the judge and the jury. They receive the claim, analyze it and decide it.

When I say Canada, I mean INAC.

Senator Peterson: I thought you were trying to separate them so that there would not be that conflict.

Mr. Nicholas: I am trying to separate them. I should like to have Indian Affairs and the Department of Justice be the prosecutor, and perhaps an independent body be the jury, assessing these documents and recommending a settlement to Indian Affairs, and the findings of the jury could be dealt with by Indian Affairs, which is Canada.

Senator Peterson: Would you say the most important thing we can do to help you would be to define that process and get it approved?

Mr. Nicholas: Yes. Currently, if there is no resolution from Indian Affairs and the Department of Justice, it goes to the Indian Claims Commission. They serve as another body to review the claim. They decide on it, but maybe the Indian Claims Commission could still play that role if there is a dispute from the claimants and the ruling from Indian Affairs.

Senator Trenholme Counsell: I trust you know I am from New Brunswick, so it is very special to have you here this morning. I wish I could say “welcome” in your language. How would you say it?

Mr. Nicholas: We do not really say “welcome” in our language.

Senator Trenholme Counsell: We know what we mean. I was interested in your use of the term “Canada,” because Canada is made up of people, agencies, ministries and so on. When you say “Canada,” do you mean the Department of Indian Affairs and Northern Development?

Mr. Nicholas: Right.

Senator Trenholme Counsell: I am replacing someone else on the committee and as such am not as familiar as other members are. Are you the first First Nation in New Brunswick to seek a land claims settlement?

Le sénateur Peterson : Merci de votre exposé.

Vous dites qu'il n'y a aucune mesure en place qui permettrait de régler ces questions. Vous proposez un processus. Est-ce bien ce que vous recommandez, que le ministère de la Justice agisse comme procureur, que la Commission sur les revendications particulières des Autochtones agisse comme examinateur et, enfin, que le Canada agisse comme juge et qu'il reçoive les recommandations aux fins d'évaluations? À qui faites-vous allusion quand vous parlez du Canada? Au gouvernement ou à un autre ministère?

Mr. Nicholas : Le Canada agit, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, comme procureur, juge et partie. Il reçoit la demande de revendication, l'analyse et rend une décision sur celle-ci.

Quand je parle du Canada, je fais allusion au MAINC.

Le sénateur Peterson : Je pensais que vous tentiez de les séparer pour qu'il n'y ait pas de conflit.

Mr. Nicholas : C'est effectivement ce que j'essaie de faire. J'aimerais que les ministères des Affaires indiennes et de la Justice agissent comme procureurs, et qu'un comité indépendant agisse comme jury. Il se chargerait d'évaluer les documents et de proposer une solution aux Affaires indiennes. Les constatations du jury seraient examinées par le ministère des Affaires indiennes, c'est-à-dire le Canada.

Le sénateur Peterson : D'après vous, est-ce que la chose la plus importante que nous pouvons faire pour vous aider est de définir le processus, de le faire approuver?

Mr. Nicholas : Oui. À l'heure actuelle, le dossier, lorsqu'il ne peut être réglé par les Affaires indiennes ou le ministère de la Justice, est renvoyé à la Commission sur les revendications particulières des Autochtones. Elle revoit la revendication. Même lorsque les ministères rendent une décision, la Commission peut continuer d'agir comme médiateur s'il y a un différend entre les revendicateurs et les Affaires indiennes.

Le sénateur Trenholme Counsell : Vous savez, j'imagine, que je viens du Nouveau-Brunswick. Je suis très heureux de vous avoir parmi nous. J'aimerais vous dire « bienvenue » dans votre langue. Comment le dirait-on?

Mr. Nicholas : On n'utilise pas vraiment cette formule dans notre langue.

Le sénateur Trenholme Counsell : Nous savons ce que nous voulons dire. J'aimerais vous poser une question au sujet de l'utilisation que vous faites du terme « Canada », parce que le Canada est composé de personnes, d'organismes, de ministères, ainsi de suite. Quand vous dites « Canada », faites-vous allusion au ministère des Affaires indiennes et du Nord?

Mr. Nicholas : Oui.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je remplace un autre membre du comité, ce qui fait je ne connais pas le dossier aussi bien que les autres. Êtes-vous la Première nation du Nouveau-Brunswick à présenter une revendication territoriale?

Mr. Nicholas: No. There are 15 communities in New Brunswick. I think there are six Maliseet First Nations and seven Mi'kmaq First Nations. They have their own respective claims.

Senator Trenholme Counsell: Have any been settled?

Mr. Nicholas: Yes, a few claims have been settled, such as the Oromocto, the Maliseets. Several others have been settled, but there are ongoing grievances still being looked at.

Senator Trenholme Counsell: Have you been able to gain help from, let us say Oromocto, in terms of your own dilemma, your own search for a settlement?

Mr. Nicholas: No. I have attended AFN conferences. I have gone to Garden River and Rankin Reserve to look at some of their processes and compare notes. However, in New Brunswick, every claim is unique. I look towards First Nations that have similar cases to ours, such as Mississauga, Ontario, which has a similar dilemma. We compare notes with them. That was way back in 1985.

Senator Trenholme Counsell: Could you tell me about the 12,000 acres of land that were surrendered in 1892? Is this the land on which the Tobique First Nation is now located? Is this largely forested land? If so, what use is being made of the land, or who has control of it now?

Mr. Nicholas: It is all under individual ownership of non-Indians.

Senator Trenholme Counsell: Is it individual farms or properties or businesses?

Mr. Nicholas: Yes.

Senator Trenholme Counsell: It is not Crown land.

Mr. Nicholas: No. Only three or four lots out of the 166 remain under the Tobique First Nation, and there are several unsold lots to this day.

Senator Trenholme Counsell: You mentioned 160 lots. Are these lots on which non-Aborigines have built properties or businesses?

Mr. Nicholas: Some are residential, but most is woodland.

Senator Trenholme Counsell: Owned by whom?

Mr. Nicholas: By individual, non-Indian people.

Senator Trenholme Counsell: By companies?

Mr. Nicholas: No, not companies. They are individually owned.

Senator Trenholme Counsell: It is a vast stretch of land, part of which is populated and part of which is forest land.

Mr. Nicholas: That is right.

M. Nicholas : Non. Il y a 15 communautés autochtones au Nouveau-Brunswick. Il y a six Premières nations malécites et sept Premières nations micmaques. Elles ont leurs propres revendications.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ont-elles été réglées?

M. Nicholas : Oui, quelques-unes d'entre elles l'ont été. Mentionnons celles de la Première nation d'Oromocto, des Malécites. Plusieurs autres ont été réglées, mais il y a des griefs qui font encore l'objet d'un examen.

Le sénateur Trenholme Counsell : Avez-vous été en mesure d'obtenir l'aide, disons, de la Première nation d'Oromocto pour régler votre dossier?

M. Nicholas : Non. J'ai assisté à des conférences de l'APN. J'ai visité les réserves des Premières nations de Garden River et de Rankin, où j'ai analysé leurs processus et discuté du sujet avec elles. Toutefois, au Nouveau-Brunswick, chaque revendication est unique. Je consulte les Premières nations qui ont des dossiers similaires aux nôtres, comme la Première nation Mississauga, en Ontario. Nous avons échangé nos vues sur le dossier. C'était en 1985.

Le sénateur Trenholme Counsell : Pouvez-vous me parler des 12 000 acres qui ont été cédées en 1892? Est-ce que ce sont les terres qu'occupe actuellement la Première nation Tobique? Est-ce qu'il s'agit essentiellement de terres forestières? Si oui, quel usage en fait-on, ou qui les contrôle à l'heure actuelle?

M. Nicholas : Ces terres appartiennent toutes à des non-Autochtones.

Le sénateur Trenholme Counsell : S'agit-il d'exploitations forestières, de propriétés, d'entreprises?

M. Nicholas : Oui.

Le sénateur Trenholme Counsell : Il ne s'agit pas de terres de la Couronne.

M. Nicholas : Non. Seuls trois ou quatre lots sur les 166 appartiennent toujours à la Première nation Tobique. Il y en a plusieurs qui ne sont toujours pas vendus.

Le sénateur Trenholme Counsell : Vous avez parlé de 160 lots. Est-ce que les propriétés ou entreprises non autochtones se trouvent sur ces lots?

M. Nicholas : Certaines le sont, mais la plupart des terres sont boisées.

Le sénateur Trenholme Counsell : À qui appartiennent-elles?

M. Nicholas : À des particuliers, des non-Autochtones.

Le sénateur Trenholme Counsell : Des entreprises?

M. Nicholas : Non, pas des entreprises, des particuliers.

Le sénateur Trenholme Counsell : Il s'agit d'un vaste territoire, en partie peuplé et en partie boisé.

M. Nicholas : C'est exact.

Senator Trenholme Counsell: Does the fact that a significant proportion of it is now in the hands of individual property owners with residences enter into this?

Mr. Nicholas: Yes. When they reopened the claim in 2002, they indicated that, in order to continue negotiations, they did not want to displace any people. That was not our intention. We do not intend on displacing anyone, but we have to be compensated. We have lost money and the productive use of it. Our community has lost so much.

Senator Trenholme Counsell: When was this first settled? When did other people start building properties and establishing their dwellings on that land?

Mr. Nicholas: Originally, Tobique acquired that land through the Province of New Brunswick back in 1801. As early as 1803 or 1805, squatters started coming in and squatting on the lands in question. The Government of New Brunswick did not do anything. That was prior to Confederation. The Legislative Assembly of New Brunswick brought in what they called the management and disposal of Indian lands. It is the legislation of 1844 and 1854 for the sale and disposal of Indian lands prior to Confederation.

Senator Trenholme Counsell: That is very helpful. Thank you, Mr. Nicholas.

Senator Lovelace Nicholas: Mr. Nicholas, in the top paragraph on page 3 of your presentation, you mentioned fraud in connection with disposition of Indian reserve land. Could you explain that further?

Mr. Nicholas: In researching our claim, we were able to solidly prove that the Indian agent at the time manufactured the document, and Ottawa was unable to issue an Order-in-Council to accept that surrender. There are many inconsistencies with that surrender, and that is why Ottawa never issued an Order-in-Council. At one time, there was a claim that it was burned in the fire in Parliament in 1916. They searched for many years for that missing Order-in-Council. With extensive research and evaluation of that document, we were able to prove fraud by the Indian agent to cover up the tracks of awarding land to non-Indians. That is basically the situation regarding fraud on the 12,000 acres.

Senator Hubley: Good morning, Mr. Nicholas. I will ask you to expand and further explain the note on page 4 of your presentation that the other dilemma that affects the performance of the specific claims branch is the court rulings favouring Canada or the claimants potentially sets off changes in policy or interrupting the normal flow of claims. Could you explain that for me, sir?

Mr. Nicholas: I am not familiar enough with all these cases to go right into the court cases, but the *Blueberry* case talked about the surrenders. The claimants complained about the process of these surrenders that were improperly done. In that case, the

Le sénateur Trenholme Counsell : Est-ce que le fait qu'une partie importante de ce territoire se retrouve entre les mains de particuliers qui y ont construit des maisons constitue un facteur?

M. Nicholas : Oui. Quand la revendication a été de nouveau ouverte en 2002, ils nous ont dit que les négociations pouvaient uniquement se poursuivre si aucune personne n'était déplacée. Ce n'était pas là notre intention. Nous ne voulons pas déplacer qui que ce soit, mais nous voulons être dédommagés. Nous avons perdu de l'argent et l'usage productif des terres. Notre communauté a perdu beaucoup.

Le sénateur Trenholme Counsell : Quand a-t-on commencé à occuper les terres? Quand les autres personnes ont-elles commencé à construire des maisons sur ces terres?

M. Nicholas : À l'origine, la Première nation Tobique a acquis les terres par l'entremise de la province du Nouveau-Brunswick, en 1801. Dès 1803 ou 1805, des occupants sans titre ont commencé à s'installer sur les terres. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a rien fait. C'était avant la Confédération. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a ensuite introduit le concept de l'administration et de la disposition des terres appartenant aux Indiens dans les lois de 1844 et de 1854, qui portaient sur la vente et la disposition de terres appartenant aux Indiens avant la Confédération.

Le sénateur Trenholme Counsell : Tout cela est fort intéressant. Merci, monsieur Nicholas.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Monsieur Nicholas, vous faites état, au haut de la page 3 de votre exposé, de la fraude relativement à la disposition de terres d'une réserve. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Nicholas : Nous avons été en mesure de démontrer, dans le cadre de nos recherches, que l'agent indien à l'époque avait forgé le document et qu'Ottawa ne pouvait adopter un décret pour accepter cette cession. Il y avait beaucoup d'irrégularités entourant cette cession, et c'est pourquoi Ottawa n'a jamais émis de décret. À un moment donné, on a laissé entendre qu'il avait pris feu dans l'incendie du Parlement, en 1916. On a cherché ce décret pendant de nombreuses années. Grâce à des recherches approfondies et à une évaluation du document, nous avons été en mesure de démontrer que celui-ci avait été forgé par l'agent indien qui voulait cacher le fait que les terres avaient été cédées à des non-Autochtones. C'est, en gros, la situation qui entoure la fraude visant les 12 000 acres de terres.

Le sénateur Hubley : Bonjour, monsieur Nicholas. Vous dites à la page 4 de votre exposé qu'il y a un autre facteur qui nuit au rendement de la Direction générale des revendications particulières : les jugements rendus par les tribunaux en faveur du Canada ou des revendicateurs, qui peuvent entraîner des changements au niveau de la politique ou entraver le cheminement normal des revendications. Que voulez-vous dire par cela?

M. Nicholas : Je ne connais pas tous les dossiers à fonds, mais je sais qu'il est question des cessions dans l'arrêt *Blueberry*. Les demandeurs ont laissé entendre que les cessions n'avaient pas été effectuées en bonne et due forme. Le juge s'est prononcé en faveur

judge was in favour of the claimants and said that Canada should sit down and negotiate with them, there being so many inconsistencies with their obligation and responsibility to the lands and assets of that First Nation. Would that answer your question?

The Chairman: For clarification, is that the Blueberry band in British Columbia?

Mr. Nicholas: That is right.

Senator Hubley: I have a question on another topic, the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs, which was formed in 1992. The congress undertook an Aboriginal and treaty rights education initiative to educate both the First Nations and the public on specific claims. Are you familiar with it and, if so, would you give us your opinion on how effective and how necessary those educational programs are?

Mr. Nicholas: I think they are a godsend. The work done by APC teaches the young, the middle-aged and the elderly about the treaty process. Their main priority was treaty education. I am not sure, but I think little was done on the specific claims process. Most of it was about treaty education.

Senator Hubley: In your opinion, is the general public educated enough with respect to the issues that the First Nations are facing vis-à-vis specific claims?

Mr. Nicholas: I think so. The Department of Indian Affairs has a website that illustrates the purpose of specific claims process. However, there should be more continuing education — because as these claims come to a head, the more that people know about the specific claims process and the treaties, the public would appreciate a resolution to all of them.

Senator Dyck: Welcome, Mr. Nicholas. Thank you for your insights into this particular issue. The question I have for you is with regard to the processing of claims. You mentioned the Department of Justice being a major problem in the settlement process. You mentioned that the department is isolated from the process and that it never sits at the table. Could you expand on that and explain how you think having the department at the table might speed up the settlement process? As well, can you tell us who else should be at the table?

Mr. Nicholas: Our legal brief was submitted three or four years ago and the Department of Justice has not yet responded to it. I do not know why it is taking so long for them to evaluate our legal brief. In order to speed up the process, we requested that the department be at the table. In that way, our legal counsel and the department could iron out some of these things that really slow them down. There is no connection between our legal counsel and the Department of Justice, which should take place in order to try to move the claim along. A connection is essential, in order to speed up the land claims processes.

des demandeurs, et a dit que le Canada devait négocier avec eux, étant donné qu'il y avait un trop grand nombre de manquements à leurs obligations et responsabilités pour ce qui est des terres et des biens de cette Première nation. Est-ce que cela répond à votre question?

Le président : Vous faites allusion à la bande Blueberry de la Colombie-Britannique?

M. Nicholas : Oui.

Le sénateur Hubley : J'aimerais vous poser une question au sujet du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, qui a été créé en 1992. L'organisme a lancé un programme d'éducation sur les droits ancestraux en vue de renseigner les Premières nations et le public sur le processus de règlement des revendications particulières. Êtes-vous au courant de cette initiative et, si oui, pouvez-vous nous dire si elle est efficace et dans quelle mesure elle est utile?

M. Nicholas : Il s'agit d'un cadeau du ciel. Le programme mis sur pied par le Congrès vise à renseigner les jeunes et les moins jeunes sur les traités. C'est là son objectif premier. Je me trompe peut-être, mais il ne porte pas vraiment sur les revendications particulières, mais plutôt sur les traités.

Le sénateur Hubley : À votre avis, est-ce que le grand public est suffisamment bien informé au sujet des revendications particulières des Premières nations?

M. Nicholas : Je le pense. Le ministère des Affaires indiennes a un site Web qui porte sur le processus de règlement des revendications particulières. Toutefois, il faudrait faire plus à ce chapitre — au fur et à mesure que les revendications atteignent leur point culminant, le grand public est mieux renseigné et souhaite qu'elles soient toutes réglées.

Le sénateur Dyck : Monsieur Nicholas, bienvenue. Merci de nous avoir exposé vos vues sur cette question bien précise. J'aimerais vous poser une question au sujet du traitement des revendications. Vous avez dit que le ministère de la Justice constitue un facteur de taille, qu'il est isolé du processus, qu'il n'est jamais présent à la table de négociation. Pouvez-vous nous donner d'autres précisions, nous expliquer comment la présence du ministère peut contribuer à accélérer le processus? Pouvez-vous nous dire aussi quels sont les autres intervenants qui devraient participer aux négociations?

M. Nicholas : Nous avons fait parvenir un mémoire juridique au ministère de la Justice il y a trois ou quatre ans. Nous attendons toujours la réponse. Je ne sais pas pourquoi il met tellement de temps à évaluer notre mémoire. Nous avons demandé, pour accélérer le processus, que le ministère soit présent à la table. De cette façon, notre conseiller juridique et le ministère pourront régler ensemble certains des problèmes qui ralentissent le processus. Il n'y a aucune communication entre notre conseiller juridique et le ministère de la Justice, alors qu'il devrait y en avoir. Ce contact est essentiel pour accélérer le processus de règlement des revendications territoriales.

I am suspicious that Canada is trying to find a way out or a way to bear minimum responsibility to deal with the claim. The suspicion held by many First Nations is that the Department of Justice does not want to settle or wants to minimize its obligation.

Senator Dyck: I will ask more questions along this line because of my ignorance of the process. You talked about the Department of Justice sitting at the table with your lawyers. Do you mean that they should be present during the initial phase when your lawyers are researching and making their assessments of your claim? Having departmental officials there at that time would educate them and allow them, from their perspective, to make initial judgments.

Mr. Nicholas: That is right. After our legal counsel is done with his brief and the Department of Justice reviews it, then we would have another meeting with the Department of Justice at the table. That would truly be beneficial to both Canada and the claimants.

Senator Sibbeston: Mr. Nicholas, how significant are the 12,000 acres of land to your people? Could you describe the area of land that your people currently occupy on the reserve?

Mr. Nicholas: Our current reserve is 6,000 acres. The land in question was a great loss to us. We do not have any productive use. There are many economic benefits that we could have had, such as logging, on that land. As well, we have lost areas of medicinal plants and sacred grounds. That is the value of what has been lost. We have been deprived of the use of that land. We cannot hunt or fish on it. There are many things that we cannot do on that land. Back in the 1950s, the landowners used to allow us to get ash, to fish and to hunt on their properties. It is becoming more and more difficult because people have built fences because they do not want us on their land. Those are some of the things that have triggered the grievances.

Senator Sibbeston: You talk about the internal process, whereby you take your claim to the Department of Indian Affairs, who assess the claim with the assistance of the Department of Justice. It is very much an internal process. In a sense, you are up against the Government of Canada. It is up to those departments to either accept your claim or reject it. I can understand why it is thought that the process is stacked in favour of the federal government. What chance can you have with your claim?

The one hope that you have in the process is the Indian Claims Commission. Have you had a chance to take your claim through the Indian Claims Commission process?

Mr. Nicholas: That is what I am talking about. We are in that specific claims process, which is made up of the Department of Indian Affairs and the Department of Justice. Those two bodies

À mon avis, le Canada essaie de trouver un moyen de s'en sortir ou de réduire au minimum sa responsabilité au regard de la revendication. De nombreuses Premières nations pensent que le ministère de la Justice veut éviter de régler la question, ou réduire ses obligations au minimum.

Le sénateur Dyck : Je vais continuer à vous poser des questions sur ce sujet, car je ne connais pas tellement le processus. Vous avez dit que le ministère de la Justice doit s'asseoir à la table avec vos avocats. Voulez-vous dire par là qu'il devrait être présent au cours de l'étape initiale, soit lorsque vos avocats font des recherches sur la revendication en vue de l'évaluer? Le fait d'avoir accès aux représentants du ministère leur permettrait de mieux comprendre le dossier et, à leur avis, de poser un premier jugement.

M. Nicholas : C'est exact. Une fois que notre conseiller juridique aurait complété la rédaction du mémoire et que le ministère de la Justice aurait eu l'occasion de l'examiner, nous pourrions organiser une autre rencontre avec le ministère de la Justice. Cette démarche profiterait et au Canada et aux revendicateurs.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Nicholas, dans quelle mesure est-ce que la communauté tient à ces 12 000 acres de terres? Pouvez-vous décrire le territoire que votre peuple occupe actuellement à l'intérieur de la réserve?

M. Nicholas : Notre réserve couvre une superficie de 6 000 acres. Les terres en question ont constitué, pour nous, une lourde perte. Nous n'en tirons aucun usage productif. Ce territoire présentait de nombreux avantages économiques. On aurait pu, par exemple, y exploiter les forêts. On y retrouvait des plantes médicinales et, en plus, des terrains sacrés. Voilà ce que nous avons perdu. Nous avons été privés de l'utilisation de ces terres. Nous ne pouvons y pratiquer ni la chasse ni la pêche. Il y a de nombreuses choses que nous ne pouvons faire sur ces terres. Dans les années 1950, les propriétaires nous laissaient couper des frênes, ou encore pratiquer la pêche et la chasse. Or, il est de plus en plus difficile de nous livrer à ces activités parce que les gens ont construit des barrières pour nous empêcher d'avoir accès à leurs terres. Ce sont-là certains des facteurs qui ont donné lieu à des griefs.

Le sénateur Sibbeston : Vous avez parlé du processus à l'interne, en vertu duquel vous présentez votre revendication au ministère des Affaires indiennes qui, à son tour, évalue la demande avec l'aide du ministère de la Justice. Il s'agit d'un processus essentiellement interne. Dans un certain sens, vous vous trouvez à affronter le gouvernement du Canada. Ces ministères ont le pouvoir d'accepter ou de rejeter votre revendication. D'où l'impression que le processus tend à favoriser le gouvernement fédéral. Dans quelle mesure pouvez-vous espérer obtenir gain de cause?

Le seul espoir qu'il vous reste dans ce processus, c'est la Commission des revendications des Indiens. Avez-vous eu l'occasion de soumettre votre revendication à cette instance?

M. Nicholas : C'est exactement ce que je disais. Nous nous en remettons actuellement au processus de traitement des revendications particulières, qui relève du ministère des Affaires

deal with all claims across Canada. They have people assigned to claims in New Brunswick, in Alberta and in British Columbia. Those officials have individual desks where they deal with the claims from each region. One of the things I failed to mention was the frequent change in the staff of analysts and others who work with each First Nation's claim.

Senator Sibbston: I am aware that, in the claims process, the Indian Claims Commission is supposed to be an independent body, which is appointed by the Minister of Indian Affairs and Northern Development. The idea is that it is somewhat independent of the Department of Justice. Have you dealt with the ICC? Has the ICC had a hand in your claim process?

Mr. Nicholas: No, we have not gone to the Indian Claims Commission because of the existing process through the specific claims branch of DIAND. In the event that everything falls apart, we will take our claims to the Indian Claims Commission.

The Chairman: Mr. Nicholas, was your claim rejected?

Mr. Nicholas: Yes, it was rejected in 1988 when the then minister of Indian and Northern Affairs Canada met with us and said that we had to terminate the process because, although the Indians received the money and the people got the land, the Order-in-Council was missing. They called it "a technical breach" because section 39(1)(c) of the Indian Act says that all surrenders are void if there is no Order-in-Council.

The Chairman: This is for clarification. It is my understanding that when your claim was rejected you could have taken it to the Indian Claims Commission.

Mr. Nicholas: We could have done that. The terms of the termination were such that our claim is still valid but the government did not want talk anymore. That is why we stopped and never went to the ICC.

The Chairman: That explains it, in part.

Senator Gill: Mr. Nicholas, I will ask you questions in French, if you do not mind.

Mr. Nicholas: I do not mind.

[Translation]

Senator Gill: Mr. Nicholas, I would like to congratulate you on your accurate, lucid and realistic description of the process undertaken by First Nations when pursuing a land claim.

indiennes et du ministère de la Justice. Ce sont ces deux ministères qui traitent toutes les revendications soumises au Canada. Ils ont des agents qui se penchent sur les revendications pour le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ces agents occupent différents bureaux où ils traitent les revendications en provenance de chacune des régions. J'ai notamment oublié de vous faire part des changements de personnel fréquents chez les analystes et les autres employés qui s'occupent des revendications des différentes Premières nations.

Le sénateur Sibbston : Je sais que la Commission des revendications des Indiens est censée être un organisme indépendant dont les membres sont nommés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Cette commission jouit donc d'une certaine autonomie par rapport au ministère de la Justice. Avez-vous traité avec la Commission? Est-ce que la Commission s'est penchée sur votre revendication?

M. Nicholas : Non, nous ne nous sommes pas adressés à la Commission des revendications des Indiens parce que nous nous en remettons actuellement à la section du ministère des Affaires indiennes et du Nord qui s'occupe des revendications particulières. Si les choses ne tournent pas comme nous le souhaiterions, nous soumettrons notre revendication à la Commission.

Le président : Monsieur Nicholas, est-ce que votre revendication a déjà été rejetée?

M. Nicholas : Oui, elle a été rejetée en 1988 alors que le ministre des Affaires indiennes et du Nord de l'époque nous a rencontrés pour nous dire qu'il fallait mettre fin au processus étant donné que, malgré le fait que les Indiens avaient reçu l'argent et que les gens avaient récupéré leurs terres, il n'y avait toujours pas eu de décret. On a dit qu'il y avait « violation du point de vue juridique » parce que l'alinéa 39(1)c de la Loi sur les Indiens prévoit que toutes les cessions sont annulées s'il n'y a pas de décret.

Le président : Je voudrais préciser un point. Il me semble que lorsque votre revendication a été rejetée, vous auriez pu la soumettre à la Commission des revendications des Indiens.

M. Nicholas : Nous aurions pu le faire. Les modalités du rejet étaient telles que notre revendication demeurait valide, mais le gouvernement n'a jamais voulu reprendre les pourparlers. C'est la raison pour laquelle nous avons arrêté le processus et n'avons jamais soumis le cas à la Commission des revendications des Indiens.

Le président : Voilà qui explique partiellement la situation.

Le sénateur Gill : Monsieur Nicholas, je vais poser mes questions en français, si cela ne vous dérange pas.

M. Nicholas : C'est comme vous voulez.

[Français]

Le sénateur Gill : Monsieur Nicholas, je tiens à vous féliciter de votre description fidèle, lucide et réaliste de l'exercice que les populations des Premières nations doivent faire lorsqu'elles font des réclamations.

You are a member of a First Nation and you have considerable experience with land claims. How do you feel when after all the years, you still must travel to Ottawa, to the Department of Indian Affairs or to the Department of Justice, to claim something which, in your mind, already belongs to you? For example, to fish in the forest, you must file a land claim and so forth. How do you feel about that?

[English]

Mr. Nicholas: I wish I could answer in your language. I feel very strongly about it because, as a child, I learned early in life when the elders talked about that land that one day it should come back to us. That stuck in my mind. I am proud and carry the words of my elders, and I want to try to do something about it. I am an optimist, and I hope there will be a resolution some day. If there is no resolution, we can always take Canada to court regarding the loss of our lands in 1892.

[Translation]

Senator Gill: Do non-Aborigines support your land claims filed with the government? Do you believe non-Aborigines are well informed?

[English]

Mr. Nicholas: In 1985, there was a lot of animosity among the local people. The town of Perth-Andover is on the land in question. We conducted some activities on those lands that offended the local people. It affected our children going to school and created a lot of non-support from the local people. However, in other areas we had a lot of support from non-Aboriginal people. We made amends with the local people once they understood that we are not there to displace them and that it is not their fault; it is the fault of the government for failing to fulfil their obligations. We now have a lot of support locally.

Senator Lovelace Nicholas: Mr. Nicholas, you mentioned that there are 6,000 acres of land in your community. As the population is growing rapidly, is that enough land for the people?

Mr. Nicholas: I do not think so. We are always trying to find new subdivisions, given that we have a housing backlog. There is much unemployment. Most of the land is hill country with many high ridges and a lot of forest. There is hardly any room for subdivisions. We have to search for space every time we need to create a new one.

Senator Lovelace Nicholas: If a land claim for 12,000 acres were successful, would there be plenty of land for the people to build on and get resources from?

Vous êtes membre d'une Première nation et vous avez une longue expérience dans le domaine des terres et des réclamations. Quel sentiment avez-vous lorsque vous devez, encore, après toutes ces années, aller à Ottawa, au ministère des Affaires indiennes ou au ministère de la Justice pour réclamer quelque chose qui, selon vous, sans doute, vous appartient déjà? Par exemple, pour pêcher en forêt vous êtes obligé de réclamer des territoires et ainsi de suite? Vous sentez-vous bien avec cette perspective?

[Traduction]

M. Nicholas : J'aimerais bien pouvoir vous répondre dans votre langue. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur étant donné que, dès mon plus jeune âge, j'ai entendu les anciens nous dire que ces terres devraient nous revenir un jour. C'est une notion bien ancrée dans mon esprit. Je suis fier de pouvoir me faire le porte-parole des anciens de ma tribu; je m'efforce de faire avancer ce dossier. Je suis de nature optimiste et j'ose espérer qu'on en viendra à un règlement un de ces jours. S'il n'y a pas règlement, nous pourrons toujours nous adresser aux tribunaux pour faire valoir que le Canada nous a dépossédés de nos terres en 1892.

[Français]

Le sénateur Gill : Avez-vous l'appui des non-Autochtones dans les réclamations que vous faites sur le plan gouvernemental? Croyez-vous que les non-Autochtones sont bien informés?

[Traduction]

M. Nicholas : En 1985, il y avait beaucoup d'animosité au sein de la population locale. La ville de Perth-Andover est érigée sur les terres en question. Nous y avons mené certaines activités qui ont offensé les gens de la ville. Nos enfants qui fréquentaient l'école en ont subi les conséquences et nous n'étions plus dans les bonnes grâces de la population locale. Pourtant, dans les autres secteurs, les non-Autochtones étaient très favorables à notre cause. Les gens de l'endroit ont vu les choses d'un nouvel œil lorsqu'ils ont compris que notre objectif n'était pas de les faire partir et que ce n'était pas eux que nous blâmions, mais bien le gouvernement qui n'avait pas rempli ses obligations. Nous bénéficions maintenant d'un important soutien à l'échelle locale.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Monsieur Nicholas, vous avez indiqué que votre communauté compte 6 000 acres de terres. Étant donné la croissance rapide de votre population, est-ce que cette superficie est suffisante?

M. Nicholas : Je ne crois pas. Nous essayons toujours d'établir de nouvelles subdivisions, étant donné que nous avons un manque de logements. Il y a aussi beaucoup de chômage. C'est en grande partie une région de collines parsemée de nombreuses crêtes élevées et de beaucoup de forêts. Les subdivisions sont à toutes fins utiles impossibles. Il faut trouver de la place toutes les fois que nous devons procéder à une nouvelle subdivision.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Si l'on donnait satisfaction à une revendication visant un territoire de 12 000 acres, est-ce que vos gens auraient suffisamment de place pour s'y construire et y puiser des ressources?

Mr. Nicholas: We still have enough land to build on; it is just that it is difficult to build subdivisions. If we get that land back, or get a settlement of some type, it would increase our economy and well-being, and it would be a great victory.

The Chairman: Mr. Nicholas, was it proven that you were defrauded of your land? Has it been accepted by the government that fraud was actually perpetrated by the Indian agent at the time?

Mr. Nicholas: The government has not responded to that. The Department of Justice has the documents and we have not yet heard.

Senator Watt: Mr. Nicholas, what you have presented could be used to formulate recommendations.

You said that in 1854 the land was still considered to be Indian land.

Mr. Nicholas: Yes.

Senator Watt: They were using the term "Indian lands," and I presume they recognized that Aboriginals were the owners.

Mr. Nicholas: Yes, we were.

Senator Watt: In 1854, did they actually decide, on the basis of a previous surrender, that the government had the right to do whatever it wished, including giving that land to the private sector?

Mr. Nicholas: Yes, that was done through legislation. In 1801, 18,000 acres of the land was awarded to the Indian chief. As squatters moved onto the land after 1801, the situation got out of hand, and in 1844 the Legislative Assembly of New Brunswick dealt with it by creating new legislation for the management and disposal of Indian lands. In 1854, they amended that legislation.

It was our property, and with the stroke of a pen the legislative assembly decided to take that land away from us. We do not agree with that. It violates some of the provisions of the proclamation of 1763, and it violates human rights. We have a right to property and we are human beings. That is why I am so adamant that the Province of New Brunswick had no right to take that land through that legislation of 1844 and 1854.

Senator Watt: During that time, did the New Brunswick government have the authority to make those decisions by passing legislation without consent from the federal Department of Indian Affairs?

Mr. Nicholas: The Government of Canada did not exist in 1844 or 1854. New Brunswick was a colonial government and that is how they treated the Aboriginal people in that region. Indian Affairs acquired the jurisdiction and obligation in 1867. That is when the Government of Canada could

M. Nicholas : Nous avons déjà assez de place pour nous construire; c'est simplement qu'il est difficile d'établir des subdivisions. Si nous récupérons ces terres, ou obtenons un règlement quelconque, notre économie et notre qualité de vie s'en porteraient mieux, ce qui serait une grande victoire pour nous.

Le président : Monsieur Nicholas, a-t-il été prouvé que vous avez été dépossédés frauduleusement de vos terres? Le gouvernement a-t-il reconnu que l'agent des Indiens alors en poste s'était rendu coupable de fraude?

M. Nicholas : Le gouvernement n'a pas assuré de suivi à ce sujet. Le ministre de la Justice a les documents en main et nous attendons toujours une réponse.

Le sénateur Watt : Monsieur Nicholas, vous pourriez vous baser sur les renseignements que vous nous avez présentés pour formuler des recommandations.

Vous nous avez dit qu'en 1854, on considérait encore qu'il s'agissait de terres indiennes.

M. Nicholas : Oui.

Le sénateur Watt : On utilisait le terme « terres indiennes » et je présume que l'on reconnaissait ainsi que les Autochtones en étaient propriétaires.

M. Nicholas : Oui, nous l'étions.

Le sénateur Watt : En 1854, le gouvernement a-t-il en fait décidé, en se fondant sur une cession antérieure, qu'il avait le droit de faire tout ce qui lui semblait bon, y compris attribuer ces terres au secteur privé?

M. Nicholas : Oui, c'est ce qui a été fait par voie législative. En 1801, 18 000 acres de terres ont été octroyées au chef indien. Par la suite, au fur et à mesure que des squatters ont commencé à occuper ces terres, la situation est devenue hors de contrôle, ce qui a incité l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick à adopter en 1844 une nouvelle loi sur la gestion et l'aliénation des terres indiennes. Cette loi a été modifiée en 1854.

Ces terres nous appartenaient et, d'un coup de crayon, l'assemblée législative a décidé de nous en déposséder. Nous ne pouvons pas accepter cela. Cette façon de faire va à l'encontre de certaines des dispositions de la proclamation de 1763 en plus d'enfreindre les droits de la personne. Nous avons un droit à la propriété; nous sommes des êtres humains. C'est pourquoi je maintiens aussi catégoriquement que la province du Nouveau-Brunswick n'avait pas le droit de s'emparer de nos terres au moyen de ces mesures législatives en 1844 et en 1854.

Le sénateur Watt : À l'époque, le gouvernement du Nouveau-Brunswick était-il autorisé à imposer de telles décisions par voie législative sans le consentement du ministère fédéral des Affaires indiennes?

M. Nicholas : Le gouvernement du Canada n'existe pas encore en 1844, pas plus qu'en 1854 d'ailleurs. Le Nouveau-Brunswick était dirigé par un gouvernement colonial, ce qui transpire dans la manière dont il a traité les Autochtones de cette région. C'est en 1867 que les pouvoirs et les obligations qui s'y

have done something about it, because at that time much of the land was still intact. There were perhaps 17 lots in question prior to Confederation.

Senator Watt: I imagine that those lands are gradually reducing in size year by year. Therefore, there is urgency in this, but the Government of Canada does not seem to want to move quickly. Even though they recognize that the rights exist, they do not want to talk to you.

What recourse do you have? Even if you utilize the instrument that has been set up by the federal government to make your case known and to validate your claims, what opportunity will you have to get your message across and get the business done? Maybe you are wasting your time. Maybe you should go straight to the court and have this matter dealt with.

As you said, the action was taken before the institution of the Government of Canada, so it does not fall squarely into the instrument that is now in place.

That is something this committee should take into consideration, Mr. Chairman.

Mr. Nicholas: Before you do that, you should examine the situation much more closely. There are many complex details involved. We are talking. As I said earlier, I am an optimist, and I think there could be a resolution to this. I think the specific claims branch is concentrating on the matter. I am sure that we will have a resolution. However, if we do not, we will go to court.

Senator Watt: You still have to obtain financing to go to court, and I imagine you have to get that through the Department of Indian Affairs.

Mr. Nicholas: No. We can generate our own funds, and we can probably find contributors. We do not have to get the money from Canada.

Senator Sibbston: Mr. Nicholas, you state in your presentation that the basis of your claim is that there was a breach of an obligation; there was not an Order-in-Council to justify the taking of the land. Have you had a chance thus far to go beyond the technical aspects of your claim?

In the Northwest Territories, where I come from, there was an alleged treaty with the people in 1921. In the 1980s, the people of the North took the validity of the treaty to court, and the court did find that there were some real questions. There was not the meeting of minds and so forth necessary to enter into a contract or a treaty, so the validity of the treaty was brought into question. That was the basis on

rattachent sont passés au ministère des Affaires indiennes. C'est aussi à ce moment-là que le gouvernement du Canada aurait pu faire quelque chose, parce que la majorité des terres étaient encore intactes. Il y avait peut-être des problèmes pour 17 lots avant la Confédération.

Le sénateur Watt : Je suppose que la superficie de ces terres diminue d'année en année. Il est donc urgent d'agir, mais le gouvernement du Canada ne semble pas pressé d'intervenir. Même si le gouvernement reconnaît l'existence de vos droits, il ne veut pas en discuter avec vous.

Quels sont vos recours? Même si vous utilisez le mécanisme établi par le gouvernement fédéral pour défendre vos droits et obtenir satisfaction à l'égard de vos revendications, dans quelle mesure pouvez-vous faire passer votre message et obtenir gain de cause? Il est possible que vous perdiez votre temps. Peut-être devriez-vous plutôt vous adresser directement aux tribunaux pour que cette question soit réglée.

Comme vous l'avez indiqué, les gestes en question ont été posés avant la création du gouvernement du Canada, ce qui fait que le mécanisme actuellement en place n'est pas nécessairement pertinent.

C'est un élément que notre comité devrait prendre en compte, monsieur le président.

M. Nicholas : Vous devriez d'abord examiner la situation de beaucoup plus près. De nombreux détails complexes sont en cause. Des discussions se poursuivent. Comme je l'ai déjà indiqué, je suis optimiste et je crois qu'un règlement est toujours possible. Je pense que la section responsable des revendications particulières se penche sur la question. Je suis persuadé qu'il y aura un règlement. Cependant, si ce n'est pas le cas, nous nous adresserons aux tribunaux.

Le sénateur Watt : Vous n'avez toujours pas obtenu les fonds nécessaires pour intenter des poursuites et j'imagine que vous devez passer par le ministère des Affaires indiennes pour ce faire.

M. Nicholas : Non. Nous pouvons réunir nous-mêmes les fonds requis et nous pourrons probablement trouver des donateurs. Nous ne sommes pas tenus de nous adresser au gouvernement du Canada pour obtenir ces sommes.

Le sénateur Sibbston : Monsieur Nicholas, vous avez indiqué dans votre exposé que votre revendication était fondée sur le fait qu'il y avait eu manquement à une obligation; qu'il n'y avait pas eu de décret justifiant la prise de possession de vos terres. Avez-vous eu l'occasion jusqu'à maintenant d'aller au-delà des aspects purement techniques de votre revendication?

Chez moi, dans les Territoires du Nord-Ouest, un traité avait été présumément conclu avec la population en 1921. Dans les années 80, les gens du Nord ont contesté la validité de ce traité devant les tribunaux, lesquels ont déterminé qu'il y avait véritablement lieu de s'interroger sur certains aspects. Il n'y avait notamment pas eu la concertation nécessaire pour conclure un contrat ou un traité, ce qui remettait en question la validité

which the federal government eventually recognized that there was not a treaty made, so they entered into comprehensive land claims, which resulted in land claims settlements in the North.

Do you have any evidence to show that, while the paperwork was done, and perhaps not perfectly, there is some question as to whether there was really surrender of the lands, according to the history of your people?

Mr. Nicholas: It is evident from our documentation that the surrender never existed. Those papers and evidence are before the Department of Justice, which has been sitting on them for two years. It is blatantly obvious that there was fraud. We have different ways of providing evidence to that effect. We have experts that analyzed the Xs. They were done by one person. Documentation is missing. Did the meeting ever take place to gather the people to let them know that there would be a surrender? Everywhere you look, there are indications of something missing. We are convinced of a fraudulent transaction.

Senator Sibbeston: I suspect that thus far there has been a legalistic and technical review by the Department of Justice officials. They are not the type of people to give too much credence to the evidence that you talk about. They would look at it on a very technical basis. You obviously need to go beyond that and take it to court or at least to the Indian Claims Commission, where there are people who would be much more sensitive and open to dealing with your claim, rather than having it reviewed by Department of Justice officials, who would see it in a very technical and legalistic manner.

It seems to me that you have a claim, but you need to take it to a body that would be more open to hearing some of your evidence.

Mr. Nicholas: I represent the Tobique First Nation and the chief and council. That would be their call. I will take it back to them, but it is up to them to decide. The chief and council to this day are convinced that there will be a settlement soon. They are waiting. Before they consider going to the Indian Claims Commission, they want to wait a little longer. However, I will give them that advice.

Senator Gill: So far, you have spent a lot of money, in 1988, \$800,000, now probably more than \$1 million or \$2 million. Why are you not using the comprehensive claims process? Why are you still using the specific claims?

Mr. Nicholas: It only deals with the Tobique First Nation. The comprehensive claim is a much broader claim. It involves all the Maliseets from the Saint John River, as well as the Mi'kmaq. We have identified territories in New Brunswick that we once had and

dudit traité. C'est à partir de cette conclusion que le gouvernement fédéral a éventuellement reconnu qu'aucun traité n'avait été conclu, ce qui a donné lieu à des règlements au titre de revendications territoriales globales dans le Nord.

Avez-vous des éléments permettant de démontrer que, parallèlement aux formalités administratives qui étaient remplies, et pas toujours tout à fait correctement, il y a lieu de se demander s'il y a eu vraiment cession de terres, si on se fie à l'histoire de votre peuple?

M. Nicholas : Les documents en notre possession indiquent clairement qu'il n'y a jamais eu cession de terres. Ces documents ont été soumis en même temps que d'autres éléments de preuve au ministère de la Justice, lequel n'a pas daigné y donner suite depuis maintenant deux ans. Il n'est que trop évident qu'il y a effectivement eu fraude. Nous avons différentes façons de le prouver. Nous avons demandé à des experts d'analyser les signatures. Elles sont toutes de la même personne. Il manque certains documents. A-t-on vraiment pris le temps de réunir tous les intéressés pour leur faire savoir qu'il y aurait une cession de terres? Toutes nos recherches révèlent qu'il y a des éléments manquants. Nous sommes persuadés que la transaction a été frauduleuse.

Le sénateur Sibbeston : Je suppose que les fonctionnaires du ministère de la Justice ont procédé à un examen juridique et technique des documents. Ils ne sont pas du genre à ajouter foi au type de preuves dont vous parlez. Ils vont examiner tous ces éléments d'un point de vue très technique. Il m'apparaît évident qu'il vous faut aller plus loin et soumettre la cause au tribunal ou, tout au moins, à la Commission des revendications des Indiens. Vous y trouverez des gens beaucoup plus sensibles à votre cause et disposés à examiner véritablement votre revendication, plutôt qu'à la transmettre aux fonctionnaires du ministère de la Justice qui l'étudieront uniquement d'un point de vue très technique et juridique.

Je suis d'avis que vous devriez faire valoir votre cause devant un mécanisme où l'on sera plus ouvert à l'idée d'analyser certains de vos éléments de preuve.

M. Nicholas : Je représente la Première nation Tobique et ce sera au chef et au conseil de bande d'en décider. Je vais leur soumettre ces éléments, mais ce sont eux qui trancheront. Le chef et le conseil demeurent convaincus qu'il y aura règlement sous peu. Ils attendent. Avant d'envisager un recours à la Commission des revendications des Indiens, ils préfèrent patienter encore un peu. Quoi qu'il en soit, je vais leur transmettre ce conseil.

Le sénateur Gill : Vous avez déjà engagé de fortes sommes dans ce processus; en 1988, c'était 800 000 \$, c'est maintenant plus de 1 million de dollars, voire 2 millions de dollars. Pourquoi n'avez-vous pas recours au mécanisme des revendications globales? Pourquoi vous en tenez-vous toujours aux revendications particulières?

M. Nicholas : Ces questions ne concernent que la Première nation Tobique. La revendication globale est de portée beaucoup large. Elle inclut tous les Malécites de la rivière Saint-Jean ainsi que les Micmacs. Nous avons ciblé des territoires du Nouveau-

the Mi'kmaq also have territories that they utilized. The Mi'kmaq are coastal tribes and we are mostly inland. A comprehensive claim would have to consist of all the Maliseet uniting, as well as the Mi'kmaq, to launch a comprehensive claim. A specific claim only deals with individual First Nations that lost land through the neglect of the obligation of Canada.

Senator Gill: Yes, but is it not possible for you to use this process with Maliseet and Mi'kmaq?

Mr. Nicholas: The Atlantic policy congress has that file. They are trying to organize and possibly get it ready for submission. I am not sure where they are in that file.

Senator Hubley: My question, Mr. Nicholas, is on Bill C-6. We have heard from some witnesses who certainly support the independent claims commissioner and independent claims tribunal but who have also said that, although Bill C-6 has flaws and would need recommendations, it might be better to go in that direction rather than starting over after 60 years. Do you have any comment on that?

Mr. Nicholas: It would be good if the Senate committee could influence some changes in the current system rather than developing a brand new set of processes. I know it was almost approved, but there were some flaws in it, as you said. I am not familiar with Bill C-6. In any event, I would recommend that the Senate committee try to do something.

Senator Hubley: If there were one thing you would like to recommend to our committee to bring forward as a recommendation, what would that be?

Mr. Nicholas: Your mandate would be to try to speed up the process, as well as having the Department of Justice participate in the process more rather than hiding away and being isolated.

Senator Watt: The question that I was going to ask has already been asked by another senator, but I would like to expand a little bit on the notion of where you are at and where we go from here. Senator Gill made a point when he spoke about the comprehensive claims. I am a little surprised to hear that the First Nation representative is willing to settle only on the basis of the specific claims but not on the comprehensive claims, when they did not deliver what they were supposed to deliver. The only thing that they have delivered actually is to get you to surrender the land that you own. In other words, the land was stolen from you. Now you have to make the claims. This does not rest well with us.

Brunswick qui nous ont déjà appartenu et les Micmacs ont aussi des territoires qu'ils ont utilisés. Les Micmacs vivent surtout sur les côtes alors que nous nous retrouvons principalement à l'intérieur des terres. Pour faire une revendication globale, il faudrait réunir tous les Malécites de même que les Micmacs. Une revendication particulière ne concerne qu'une Première nation qui a perdu son territoire parce que le gouvernement du Canada ne s'est pas acquitté de ses obligations.

Le sénateur Gill : Oui, mais ne pourriez-vous pas avoir recours à ce processus avec les Malécites et les Micmacs?

M. Nicholas : Le dossier est entre les mains du Atlantic Policy Congress. Cet organisme essaie de préparer le tout en prévision d'un éventuel recours. Je ne sais pas exactement où en est rendu ce dossier.

Le sénateur Hubley : Monsieur Nicholas, ma question porte sur le projet de loi C-6. Nous avons entendu certains témoins qui étaient certes favorables au principe d'une commission et d'un tribunal indépendants pour les revendications mais qui faisaient également valoir, malgré les lacunes du projet de loi C-6 et la nécessité d'y apporter des améliorations, qu'il pourrait être préférable d'emprunter cette avenue, plutôt que de tout recommencer à zéro après 60 ans. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Nicholas : Il serait bon que le comité sénatorial intervienne en faveur de changements au système actuel, de préférence à l'élaboration d'un tout nouvel ensemble de processus. Je sais qu'on a failli l'adopter, mais il comportait certaines lacunes, comme vous l'avez indiqué. Je ne connais pas très bien le projet de loi C-6. Quoi qu'il en soit, je recommanderais au comité sénatorial d'essayer de faire quelque chose en ce sens.

Le sénateur Hubley : Si vous n'aviez qu'une suggestion à faire quant aux recommandations que devraient formuler notre comité, quelle serait-elle?

M. Nicholas : Je vous dirais d'accélérer le processus, en plus d'amener le ministère de la Justice à y prendre part, plutôt qu'à se dérober et à s'y isoler.

Le sénateur Watt : Un autre sénateur m'a devancé avec la question que je souhaitais vous poser, mais j'aimerais revenir un peu sur la situation actuelle de ce dossier et les avenues que vous entendez emprunter. Le sénateur Gill a fait valoir avec raison le recours aux revendications globales. En tant que représentant de votre Première nation, je suis un peu étonné de vous entendre dire que vous souhaitez absolument un règlement en vertu d'une revendication particulière, en excluant les revendications globales, alors même que vous n'avez pas obtenu les résultats escomptés de cette manière. Dans les faits, ce processus vous a amené uniquement à devoir renoncer aux terres qui vous appartiennent. Autrement dit, on vous a volé vos terres. Vous devez maintenant en revendiquer la rétrocession. Ce n'est pas notre manière de voir les choses.

The Chairman: Thank you, honourable senators, and thank you, Mr. Nicholas, for your enlightening presentation and your responses to the questions posed by senators. We will certainly scrutinize your recommendations carefully when we are compiling our report.

We now have before us a representative from the Union of British Columbia Indian Chiefs. Ms. Debbie Abbott is the executive director of the Nlaka'Paumux Nation Tribal Council based in B.C., composed of eight First Nations from the Fraser Valley.

Ms. Abbott, you have approximately 10 minutes to make your presentation, following which senators will ask questions. I know you came a long way to be here today. You come from one of the nicest places in the world. Please proceed with your presentation.

Debbie Abbott, Executive Director, Nlaka'Paumux Nation Tribal Council, Union of British Columbia Indian Chiefs: Thank you. As already mentioned, I am present on behalf of the Union of British Columbia Indian Chiefs. We work with the organization's research unit, along with a number of the research units in British Columbia. I thank you for inviting us to make this presentation today.

I am here to address the critical specific claims situation in B.C., particularly the large number of B.C. claims in the backlog. B.C. has a distinct history of reserve establishment that makes specific claims in B.C. unique.

Reserves were established in three ways in B.C.: One, by treaties in southern Vancouver Island and the northeast part of the province; two, pursuant to legislation that established a Royal Commission from 1913 to 1916, known as the McKenna-McBride commission; and, three, by unilateral undertakings of Crown agents such as colonial governors and Indian reserve commissioners — and most reserves were created in these ways.

The implications of B.C.'s unique reserve history regarding specific claims have been and continue to be profound. We ask you to give these facts special consideration when recommending strategies to reduce the claims backlog. B.C. accounts for the largest number of claims under review at the specific claims branch. Of the 629 claims with the specific claims branch listed as under review in 2005, nearly half of them — 296 or 46 per cent — originated from B.C.

B.C. has the largest number of new claims researched each year. Claims in the backlog from B.C. total 188, or 60 per cent of the 312 claims awaiting Department of Justice review. Claims with the Department of Justice are currently waiting

Le président : Merci, chers collègues, et merci à vous, monsieur Nicholas, pour votre exposé très intéressant et vos réponses aux questions posées par les sénateurs. Il ne fait aucun doute que nous allons examiner de près vos recommandations au moment de préparer notre rapport.

Nous recevons maintenant une représentante de l'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique. Mme Debbie Abbott est la directrice exécutive du Conseil tribal de la nation Nlaka'Paumux établie en Colombie-Britannique. Ce conseil représente huit Premières nations de la vallée du Fraser.

Madame Abbott, vous avez environ 10 minutes pour présenter votre exposé, après quoi les sénateurs vous poseront des questions. Je sais que vous avez fait une longue route pour être des nôtres aujourd'hui. Vous nous venez d'un des endroits les plus beaux au monde. Nous vous écoutons.

Debbie Abbott, directrice exécutive, Conseil tribal de la nation Nlaka'Paumux, Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique : Merci. Comme vous l'avez indiqué, je représente ici l'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique. Nous travaillons de concert avec les services de recherche de cette organisation, ainsi qu'avec différents autres groupes de recherche de la Colombie-Britannique. Je vous remercie de nous avoir invités à venir vous présenter cet exposé aujourd'hui.

Je veux vous parler de la situation particulièrement pénible qui prévaut au chapitre des revendications particulières en Colombie-Britannique et notamment du grand nombre de revendications qui sont en attente de traitement dans cette province. La Colombie-Britannique se distingue par son historique d'établissement de réserves qui fait que les revendications particulières y revêtent un caractère unique.

Des réserves ont été créées de trois façons en Colombie-Britannique. Premièrement, des traités ont été conclus pour le sud de l'île de Vancouver et la partie nord-est de la province. Deuxièmement, une loi a établi une commission royale connue sous le nom de Commission McKenna-McBride de 1913 à 1916. Troisièmement, des résolutions unilatérales ont été prises par des agents de la Couronne, comme les gouverneurs coloniaux et les commissaires des réserves indiennes. C'est donc comme cela que la plupart de nos réserves ont été créées.

Les antécédents uniques de la Colombie-Britannique pour ce qui est de l'établissement des réserves ont toujours eu et continuent d'avoir des conséquences marquées sur le processus des revendications particulières. Nous vous demandons de vous assurer de bien tenir compte de ces éléments lorsque vous recommanderez des stratégies pour la réduction de l'arrière des revendications. C'est la Colombie-Britannique qui compte le plus grand nombre de revendications en attente d'un règlement à la section des revendications particulières. Des 629 revendications à l'étude par cette section en 2005, près de la moitié — soit 296 ou 46 p. 100 — venaient de la Colombie-Britannique.

C'est aussi la Colombie-Britannique qui a le plus de nouvelles revendications pour lesquelles des recherches sont entreprises chaque année. On totalise ainsi 188 demandes de ce type en provenance de notre province, soit 60 p. 100 des

seven to 10 years or more to be assigned a lawyer to review them. Because of the high number of B.C. claims in the backlog, reduction of the backlog must necessarily focus on reducing claims originating from B.C.

British Columbia First Nations were encouraged when the minister recently announced that the reduction of the specific claims backlog was a priority. He is looking at providing more resources toward the existing system. Through the newly formed B.C. specific claims committee, First Nations directly contacted Minister Prentice to attempt to arrange a meeting to discuss B.C.'s backlogged claims. However, the minister has not acknowledged receipt of the June 12, 2006, letter and seems to have made no effort to address the unique claims backlog in B.C.

A recent Supreme Court of Canada decision is also affecting B.C. claims at the Department of Justice.

In 2002, the Supreme Court of Canada ruled in the *Wewaykum* case, perhaps known as the *Roberts* case, that the nineteenth century Indian reserve commissions in British Columbia did not have the authority to actually reserve lands in British Columbia for First Nations and that their decisions were only recommendations. A conveyance of lands from the province to the federal government was required to establish reserves under the Indian Act, and this did not happen until OIC 1036 in 1938. In the last two years, Canada has used this ruling to suspend or terminate negotiations on commonage claims that it had already accepted for negotiation, claims that had already cleared the backlog.

First Nations in B.C. are deeply concerned that Canada may try to use this ruling to reject virtually all specific claims involving reserve lands in B.C., allotted prior to 1938, excluding the Treaty 8 reserves and the old Peace River block. In B.C., there is growing concern that this could be Canada's strategy to reduce the backlog of the B.C. claims.

B.C. First Nations are also concerned that the number of claims that will be considered will be further reduced by the pending Specific Claims Resolution Act. Though this legislation has not yet come into force, it threatens to exclude a large number of B.C. claims from consideration — those related to unilateral undertakings of the Crown. Most reserves in B.C. were established by unilateral undertaking of the Crown by Governor James Douglas from 1848 to 1865, by other colonial officials from 1866 to 1871, and by Indian reserve commissioners

312 revendications en attente d'un examen par le ministère de la Justice. Pour les revendications soumises au ministère de la Justice, il faut actuellement attendre entre sept et dix ans, voire davantage, pour qu'un avocat se voit confier le dossier. En raison de la forte proportion de revendications émanant de notre province dans l'arriéré, il faudra, pour réduire celui-ci, nécessairement s'employer en priorité à diminuer le nombre de revendications venant de la Colombie-Britannique.

Les Premières nations de la Colombie-Britannique se sont réjouies de l'annonce récente du ministre qui parlait de la réduction de l'arriéré pour les revendications particulières comme d'une priorité. Il envisage l'injection de ressources supplémentaires dans le système en place. Par l'intermédiaire du tout nouveau comité pour les revendications particulières de la Colombie-Britannique, les Premières nations ont directement communiqué avec le ministre Prentice pour essayer d'organiser une rencontre en vue de discuter des revendications en attente en Colombie-Britannique. Cependant, le ministre n'a pas accusé réception de la lettre datée du 12 juin 2006 et ne semble déployer aucun effort pour régler le problème de l'arriéré des revendications en Colombie-Britannique.

Une décision récente de la Cour suprême du Canada influe également sur le traitement des revendications en provenance de la Colombie-Britannique au ministère de la Justice.

En 2002, la Cour suprême a conclu dans l'arrêté *Wewaykum*, peut-être aussi connu sous le nom d'arrêté *Roberts*, que les commissions des réserves des Indiens établies au XIX^e siècle en Colombie-Britannique n'avaient pas le pouvoir de créer des réserves pour les Premières nations de cette province et que leurs décisions n'étaient en fait que des recommandations. Un transfert des terres de la province au gouvernement fédéral était nécessaire pour l'établissement de réserves en vertu de la Loi sur les Indiens, et il n'y en a pas eu avant le décret 1036 en 1938. Au cours des deux dernières années, le Canada a invoqué cette décision pour suspendre ou arrêter les négociations relatives aux revendications touchant le Commonage, alors qu'on s'était déjà entendu pour négocier à ce sujet et que ces revendications ne figuraient plus dans l'arriéré.

Les Premières nations de la Colombie-Britannique craignent beaucoup que le Canada tente de faire valoir cette décision pour rejeter à peu près toutes les revendications particulières touchant les réserves de la province dont les terres ont été octroyées avant 1938, à l'exception des réserves visées par le traité n° 8 et de l'ancienne région de la rivière de la Paix. On se demande de plus en plus si ça ne serait pas la stratégie du Canada pour diminuer l'arriéré de revendications en Colombie-Britannique.

Les Premières nations de la Colombie-Britannique s'inquiètent également de voir le nombre de revendications traitées diminuer encore davantage avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le règlement des revendications particulières. Cette loi menace effectivement d'exclure un grand nombre de revendications en Colombie-Britannique — toutes celles faisant suite à une résolution unilatérale de la Couronne. La plupart des réserves de la Colombie-Britannique ont été établies par une résolution unilatérale de la Couronne décrétée par le gouverneur James

from 1875 to 1910. Many of the specific claims in B.C. involve unilateral Crown undertakings to set aside reserve lands. Despite this, the Department of Justice refuses to accept specific claims based on unilateral undertakings.

The minister has rejected amending the Specific Claims Resolution Act or revisiting the joint task force report as advocated with one voice by First Nations across Canada, including those from B.C. Instead, he has indicated a preference for tinkering with the existing independent specific claims committee.

Senators, with 60 per cent of the claims in the backlog, 48 per cent of the claims under review and the largest number of new claims researched each year, it is imperative that consideration of B.C.'s unique claims situation is integral to any strategies developed to reduce the backlog. It is also imperative that significantly more resources be dedicated to reducing the backlog of B.C. claims in the system. Further, a majority of B.C. claims could be rejected based on the *Wewaykum* decision and many others related to unilateral undertakings are not even being considered for negotiation, leaving B.C. First Nations very little recourse in having their specific claims resolved.

B.C. First Nations are not confident that reducing the B.C. claims in the backlog and resolving their specific claim is a priority, nor are they certain that current reviews of the specific claims situation will be any more successful than past reviews. The underlying issues with the existing specific claims policy still exist — namely, the delay and the federal government's conflict of interest in judging claims against itself, as well as their current approach in taking the narrowest interpretation possible for their outstanding obligations. This narrow approach seems to be creating more business and does not address or complete unfinished business, which in turns adds to the ever-growing backlog.

Minister Prentice has recently voiced his intention to overhaul the process, but he does not refer to his previous call for an independent claims body when he was on the interim Indian Claims Commission.

There is a strong sense in B.C. that, if the current situation persists, there are only two options left — litigation or confrontation — both of which are costly not only in terms of

Douglas entre 1848 et 1865, par d'autres officiers de la colonie de 1866 à 1871, et par les commissaires des réserves indiennes de 1875 à 1910. Bon nombre des revendications particulières en Colombie-Britannique concernent des résolutions unilatérales de la Couronne qui ont assujetti des terres pour l'établissement de réserves. Malgré cela, le ministère de la Justice ne veut pas accepter les revendications particulières fondées sur ces résolutions unilatérales.

Le ministre a refusé de modifier la Loi sur le règlement des revendications particulières ou de revoir le rapport du groupe de travail mixte, comme les Premières nations du Canada, y compris les Autochtones de la Colombie-Britannique, l'avaient réclamé à l'unisson. Il a plutôt indiqué qu'il préférerait un remaniement de l'actuel comité indépendant de règlement des revendications particulières.

Sénateurs, avec un retard dans le traitement de 60 p. 100 des revendications, 48 p. 100 d'entre elles qui sont en cours d'examen, et le fait que notre province enregistre chaque année le plus grand nombre de nouvelles revendications qui font l'objet d'une étude, il est impératif que dans le cadre de toute stratégie élaborée pour réduire l'arriéré dans le traitement des demandes, on tienne compte du caractère singulier de la situation en Colombie-Britannique en matière de revendications. Il est également essentiel d'allouer bien plus de ressources au rattrapage de ce retard. De plus, la majorité des revendications en Colombie-Britannique pourraient être rejetées en vertu de la décision *Wewaykum*, et beaucoup d'autres relatives à des engagements unilatéraux ne sont même pas prises en considération dans le cadre des négociations. Tout cela laisse très peu de recours aux Premières nations britanno-colombiennes en vue d'un règlement de leurs revendications particulières.

Les Premières nations de la Colombie-Britannique ne sont pas convaincues qu'une réduction de l'arriéré dans le traitement des revendications ainsi que le règlement de celles-ci soient une priorité, et elles doutent que les examens en cours au sujet de la situation des revendications particulières soient plus probants que les précédents. Les problèmes qui sous-tendent l'actuelle politique sur les revendications particulières demeurent; il s'agit du retard dans le traitement des revendications, du conflit d'intérêts du gouvernement fédéral lorsqu'il rend des jugements allant à son encontre, et de son approche actuelle qui consiste à privilégier l'interprétation la plus étroite possible concernant ses obligations. Cette approche étroite ne fait qu'accroître l'ampleur du travail et ne règle pas les questions en suspens, ce qui entraîne des retards supplémentaires.

Le ministre Prentice a exprimé récemment son intention de remanier le processus de traitement, sans toutefois faire référence à ce qu'il avait réclamé alors qu'il siégeait à la Commission sur les revendications particulières des Indiens, soit la création d'une instance indépendante pour le règlement des revendications.

En Colombie-Britannique, on a fortement l'impression que si la situation perdure, il reste seulement deux options — la contestation ou la confrontation — qui ont toutes les deux un

resources and time but also to the successful building and sustaining of relationships between B.C. First Nations and Canada.

We have a few recommendations: B.C. First Nations want their backlogged specific claims reviewed and resolved. We want assurances that future claims will be reviewed in a timely manner and negotiated fairly. To this end, we invite you to send a delegation to B.C. to review the unique specific claims situation there and offer any assistance we can provide. We recommend that significantly more resources be devoted to reducing the backlog of British Columbia's specific claims. We recommend that the allocation of resources devoted to reducing the backlog reflect the number of B.C. claims. We recommend significantly increasing the amount of dedicated in-house expertise, legal counsel, to review B.C.'s specific claims. We recommend that significantly more resources be devoted to the settlement of B.C. specific claims. We recommended that an overhaul of the specific claims policy as recommended by the 1991 joint task force is necessary to receive fair and timely settlement of B.C. specific claims. Specifically, we recommend an independent tribunal be set up to resolve and negotiate claims.

I wish to make a final point for those of you who may not be completely familiar with the First Nations and our situation in British Columbia — that is, that we have over 200 First Nation communities and, with those communities, we have 1,681 reserves. I thank senators for your time and attention, and I am happy to answer any questions you might have.

The Chairman: Thank you, Ms. Abbott.

Senator Peterson: Thank you, Ms. Abbott, for your presentation. You indicated that there are in excess of 200 First Nations in British Columbia, but your group only represents eight?

Ms. Abbott: Yes.

Senator Peterson: When you say the Union of British Columbia Indian Chiefs —

Ms. Abbott: Our communities are members of the Union of British Columbia Indian Chiefs, but the tribal council, the Nlaka'Paumux Nation Tribal Council that I work with, works directly with eight First Nations. Our communities are party to the Union of British Columbia Indian Chiefs.

Senator Peterson: All of the other remaining First Nations are supportive of or in concurrence with your recommendations here. You are not a different group.

Ms. Abbott: That is correct. Other First Nations in British Columbia are in support.

Senator Peterson: British Columbia appears to be different in its specific claims from the rest of the country. Could you explain what it is, and do they require a different process than the rest of Canada?

coût, non seulement en ressources et en temps, mais également dans le développement et le maintien de relations entre les Premières nations de la Colombie-Britannique et le Canada.

Nous avons quelques recommandations à formuler. Les Premières nations de la Colombie-Britannique veulent voir leurs revendications particulières en attente être examinées et réglées. Nous voulons obtenir des garanties que les revendications futures seront étudiées rapidement et négociées de façon équitable. À cette fin, nous vous invitons à envoyer une délégation en Colombie-Britannique pour vous pencher sur la situation unique de notre province en ce qui a trait aux revendications particulières. Pour cela, nous vous offrons toute l'aide que nous sommes en mesure de vous apporter. Nous recommandons que beaucoup plus de ressources soient consacrées à la réduction de l'arrière dans le traitement des revendications particulières en Colombie-Britannique; que l'allocation des ressources destinées à réduire ce retard reflète le nombre de revendications en Colombie-Britannique; qu'on augmente considérablement le nombre d'experts internes et de conseillers juridiques afin d'examiner les revendications particulières en Colombie-Britannique; et qu'on consacre beaucoup plus de ressources au règlement des revendications particulières pour cette province. Nous recommandons spécialement la création d'un tribunal indépendant destiné à négocier et à régler les revendications.

J'aimerais ajouter une dernière remarque pour ceux d'entre vous qui pourraient ne pas très bien connaître les Autochtones et leur situation là-bas. En Colombie-Britannique, on trouve plus de 200 communautés des Premières nations, et 1 681 réserves. Je vous remercie, sénateurs, pour votre temps et votre attention, et je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Abbott.

Le sénateur Peterson : Merci, madame Abbott, pour votre exposé. Vous avez indiqué qu'il y a plus de 200 Premières nations en Colombie-Britannique, et que votre groupe en représente seulement huit?

Mme Abbott : Oui.

Le sénateur Peterson : Lorsque vous dites que l'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique...

Mme Abbott : Nos communautés sont membres de l'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique, mais le conseil tribal, le Conseil tribal de la nation Nlaka'Paumux, pour qui je travaille, collabore directement avec huit Premières nations.

Le sénateur Peterson : Toutes les autres Premières nations appuient vos recommandations ou présentent les mêmes. Votre groupe n'est pas différent des autres.

Mme Abbott : C'est juste. Les autres Premières nations de la Colombie-Britannique sont également en faveur de ces recommandations.

Le sénateur Pearson : Les revendications particulières de la Colombie-Britannique semblent différentes de celles d'ailleurs au pays. Pourriez-vous nous expliquer en quoi, et nous dire si elles appellent un processus distinct par rapport au reste du Canada?

Ms. Abbott: As I mentioned, in British Columbia, we have more than 200 First Nations. The majority of those First Nations are fairly small. We have 1,681 reserves. As a quick example, in my community of Lytton First Nation, we have 54 reserves. It is different in comparison to some of the First Nations across Canada where they have large populations and large reserves, and perhaps fewer reserves.

Senator Peterson: Do most of the First Nations in British Columbia have treaties?

Ms. Abbott: No. There are only a few existing treaties at this point, and the majority of British Columbia is not in treaty.

Senator Gill: To make sure that I understand, how many First Nations — I am not talking about the number of bands, but the nations — are there in B.C.? How many nations like Nisga'a are there?

Ms. Abbott: There are approximately 27.

Senator Gill: People sometimes are confused by that. They feel that if you have 200 reserves, you have 200 nations. Thank you very much.

Senator Hubley: Welcome, Ms. Abbott. I am wondering if you could give me an idea of the independent tribunal that you recommend be set up. Who will the tribunal be composed of? Who will be represented on the tribunal? How does that tribunal fit in with the present process? Are we looking at just having one body to deal with the claims, or is this a body that will deal with more difficult claims?

Ms. Abbott: I believe it would be composed of one body dealing with all of the claims throughout British Columbia.

Senator Hubley: Would that system work for the rest of the country? Would it be advantageous to other provinces as well?

Ms. Abbott: Yes. I believe each region is very distinct and has unique challenges. I think that would perhaps be something worthwhile to consider for all regions.

Senator Hubley: I made suggestions as to who should be represented on that body. Who do you envision would consist of the representation on that tribunal?

Ms. Abbott: We will look at having independent community members on that tribunal who would not be representing government or First Nations but would take into consideration the circumstances within the region and the issues.

Senator Sibbston: Ms. Abbott, what is the nature of most of the specific claims in British Columbia? Does it involve just the size of the land or the way in which it was completed?

Ms. Abbott: I believe most of the claims dealt with the way in which they were completed. Most often, the land was taken unilaterally without the consent at the time of the First Nations.

Mme Abbott : Comme je l'ai mentionné, en Colombie-Britannique, il y a au-dessus de 200 Premières nations. La majorité d'entre elles comptent très peu de membres. Et il y a 1 681 réserves. Pour vous donner un bref exemple, dans ma communauté de la bande de Lytton, on trouve 54 réserves. Cela diffère de certaines autres Premières nations du Canada qui ont une forte population et de grandes réserves, lesquelles peuvent être moins nombreuses.

Le sénateur Pearson : Est-ce que la majorité des Premières nations de la Colombie-Britannique ont des traités?

Mme Abbott : Non. Il existe seulement quelques traités en ce moment, et la majeure partie du territoire de la province n'est pas visé.

Le sénateur Gill : Je veux m'assurer de bien comprendre. Combien de Premières nations — je ne parle pas de bandes, mais de nations — y a-t-il en Colombie-Britannique? Combien de nations comme Nisga'a y trouve-t-on?

Mme Abbott : Environ 27.

Le sénateur Gill : Cela sème parfois la confusion chez les gens. Ils pensent que 200 nations égalent 200 réserves. Merci beaucoup.

Le sénateur Hubley : Bienvenue, madame Abbott. J'aimerais que vous me décriviez le tribunal indépendant dont vous recommandez la création. Qui y siégerait? Comment s'insérerait-il dans le processus actuel? S'agit-il d'avoir une seule instance qui entendrait les revendications, veut-on que le tribunal en question s'occupe des revendications plus difficiles?

Mme Abbott : Je crois qu'il s'agirait d'une seule instance qui traiterait l'ensemble des revendications en Colombie-Britannique.

Le sénateur Hubley : Ce système pourrait-il fonctionner dans le reste du pays? Serait-il également avantageux pour les autres provinces?

Mme Abbott : Oui. Je crois que chaque région est différente et a ses propres problèmes. Je crois que cela vaudrait la peine d'envisager la création d'une telle instance pour toutes les régions.

Le sénateur Hubley : J'ai proposé des personnes qui pourraient être représentées au tribunal. Qui, selon vous, devraient-elles être?

Mme Abbott : Nous voudrons que des membres de communautés indépendantes siègent à ce tribunal, qui ne représenteraient pas le gouvernement ni les Premières nations mais prendraient en considération les circonstances propres à la région et aux questions en cause.

Le sénateur Sibbston : Madame Abbott, quelle est la nature de la plupart des revendications particulières en Colombie-Britannique? Est-ce qu'elles portent seulement sur l'étendue du territoire, ou bien sur la façon dont il a été délimité?

Mme Abbott : Je crois que la plupart des revendications concernent la façon dont on a délimité les terres. Plus souvent qu'autrement, on en a pris possession unilatéralement à l'époque sans le consentement des Premières nations.

Senator Sibbston: You stated that you think a decision by the Supreme Court a number of years ago had a negative effect on your specific claim.

In the event that this court decision is followed, does that not then place B.C. in a position where, if these reserves were not validly completed, it opens the whole question of land claims and the establishment of reserves in B.C.? Does that not help you overall in dealing with the federal government, in that they obviously must settle land claims with the First Nations of British Columbia?

Ms. Abbott: Yes. However, we are not in total support of that Supreme Court decision. It only reflects the situation of a couple of communities. It does not really create a great opportunity for the balance of the region to move in a manner that addresses the claims they are faced with and are struggling with.

Senator Sibbston: I noticed one of your recommendations was for our Senate committee to go to B.C. and meet with First Nations regarding this topic of specific claims. How serious are you about that recommendation? How important would it be for our committee to travel to British Columbia?

Ms. Abbott: I am very serious about that recommendation. I can quickly provide an example conveying the particular situation for a number of our communities in our Nation.

We are in a transport corridor reaching 100 linear miles from Ashcroft along the northern and southern parts of our territory. Within that region, we are challenged with two railways, a highway and a hydro right-of-way. Each of those presents specific claims issues to our communities.

At this time, we are currently working with the two railways. The communities have prioritized the issues, and we are working on 102 claims on behalf of 11 First Nations.

The Chairman: Could you explain more with reference to the question regarding unilateral decisions, Ms. Abbott? Many specific claims in B.C. involve unilateral Crown undertakings to set aside reserve lands. Are you saying that, because they were unilateral decisions, they are being disregarded by the Department of Justice?

Ms. Abbott: That is part of the problem. The other problem is that, at the time of the establishment of those reserves, our people had a system of seasonal rounds. When the establishment of the reserves occurred, a number of our people lived along the river system when it was our fishing season. Therefore, a number of reserves were established along the riverbanks along with a reserve fishery. That did not take into consideration where people lived throughout the balance of the year.

Le sénateur Sibbston : Vous avez déclaré croire qu'une décision rendue par la Cour suprême il y a quelques années avait eu un impact négatif sur votre revendication particulière.

Si on devait donner suite à cette décision, est-ce que cela ne placerait pas la Colombie-Britannique dans une situation où, si les ajouts de terres aux réserves n'étaient pas effectués correctement, toute la question des revendications territoriales et de l'établissement des réserves en Colombie-Britannique serait réouverte? De façon générale, cela ne vous aide-t-il pas à négocier avec le gouvernement fédéral, parce qu'il doit de toute évidence régler les revendications territoriales avec les Premières nations de la Colombie-Britannique?

Mme Abbott : Oui. Toutefois, nous n'appuyons pas totalement cette décision de la Cour suprême. Elle reflète seulement la situation de quelques communautés. Ce n'est pas vraiment une bonne chose pour l'équilibre de la région que d'agir en fonction des revendications qui les concernent, et pour lesquelles elles luttent.

Le sénateur Sibbston : Vous avez entre autres recommandé que notre comité se rende en Colombie-Britannique pour y rencontrer les Premières nations et ainsi discuter des revendications particulières. Êtes-vous sérieuse? Serait-ce réellement important que notre comité se déplace jusqu'en Colombie-Britannique?

Mme Abbott : Oui, je suis très sérieuse au sujet de cette recommandation. Je peux d'ailleurs vous donner un bref exemple qui illustre la situation particulière que vivent plusieurs communautés de ma nation.

Nous sommes dans un corridor de transport qui s'étend sur 100 milles terrestres, du nord au sud de notre territoire, en passant par Ashcroft. Dans cette région, il y a deux lignes ferroviaires, une autoroute et un droit de passage d'hydro, qui font tous l'objet de revendications particulières.

Nous nous penchons en ce moment sur le dossier des deux lignes de chemin de fer, auquel les communautés ont accordé la priorité, et nous travaillons à régler 102 revendications au nom de 11 Premières nations.

Le président : Pourriez-vous nous expliquer un peu plus ce qu'il en est des décisions unilatérales, madame Abbott? De nombreuses revendications particulières en Colombie-Britannique concernent des engagements unilatéraux pris par la Couronne pour réserver des terres aux Autochtones, appelées terres de réserve. Êtes-vous en train de dire que ces décisions sont ignorées par le ministère de la Justice parce qu'elles sont unilatérales?

Mme Abbott : C'est là une partie du problème. L'autre, c'est qu'au moment de la création de ces réserves, les Autochtones avaient un système de déplacements saisonniers et qu'un certain nombre vivaient le long de la rivière quand c'était la saison de la pêche. Ainsi, plusieurs réserves ont donc été établies sur les rives et on a aussi créé une pêcherie. Par contre, on n'a pas tenu compte de l'endroit où ces gens vivaient le reste de l'année.

When you look at a number of our reserves today, they are on the hillsides of the river with very little usable land. There is no opportunity for farming. The essence of our survival and sustenance is the fishery.

Senator Dyck: Thank you for your presentation, Ms. Abbott. On page 3 of your written presentation, you talk about the Specific Claims Resolution Act and how, if that legislation comes into force, it seems like it will have very negative effects on many of the claims that have originated from B.C.

Do you have any recommendations as to what should be done? How do you go about dealing with this so that there is not a negative impact on the claims from B.C.? It seems that many of your claims have to do with unilateral undertakings.

Ms. Abbott: If you were to seriously consider visiting B.C., I believe it would present an opportunity for not only my input but also that of many of the First Nations from British Columbia in terms of the concern. I think that would be the best opportunity to answer your question.

Senator Dyck: It seems there is a real conundrum in that the process as presently set up does not take into account the historical undertakings in B.C. and will not validate the claims you have.

Ms. Abbott: That is right.

Senator Gill: You have many specific claims as compared to the other provinces. Is that because you have very few treaties in B.C.?

Ms. Abbott: Yes. That is one of the three points I provided on page 3 of my presentation, our distinct history of reserve establishments. There are treaties only in the southern portion of Vancouver Island and the northeast part of the province.

Senator Gill: Is that as a result of colonization reaching the province of British Columbia late? Foreigners settled there after the other provinces. Is that an explanation of why you have so few treaties?

Ms. Abbott: Back in history, a commissioner, whose name I do not remember, said that he did not see the need for treaties, that because of smallpox and other diseases, there was not a sense that the Aboriginal people would survive.

Senator Gill: It is a miracle.

Ms. Abbott: Yes.

The Chairman: Were these reserve lands set aside unilaterally by the province?

Ms. Abbott: They were unilaterally set aside by the commissioners of the day.

The Chairman: Were the commissioners provincial or federal people?

Plusieurs de nos réserves sont situées aujourd'hui sur les bords de la rivière et disposent d'une petite superficie exploitable où il est impossible de faire de l'agriculture. Notre survie dépend de la pêche.

Le sénateur Dyck : Merci pour votre exposé, madame Abbott. À la page 3 de votre mémoire, vous parlez de la Loi sur le règlement des revendications particulières et des répercussions très négatives qu'aurait son entrée en vigueur sur de nombreuses revendications en Colombie-Britannique.

À votre avis, que faudrait-il faire pour éviter que cela n'arrive? Il semble que beaucoup de vos revendications concernent des décisions unilatérales.

Mme Abbott : Je pense que si vous envisagiez sérieusement de venir en Colombie-Britannique, vous auriez l'occasion d'entendre ce qu'ont à dire de nombreuses Premières nations de la province à ce sujet. Je pense que ce serait la meilleure façon d'avoir une réponse à votre question.

Le sénateur Dyck : Il est vraiment étonnant que le processus actuellement en place ne prenne pas en considération les engagements historiques pris en Colombie-Britannique et qu'il ne valide pas vos revendications.

Mme Abbott : C'est vrai.

Le sénateur Gill : Vous avez beaucoup de revendications particulières comparativement aux autres provinces. Est-ce parce qu'il y a très peu de traités en Colombie-Britannique?

Mme Abbott : Oui. C'est l'une des trois questions que j'aborde à la page 3 de mon mémoire, c'est-à-dire la façon singulière dont nos réserves ont été créées. Nous avons signé des traités seulement dans le sud de l'île de Vancouver et dans le nord-est de la province.

Le sénateur Gill : Est-ce attribuable au fait que les colons sont arrivés en Colombie-Britannique plus tard parce qu'ils se sont d'abord établis dans les autres provinces? Est-ce ce qui explique pourquoi vous avez conclu si peu de traités?

Mme Abbott : Il y a longtemps de cela, un commissaire, dont je ne me souviens plus du nom, avait dit qu'il ne voyait pas la nécessité de conclure des traités parce qu'il était convaincu que les peuples autochtones ne survivraient pas aux épidémies de variole et autres maladies.

Le sénateur Gill : C'est un miracle.

Mme Abbott : Oui.

Le président : Est-ce la province qui a réservé les terres pour les Autochtones sans même les consulter?

Mme Abbott : Ce sont les commissaires de l'époque.

Le président : S'agissait-il de commissaires provinciaux ou fédéraux?

Ms. Abbott: They were federal.

Senator Trenholme Counsell: Thank you for being here, Ms. Abbott.

These unilateral undertakings were made before B.C. was a province. Are there precedents in any of the other western provinces that joined Confederation later for the resolution of the type of situation you are facing? Do you have anything with which to compare your situation in the west of Canada? These were obviously undertakings of the Crown only. In other words, the Crown, through a commissioner or whomever, gave the land to the First Nations, and that is part of the problem.

Is there an example in another province in Western Canada of this type of situation being resolved successfully?

Ms. Abbott: I cannot think of one at the moment. It might help you to understand our situation to know that when CN Rail, a Crown corporation at the time, was looking to double-track through the Thompson-Fraser corridor in the early 1980s, our leaders became very concerned about the establishment of a second track when we knew that a number of issues relating to the first set of tracks had not been resolved. We applied for an injunction on behalf of 36 communities and three Nations to stop the railway from dumping into the river system to create the foundation for the building of a second track. We wanted to ensure that the issues from the first track were addressed.

The injunction has been in place against CN Rail further dumping into the Thompson River since April 1, 1985. Their intent was to build along the Fraser system to support a second track, which would mean a second impact for all our communities. It would have an impact on the river system and the fishery. In one particular spot, they intended to fill 160 feet into the river, and we knew that that would certainly have an impact on our way of life. The fishery is the sustenance of our people. In addition to the establishment of the reserves that were unilaterally imposed, we now had the prospect of further impact when the initial issues had not been addressed.

The Chairman: British Columbia has a unique and challenging situation to deal with, as was well described by Ms. Abbott. There are more complexities to it and I believe that her recommendation has great validity. She does not have the time, in one presentation here, to describe all the challenges in British Columbia. The unilateral imposition of reserves in the early 1900s was dictated by an individual commissioner. I gather that there were more than one commission that relegated these people to small pieces of land that did not reflect the lands they occupied at the time.

Ms. Abbott, we thank you for your presence here today, for your presentation, and for the candid way in which you responded to questions. We will take your suggestion to travel

Mme Abbott : Fédéraux.

Le sénateur Trenholme Counsell : Merci beaucoup de votre présence, madame Abbott.

Ces décisions unilatérales ont été prises avant que la Colombie-Britannique ne devienne une province. Parmi les provinces de l'Ouest qui se sont jointes à la Confédération plus tard, y en a-t-il qui ont été confrontées au même type de problème? Pouvez-vous vous comparer à d'autres provinces de l'ouest du Canada? Bien entendu, il s'agissait de décisions de la Couronne uniquement. Autrement dit, la Couronne, par l'intermédiaire d'un commissaire ou autre, cédaient la terre aux Premières nations, et c'est là une partie du problème.

Y a-t-il une autre province de l'Ouest qui a remédié au problème?

Mme Abbott : Aucune ne me vient à l'esprit en ce moment. Pour que vous compreniez mieux notre situation, il serait bien que vous sachiez que lorsque le CN, une société de la Couronne à l'époque, avait envisagé de doubler les voies ferrées dans le corridor Thompson-Fraser au début des années 1980, nos chefs étaient très préoccupés parce que plusieurs questions relatives à la première ligne ferroviaire n'avaient pas encore été réglées. Nous avons donc déposé une injonction, au nom de 36 communautés et trois nations, afin que la compagnie ferroviaire cesse de déverser des matériaux dans la rivière en vue de bâtir les fondations pour la construction de la deuxième voie. Nous voulions d'abord nous assurer que les questions concernant la première voie seraient réglées.

Nous avons obtenu une injonction contre le CN le 1^{er} avril 1985, lui interdisant tout déversement dans la rivière Thompson. Le but de la société était de construire une deuxième voie le long de la rivière Fraser, ce qui aurait eu encore d'autres répercussions pour toutes nos communautés et une incidence considérable sur la rivière et sur la pêche. À un certain endroit, la société comptait mener des travaux de remplissage sur 160 pieds dans la rivière, et nous savions que cela aurait certainement eu des conséquences sur notre mode de vie. La pêche est notre moyen de subsistance. En plus des réserves qui nous ont été unilatéralement imposées, nous appréhendions déjà d'autres répercussions, alors que les problèmes initiaux n'avaient même pas encore été réglés.

Le président : La Colombie-Britannique doit faire face à une situation unique et difficile, tout comme l'a si bien décrit Mme Abbott. Tout cela est tellement complexe que je crois que sa recommandation est très censée. Bien entendu, elle n'a pas le temps, en un seul exposé, de décrire tous les problèmes qu'éprouvent les communautés de la Colombie-Britannique. Les réserves ont été imposées au début du XX^e siècle par un commissaire. Je crois que plusieurs commissions ont relégué ces gens sur de petites parcelles de terrain qui sont loin de refléter les terres qu'ils occupaient à l'époque.

Madame Abbott, nous vous remercions pour votre exposé et vos réponses franches. Nous allons réfléchir à votre proposition d'aller en Colombie-Britannique. Si nous ne

to B.C. under advisement. I am not sure whether we will be able to get there, but, if we cannot, we may bring in other witnesses who can further assist the committee to make recommendations that will work effectively for the people from your province and mine. Thank you again.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Wednesday, October 18, 2006

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:16 p.m. to examine and report on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims Policy.

Senator Gerry St. Germain (Chairman) in the chair.

[English]

The Chairman: Honourable senators, good evening. It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I am Gerry St. Germain, from the province of British Columbia, and chair of the committee.

Today our committee continues its special study on specific claims. The committee intends to examine the federal specific claims process with a view to making recommendations to contribute to the timely and satisfactory resolution of First Nations grievances in that matter.

These evening, honourable senators, we will hear from the Auditor General of Canada and, later, from two organizations very experienced with specific claims, one from Manitoba and one from Saskatchewan.

We have a guest in the audience this evening, Chief David General, an observer from the Chief of Six Nations.

Welcome, Chief General.

First, let me welcome Ms. Sheila Fraser, Auditor General of Canada. She is accompanied today by the Assistant Auditor General, Mr. Ronnie Campbell, and by Mr. Jerome Berthelette, Principal.

Ms. Fraser, I understand that you have a presentation to make to us. Welcome to the committee. Thank you for taking time out to be with us. All members of this committee have looked forward to this meeting, and I believe the attendance is an indication of the interest you have generated as a result of your agreeing to attend tonight.

Please proceed, Ms. Fraser.

Sheila Fraser, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Thank you, Mr. Chairman, and thank you, honourable senators, for this opportunity to discuss our office's work related to specific claims.

pouvons nous rendre là-bas, nous convoquerons d'autres témoins en vue de formuler des recommandations efficaces pour les gens de votre province et de la mienne. Merci encore.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le mercredi 18 octobre 2006

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 16, pour examiner, en vue d'en faire rapport, le processus fédéral de règlement des revendications particulières.

Le sénateur Gerry St. Germain (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, bonsoir. J'ai le plaisir de déclarer ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je m'appelle Gerry St. Germain; je viens de la Colombie-Britannique, et je suis le président du comité.

Aujourd'hui, notre comité poursuit ses travaux spéciaux concernant les revendications particulières. Il entend examiner le processus fédéral de règlement des revendications particulières en vue de formuler des recommandations pouvant contribuer à un règlement opportun et satisfaisant des doléances des Premières nations à cet égard.

Ce soir, honorables sénateurs, nous entendrons la vérificatrice générale du Canada, puis des représentants de deux organisations, l'une du Manitoba et l'autre, de la Saskatchewan, qui possèdent une vaste expérience en matière de revendications particulières.

Nous avons également parmi nous un invité, M. David General, qui est chef des Six Nations et qui est ici ce soir à titre d'observateur.

Bienvenue, monsieur General.

D'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada. Aujourd'hui, elle est accompagnée du vérificateur général adjoint, M. Ronnie Campbell, ainsi que de M. Jerome Berthelette, directeur principal.

Madame Fraser, je crois que vous allez nous faire un exposé. Bienvenue parmi nous, et merci d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer. Tous les membres du comité attendaient cette réunion avec impatience, et le fait qu'ils soient ici en grand nombre atteste de l'intérêt que suscite votre présence ici ce soir.

Veuillez commencer, madame Fraser.

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Merci, monsieur le président, et merci, honorables sénateurs, de me donner l'occasion de discuter des travaux de notre bureau en ce qui a trait aux revendications particulières.

As was mentioned, I am accompanied this evening by Ronnie Campbell, Assistant Auditor General, and Jerome Berthelette, the Principal, both of whom are responsible for our work at Indian and Northern Affairs Canada.

Over the past several years, our office has audited comprehensive land claims, as well as the implementation of one type of specific claim. Comprehensive land claims, as you know, are claims by First Nations to land not covered by a treaty. They are based on the assertion that Aboriginal rights and title continue to exist over the claimed area. The objective of negotiating comprehensive land claim treaties is to clearly set out rights to use of lands and resources for all parties. Mr. Chairman, this coming November, my office will publish another audit on comprehensive land claims. This one will be with respect to the federal involvement in the British Columbia treaty process.

In contrast to comprehensive land claims, specific claims are claims that arise from alleged non-fulfillment of Indian treaties already in place and other lawful obligations, or the improper administration of lands and other assets under the Indian Act or other formal agreements. Claims for alleged breaches of the government's obligations can include: The non-fulfillment of a treaty or other agreement provision; the breach of an Indian Act or other statutory responsibility; the breach of an obligation arising out of government administration of First Nation funds or other assets; or an illegal sale or other disposition of First Nation land by government.

Indian and Northern Affairs Canada had, as of March 31, 2006, 729 specific claims under negotiation, which represents significant contingent liabilities. Contingent liabilities are determined for the purposes of the public accounts on the basis of management's best estimates using an established formula and valuation methodology.

The methodology is quite complex and involves a great deal of work on the part of the department. When a new specific claim is accepted, it is classified under one of the 76 different typologies or classifications as defined by the department. For example, specific claims can be classified as: treaty land entitlements, for example, land not set aside; taking of lands, for example, permits and hydro lines; or surrenders and alienations of land, for example, highways.

Based on the classification, the new specific claim will receive a value based on the historical average of settlements by claim type. New settlements, therefore, will affect the average value of the classification and, therefore, specific claims under

Comme on l'a mentionné, je suis accompagnée ce soir de Ronny Campbell, vérificateur général adjoint, et de Jerome Berthelette, directeur principal, qui sont tous les deux responsables de nos travaux au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Ces dernières années, notre bureau a effectué des vérifications portant sur des revendications territoriales globales et sur la mise en œuvre d'ententes de règlement d'un type de revendications particulières. Les revendications territoriales globales sont des revendications des Premières nations à l'égard de terres qui n'ont pas fait l'objet d'un traité. Elles reposent sur l'affirmation de la pérennité des droits ancestraux et du titre autochtone sur le territoire revendiqué. La négociation d'ententes de règlement de revendications territoriales globales vise à établir clairement, pour toutes les parties, les droits d'utilisation des terres et des ressources. Monsieur le président, en novembre, mon bureau publiera les résultats d'une autre vérification portant sur des revendications territoriales globales. Ce chapitre portera sur la participation du gouvernement fédéral au processus des traités de la Colombie-Britannique.

À l'opposé des revendications territoriales globales, les revendications particulières concernent le non-respect présumé d'obligations légales et de traités déjà conclus avec les Autochtones ou l'administration inadéquate de terres ou d'autres biens visés par la Loi sur les Indiens ou d'autres ententes officielles. Les revendications liées au non-respect présumé par le gouvernement de ses obligations peuvent comprendre les écarts suivants : le non-respect d'une disposition d'un traité ou de toute autre entente; le manquement à une responsabilité prescrite par la Loi sur les Indiens ou à toute autre obligation légale; le non-respect d'une obligation découlant de l'administration par le gouvernement de fonds ou de tout autre bien des Premières nations; la vente illégale ou toute autre forme d'aliénation, par le gouvernement, de terres appartenant aux Premières nations.

Au 31 mars 2006, le ministère des Affaires indiennes et du Nord négociait des ententes de règlement de 729 revendications particulières, ce qui représente des dettes éventuelles importantes. Au moment de préparer les comptes publics, on calcule les dettes éventuelles d'après les meilleures estimations de la direction, au moyen d'une formule établie et d'une méthode d'évaluation.

Étant assez complexe, la méthode exige beaucoup de travail de la part du ministère. Lorsqu'une nouvelle revendication est acceptée, celle-ci est classée parmi l'une des 76 catégories définies par le ministère. Ainsi, les revendications particulières peuvent être : des droits fonciers issus de traités, par exemple du fait que les terres n'ont pas été mises de côté pour les Autochtones; la prise de possession de terres, par exemple pour l'attribution de permis ou l'installation de lignes de transport d'électricité; et la cession ou l'aliénation de terres, par exemple pour la construction d'autoroutes.

La nouvelle revendication particulière sera évaluée en fonction de sa classification, selon la valeur moyenne historique des ententes de règlement conclues par le passé pour chaque type de revendication. Les nouvelles ententes de règlement influeront

negotiation for the particular claim type. This attribution of land value based on type is determined solely by Indian and Northern Affairs Canada.

[*Translation*]

In Chapter 7 of our November 2005 report, we examined how the government is doing in meeting its obligations under the Treaty Land Entitlement agreements signed with Manitoba and Saskatchewan First Nations. Treaty Land Entitlement agreements address historic shortfalls with respect to the land that should have been provided to the First Nations under the treaties.

We examined whether Indian and Northern Affairs Canada has a framework in place to manage the additions to reserves resulting from Treaty Land Entitlement agreements consistent with its legal obligations as set out in those agreements. We found that deficiencies in the department's management practices have limited its progress in converting to reserve status the large number of acres that First Nations have selected as additions to their reserves in these two provinces. The three major causes for these delays are outdated environmental reviews, insufficient resources made available for land surveys and the lack of a strategy for guidance to First Nations on how to resolve third party interests.

We also found that the department did little to track the progress made in land selections, and had no plans or targets in place to convert lands selected. Moreover, file management practices were found to be inadequate, with few tools and guidance for staff to follow.

We made six recommendations related to these key areas. We have not yet followed up on the department's actions since our audit, but we note that it has released revised guidance on environmental site assessment on their website, as they had committed to doing in response to our audit. We plan to follow up on departmental progress in resolving treaty land entitlements in the coming years.

[*English*]

In May of this year, we also published another chapter that might be relevant to your examination of specific claims. It examined the extent to which progress was made toward implementing recommendations from chapters published or completed between 2000 and 2003. While these chapters did not examine specific claims, per se, they did examine the management of a broad range of federal programs for First Nations.

donc sur la valeur moyenne de la classification et, par conséquent, sur la valeur des revendications particulières faisant l'objet de négociations selon leur type de revendication. Les valeurs des revendications sont attribuées en fonction du type, uniquement par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

[*Français*]

Dans le chapitre 7 de notre rapport de novembre 2005, nous avons fait état des progrès réalisés par le gouvernement pour ce qui est de respecter ses obligations en vertu des attentes sur les droits fonciers issus de traités, plus particulièrement les ententes conclues avec les Premières nations du Manitoba et de la Saskatchewan. Les ententes sur les droits fonciers issus de traités permettent de traiter les lacunes passées en ce qui a trait aux terres qui devaient être cédées aux Premières nations en vertu de ces traités.

Nous avons vérifié si le ministère des Affaires indiennes et du Nord dispose d'un cadre pour administrer les ajouts aux réserves qui sont établis aux termes des ententes sur les droits fonciers issus de traités, conformément aux obligations légales que lui confère ces ententes. Nous avons constaté que les lacunes dans les pratiques de gestion du ministère ont limité ces progrès dans la conversion en réserve d'un grand nombre d'acres de terre que les Premières nations ont sélectionnés en vue de les ajouter à leurs réserves dans les deux provinces. Trois grands obstacles ont été cernés, soit des évaluations environnementales périmées, des ressources insuffisantes affectées aux travaux d'arpentage et l'absence d'une stratégie visant à aider les Premières nations à régler les questions concernant les intérêts de tiers.

Nous avons aussi constaté que le ministère avait peu suivi les progrès réalisés dans la sélection des terres et qu'il n'avait établi aucun plan ni aucune cible visant la conversion des terres sélectionnées. De plus, les pratiques de gestion des dossiers étaient inadéquates et comportaient plus d'outils et de directives à l'intention du personnel.

Nous avons formulé six recommandations liées à ces aspects clés. Nous n'avons pas encore fait le suivi des mesures prises par le ministère depuis notre vérification. Toutefois, nous avons constaté que son site Web renferme maintenant des directives réalisées sur l'évaluation environnementale des sites, comme le ministère s'y était engagé en réponse à nos recommandations. Dans les prochaines années, nous comptons faire le suivi des progrès réalisés par le ministère dans le règlement des droits fonciers issus de traités.

[*Traduction*]

Un autre de nos chapitres pourra être utile à votre étude portant sur les revendications particulières. En mai de cette année, nous avons publié notre rapport *Le Point*, dont l'un des chapitres portait sur l'étendue des progrès réalisés à l'égard des recommandations formulées à la suite de vérifications terminées ou rendues publiques entre 2000 et 2003. Malgré que ces chapitres ne portent pas sur des revendications territoriales comme telles, ils font toutefois état des résultats de notre examen d'un vaste éventail de programmes fédéraux destinés aux Premières nations.

Our follow-up audit made several important observations, which I would like to highlight for you this evening. We found that the federal government has made satisfactory progress in implementing the majority of the 37 recommendations set out in those chapters. However, we found progress on 15 of our recommendations to have been unsatisfactory. Those were generally the recommendations that are the most important to the lives and well-being of First Nations people.

[Translation]

In this audit, we also identified seven factors that appear to have been critical in the successful implementation of our recommendations. These factors include: sustained management attention; effective coordination of government programs; meaningful consultation with First Nations; capacity development within First Nations; establishment of First Nations institutions; establishment of an appropriate legislative base for programs; and lastly, addressing the conflicting roles of INAC. We believe that progress in improving and streamlining the specific claims process will depend in part on how well INAC incorporates these critical factors into its program design.

Mr. Chairman, this concludes my opening statement. My colleagues and I would be pleased to answer your committee's questions.

The Chairman: Thank you very much, Ms. Fraser.

[English]

Senator Peterson: Previous witnesses have commented on the issues or problems that they believed caused the contingent liability. There are three areas: comprehensive claims, specific claims and treaty land entitlement. Do we have a number on those three areas?

Ms. Fraser: For purposes of the public accounts of Canada, the government estimates a liability for specific claims using the methodology that I explained earlier. For the comprehensive land agreements, there is not an estimation of the liability until such time as there is more of an agreement because it is so dependent on approvals from various levels of government, and the amounts can be large. Therefore, the government tends to wait almost until there is a final agreement before it books a liability. On the specific claims, an estimation is done that is reviewed each year, and an amount is recorded in the Public Accounts of Canada.

Senator Peterson: Do we know that amount?

Ms. Fraser: We do know it but I would ask that you ask officials at Indian and Northern Affairs Canada. I am hesitant to disclose that figure because I am not sure if the government wants those numbers disclosed. I do not believe that they are presented separately on the balance sheet. We can

Dans notre vérification de suivi, nous avons formulé plusieurs observations importantes dont j'aimerais vous faire part ce soir. Nous avons constaté que le gouvernement fédéral a fait des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la plupart des 37 recommandations formulées dans nos chapitres. Cependant, nous avons constaté que les progrès réalisés à l'égard de 15 de nos recommandations n'étaient pas satisfaisants. En règle générale, ce sont les recommandations qui sont les plus importantes pour la qualité de vie et le bien-être des membres des Premières nations.

[Français]

Ces vérifications nous avaient permis de cerner sept facteurs qui semblaient avoir joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre réussie de nos recommandations : l'intérêt soutenu de la direction, la coordination efficace des programmes gouvernementaux, la consultation fructueuse auprès des Premières nations, le développement des capacités des Premières nations, la création d'institutions des Premières nations, l'établissement d'un fondement législatif approprié pour les programmes et finalement, la prise en compte de la question des rôles incompatibles du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Selon nous, le ministère fera des progrès, du moins en partie, dans l'amélioration et la rationalisation du processus des revendications particulières dans la mesure où il tiendra compte de ces facteurs essentiels dans la conception des programmes.

Monsieur le président, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Mes collègues et moi seront heureux de répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Merci beaucoup, Madame Fraser.

[Traduction]

Le sénateur Peterson : D'autres témoins ont parlé des problèmes qu'ils croyaient être à l'origine des dettes éventuelles. Trois domaines sont concernés : les revendications globales, les revendications particulières et les droits fonciers issus de traités. Disposons-nous de chiffres sur ces trois éléments?

Mme Fraser : Au moment de préparer les comptes publics, le gouvernement calcule les dettes des revendications particulières en utilisant la méthodologie que j'ai expliquée plus tôt. Pour ce qui est des revendications territoriales globales, on ne fait aucune évaluation des dettes avant qu'il y ait des ententes, parce que celles-ci dépendent beaucoup des approbations des différents paliers de gouvernement, et que de gros montants peuvent être en jeu. Par conséquent, avant de comptabiliser une dette, le gouvernement a tendance à attendre pratiquement jusqu'à ce qu'on ait conclu une entente définitive. Quant aux revendications particulières, on procède à une estimation qu'on réévalue chaque année, et un montant est enregistré dans les Comptes publics du Canada.

Le sénateur Peterson : Est-ce qu'on connaît ce montant?

Mme Fraser : Oui, mais je vous demanderais de vous en informer auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. J'hésite à vous révéler cette donnée car je ne suis pas certaine que le gouvernement souhaite qu'elle soit divulguée. Je ne crois pas qu'elle apparaisse séparément dans

appreciate that there might be some sensitivity about the numbers, but I feel that is information that the department should be able to provide to you.

Senator Peterson: Therein lies the problem. First Nations people are saying that because it has not been quantified, or it is not given out, or it is too low, that there is not proper allowance made for this. I guess it could be a rather large contingent liability; therefore, nothing really happens.

Ms. Fraser: There is a disclosure in the financial statements, and unfortunately, I do not have them with me. I can indicate to you, and we can write back to the committee, that there is disclosure in the notes to the financial statements of the quantum of contingent liabilities in various suits, et cetera, that have been made against the government. We have to also appreciate that in any process of being sued, the person being sued will not indicate to those suing them how much money they will settle for. It could obviously distort the whole process. I can understand that the government would be reluctant to give a lot of detail, but the total amount would probably be disclosable.

Senator Peterson: The other issue that the presenters have raised is the process of defining a contingent liability and getting a claim identified. Some of them are 10 to 12 years. We have been told that even just the outstanding claims, the 500 or 600 that have been identified, could take 80 to 90 years. We are really not making progress, and we will continue not to if we keep going around in circles with numbers like that and people saying they cannot do anything until they know.

They have indicated that possibly an independent tribunal could be useful. I do not know where it would fit in. However, you have the Indian and Northern Affairs Canada, INAC, Justice Canada and the government. Matters get caught up, and they stop because there seems to be no will or desire to move forward with a file. I believe you have indicated in your report that it just goes so far and then stalls. Everybody sits on it, a few years pass, and then it is brought up again. The First Nations have been inordinately patient in all these matters, but I am not sure how long we can count on that.

I would certainly appreciate your comments on the process. How can we streamline it? How can we make it work? How can we place targets? How can you do performance audits? I know it is all time and money and people, but I feel we have to do them sooner than every three or four years.

Ms. Fraser: Thank you, senator, for your comments. Unfortunately, we have not done any specific work on the process. Our audits, to date at least, tended to be, once there is an agreement, how it is being implemented. On the treaty land entitlement, there was a clear agreement on an amount of land that was to be given over, and we looked at why it was taking so long when there was no dispute about the amount of land that

le bilan. Nous pouvons comprendre que révéler ces chiffres est délicat, mais je pense que c'est une information que le ministère devrait pouvoir vous fournir.

Le sénateur Peterson : C'est là où le bat blesse. Les Premières nations disent que, comme ce montant n'a été ni quantifié ni précisé, ou qu'il est trop peu élevé, on n'a pas prévu les sommes appropriées. Je crois que ces dettes pourraient atteindre un montant très important et, par conséquent, rien ne se produit vraiment.

Mme Fraser : On présente ces données dans les états financiers; malheureusement, je ne les ai pas avec moi. Je peux vous indiquer, et nous pouvons envoyer cette information par écrit au comité, que les notes afférentes aux états financiers exposent le montant des dettes éventuelles ayant trait notamment à diverses poursuites dont le gouvernement fait l'objet. Nous devons également tenir compte du fait qu'en cas de poursuites, le défendeur n'indiquera pas à celui qui le poursuit combien d'argent il consentira à verser. Cela fausserait tout le processus. Je conçois que le gouvernement puisse être réticent à fournir de nombreux détails, mais il serait probablement possible pour lui de révéler le montant total.

Le sénateur Peterson : L'autre problème évoqué par les intervenants est le processus de définition des dettes et de reconnaissance des revendications. Certaines d'entre elles remontent à 10 ou 12 ans. On nous a dit qu'à lui seul, le règlement des revendications en suspens, des 500 ou 600 qui sont reconnues, pourrait prendre de 80 à 90 ans. Nous n'accomplissons vraiment aucun progrès, et il continuera d'en être ainsi si l'on persiste à tourner en rond avec les chiffres et à se dire impuissant tant qu'on n'en sait pas davantage.

Les intervenants ont indiqué qu'un tribunal indépendant pourrait être utile. J'ignore où il interviendrait dans le processus. Néanmoins, entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le MAINC, Justice Canada et le gouvernement, les dossiers piétinent et sont paralysés parce qu'il ne semble pas y avoir de volonté de les faire avancer. Je crois que vous avez indiqué dans votre rapport que les choses progressaient seulement jusqu'à un certain point, puis traînaient pendant quelques années avant de refaire surface. Les Premières nations se sont montrées extrêmement patientes face à toutes ces questions, mais je ne suis pas certain que nous pourrons compter là-dessus bien longtemps.

J'apprécierais d'entendre vos commentaires sur le processus. Comment pouvons-nous le simplifier? Comment le faire fonctionner? Comment nous fixer des objectifs? Comment pourrez-vous vérifier la performance? Je sais que c'est toujours une question de temps, d'argent et de ressources humaines, mais j'ai l'impression que nous devrions le faire plus souvent qu'à tous les trois ou quatre ans.

Mme Fraser : Merci, sénateur, pour vos commentaires. Malheureusement, aucun de nos travaux n'a porté en particulier sur ce processus. Nos vérifications, du moins jusqu'ici, ont eu tendance à porter sur l'application des ententes une fois celles-ci conclues. En ce qui concerne les droits fonciers issus des traités, il y avait une entente claire au sujet du territoire à céder et nous avons étudié les raisons pour lesquelles on prenait autant de

was to be turned into reserve. It was taking an inordinate amount of time to complete that. We have tended to start our audits when there is agreement. We are currently doing an audit of the management of Justice Canada. I do not know that this is part of it, but I can certainly go back to see if there is anything we can do in that area. I suspect we are looking more at the overall management of files. However, I can ask the team to consider it, and we will certainly consider that in our future audit work.

Senator Peterson: If we had some direction even to move this forward, your recommendations would help a lot as we try to deal with this whole matter. Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Gill: You have identified a number of important factors, including development, meaningful consultation, the establishment of institutions and of an appropriate legislative base for First Nations programs and the conflicting roles of INAC. You have touched on critically important areas. First Nations have been demanding these changes since Confederation.

You claim that there have not been any results and that is the sticking point in the claims process. What is the status of the claims process?

Ms. Fraser: We have examined all successful land claims to ascertain the reason why they were successful. Further to our discussions with INAC and First Nations representatives, we were able to identify factors that contribute to the success of certain land claims. While several other factors are also very important, follow-up and sustained management attention is a major contributing factor to success.

One problem frequently identified is staff turnover. Too often, new personnel are put in charge of files, which means that trust must always be rebuilt and time is wasted.

[*English*]

Senator Gill: Besides what you just said, you mention something that is very fundamental, addressing conflicting roles of INAC. What do you mean by that?

[*Translation*]

Ms. Fraser: The department acknowledges the conflicting roles that it is called upon to play. On the one hand, it provides services to First Nations and funds their programs, while on the other hand, First Nations institute legal proceedings against the department for failing to uphold its obligations. One example of this is the fiduciary role of the department. Many of these roles are inherently conflicting.

temps à convertir en réserves des terres qui ne faisaient l'objet d'aucun litige. L'opération prenait énormément de temps. Nous avons surtout commencé nos vérifications lorsqu'il y avait une entente. Nous sommes actuellement en train de faire une vérification sur la gestion de Justice Canada. Je ne sais pas si cette question en fait partie, mais je peux certainement examiner s'il y a quoi que ce soit que nous pouvons faire à cet égard. Quelque chose me dit qu'il s'agit davantage d'une gestion générale des dossiers. Quoi qu'il en soit, je peux demander à mon équipe d'évaluer la question, et nous allons certainement en tenir compte dans nos futurs travaux de vérification.

Le sénateur Peterson : Vos recommandations pourraient vraiment nous aider à faire bouger les choses dans toute cette affaire. Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Gill : Vous abordez plusieurs points importants dont le développement, la consultation fructueuse, la création d'institutions et l'établissement de fondements législatifs appropriés pour les programmes des Premières nations et des rôles incompatibles que joue le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Vous touchez à l'essentiel. C'est ce que réclament les Premières nations depuis que le Canada existe.

Vous dites qu'il n'y a pas eu de résultats, et c'est le point névralgique des revendications. Qu'arrive-t-il au plan des revendications?

Mme Fraser : Nous avons examiné les cas qui ont eu du succès afin d'en déterminer les causes. Après discussion avec des représentants du ministère des Affaires indiennes et des Premières nations, nous avons pu mettre en relief des facteurs qui ont permis de faire avancer les dossiers et d'avoir du succès. Si la direction du ministère porte intérêt au dossier et maintient le suivi, il y a des résultats. D'autres facteurs sont également très importants, mais le suivi et l'intérêt soutenu de la part de la direction représente un atout majeur.

Un des problèmes fréquemment mentionnés concerne le roulement du personnel. Les responsables de dossiers sont trop souvent remplacés. Cela exige de renouer constamment des liens de confiance et entraîne une perte de temps inutile.

[*Traduction*]

Le sénateur Gill : En plus de ce que vous venez de dire, vous avez mentionné un élément fondamental, à savoir qu'il faut régler la nature conflictuelle des rôles que joue le MAINC. Que voulez-vous dire par là?

[*Français*]

Mme Fraser : Le ministère reconnaît la nature conflictuelle des rôles qu'il joue. D'une part, il rend des services aux Premières nations, fournit du financement pour leurs programmes et, d'autre part, il est poursuivi par les Premières nations devant les tribunaux lorsqu'il ne respecte pas ses obligations. Son rôle de fiduciaire auprès des Premières nations est un exemple. Plusieurs rôles sont conflictuels en soi.

The government can organize itself as it sees fit, but it cannot lose sight of the fact that under these conditions, it is difficult to maintain a relationship with First Nations based on trust.

Senator Gill: First Nations deplore this state of affairs which you claim has long existed. If you are the one saying it, perhaps INAC will be more attentive to your concerns.

Is there any chance the department will rectify the situation? Establishing a legislative base for programs is critically important to First Nations. I imagine that you will follow up on your recommendations.

Ms. Fraser: Regarding the department's conflicting roles, our office is always hesitant about commenting on matters involving government procedure. The government decides on how it wants to structure itself, but the AG can always point out a particular problem and ask that it be taken into account. We are extremely reluctant to dictate operating rules.

Ten years or so have passed since we first mentioned the lack of a legislative base for the First Nations drug program. This shortcoming creates major problems when we want to get the consent of First Nations in order to obtain analyses, prevent abuse cases and the prescribing of inappropriate drugs.

I believe my office has audited this program four times in succession. Each time, the matter of a legislative based was raised. The department claims to disagree with our recommendations. Perhaps this is something the committee would like to take up with the department.

Senator Gill: Is there a connection between your recommendation for appropriate legislation to prevent conflicts that the government or the department may have, and the amount of money spent on claims? The claims process has been ongoing for 25 or 30 years. I imagine someone is in charge. Do First Nations or the government have responsibility for the expenses incurred, in the absence of appropriate legislation or a clearly defined role?

Ms. Fraser: Obviously, it is important to establish clear roles and responsibilities. Legislation can help with that, but I'm reluctant to say that it will solve every single problem.

Even when a commitment has been made or an agreement reached in respect of certain claims, and there is clearly an obligation on the part of the federal government to transfer lands to reserves, the transfer is not taking place within a reasonable period of time.

Legislation may serve a useful purpose, but follow-up and implementation procedures must be improved upon and made more stringent.

C'est au gouvernement de s'organiser comme il le souhaite, mais il doit tenir compte du fait qu'il est difficile d'entretenir une relation de confiance avec les Premières nations dans ces conditions.

Le sénateur Gill : C'est ce que déplorent les Premières nations. Vous dites que ce scénario dure depuis longtemps. Si c'est vous qui le dites, peut-être que le ministère des Affaires indiennes vous écouterá davantage.

Peut-on espérer que le ministère corrigé la situation? Établir des bases législatives pour les programmes est primordial pour les Premières nations. J'imagine que vous ferez un suivi.

Mme Fraser : Pour ce qui est du problème des rôles conflictuels, le vérificateur général hésite toujours à se prononcer sur ce qu'il appelle « des questions de mécanique gouvernementale ». Le gouvernement décide de la façon dont il veut s'organiser, mais le vérificateur général peut toujours lui mentionner un problème particulier et lui demander au moins d'en tenir compte. On hésite beaucoup à lui dicter sa conduite.

Cela fait une dizaine d'années que nous soulevons la question de l'absence de fondement législatif quant au programme des médicaments pour les Premières nations. Cela crée énormément de difficultés quand on veut obtenir le consentement des Premières nations pour obtenir des analyses, prévenir des cas d'abus et la prescription de médicaments inappropriés.

Je crois qu'on a fait au moins quatre vérifications successives sur ce programme. Chaque fois, la question d'une base législative est soulevée. Le ministère dit ne pas être d'accord avec nos recommandations. Peut-être est-ce une question que le comité voudrait soulever avec le ministère.

Le sénateur Gill : Peut-on établir un lien entre ce que vous recommandez, c'est-à-dire une législation appropriée pour éviter les conflits que le gouvernement ou le ministère peut avoir lui-même, et les montants d'argent dépensés pour les revendications? Parce que des revendications sont en cours depuis 25 et 30 ans. J'imagine qu'il y a un responsable; est-ce les Indiens ou est-ce le gouvernement qui est responsable des dépenses qui ont été effectuées, faute d'une législation appropriée ou faute d'un rôle défini?

Mme Fraser : Il est certain qu'il faut établir des rôles et des responsabilités clairement définis. Une législation peut sûrement aider à concrétiser cela, mais j'hésite par contre à dire que cela va être la solution à tous les problèmes.

On note dans certains dossiers que même lorsqu'il y a un engagement ou une entente, et qu'il est clair qu'il y a obligation que le gouvernement fédéral doit transférer des terrains aux réserves, cela ne se fait pas dans un délai raisonnable.

La législation peut être utile, mais c'est aussi le suivi et la mise en œuvre de tout le reste qui doit être amélioré par l'établissement d'un meilleur processus et d'un suivi plus rigoureux.

Senator Gill: Often, First Nations are blamed for mismanaging their affairs, when in reality the lack of appropriate government mechanisms is to blame for the situation. People maintain that there are no solutions, that it takes too long, or that First Nations spend too much money.

Ms. Fraser: Our role is to audit federal government departments. We do not audit the operations of First Nations and Aboriginal communities, although we received excellent cooperation while we carried out our audit work.

However, considerable improvement has been noted within the federal government in terms of processes and meeting the commitments made.

[English]

The Chairman: I have a quick question of you, Ms. Fraser. From your experience or your department's experience, if an independent commission was set up to deal with these specific claims, is there any way that a system of accountability could be set up, so that the government would feel comfortable that this particular body will not blow taxpayers' dollars out the window, but could come up with solutions? As Senator Peterson says, until we get an independent body, we are being told, they are underfunded. Unless we move it out of the realm in which it is currently operating and into an independent body to deal with the specific claims, which are a liability of ours, something we owe our Aboriginal people. It is not as if we are trying to negotiate a comprehensive claim. These are definite frauds and mismanagements by Indian agents and what have you.

Is there a way that we could set up a budget and a system that you would feel comfortable with as the Auditor General, and we could accomplish what has to be done in a much more rapid and efficient manner?

Ms. Fraser: I would like to believe it would be possible. I feel there are principles of good accountability and good governance that can be applied in any situation. I found it interesting that you indicated one of reasons being given for the delay is inadequate funding. I am not sure how setting up a separate organization resolves that. If there currently is not enough funding given to it, the same problems will be transposed into a new body.

It is important to look at why; what are the root causes for the delay. I know from some of the work we have done that some of these files are very long and complex, and they do take a long time. That is not necessarily excusing the delays, and some of the delays are probably not acceptable, but many of these files do take time to complete. It is the process around it that has to be looked at too, and not just the shell or the box in which it is done.

Senator Sibbeston: I would pose my question as follows: As the Auditor General for Canada you obviously have a responsibility to audit government. Do you feel any compulsion or urgent

Le sénateur Gill : Souvent, les populations indiennes ont à porter l'odieux d'une mauvaise administration, alors que c'est faute de mécanismes gouvernementaux appropriés qui ne sont pas en place. Cela donne les résultats que l'on peut constater : il n'y a pas de solution ou cela prend du temps et on dit alors que les Indiens sont des gens qui dépensent beaucoup d'argent.

Mme Fraser : Notre rôle est d'effectuer la vérification auprès des ministères du gouvernement fédéral. Nous n'effectuons pas de vérification auprès des Premières nations et des communautés, bien que nous ayons collaboré de façon excellente et de façon volontaire pour effectuer nos travaux de vérification.

Nous notons toutefois qu'il y a place à beaucoup d'amélioration au sein du gouvernement fédéral en ce qui concerne ces processus et ceci dans le respect des engagements qu'il a pris.

[Traduction]

Le président : J'ai une brève question pour vous, madame Fraser. D'après votre expérience, ou celle de votre bureau, si on mettait sur pied une commission indépendante pour traiter de ces revendications particulières, y aurait-il une façon d'élaborer un système de reddition des comptes, de sorte que le gouvernement aurait l'assurance que cette entité particulière ne jette pas l'argent des contribuables par les fenêtres, mais peut arriver à des solutions? Comme le sénateur Peterson le dit, tant qu'une instance indépendante ne sera pas créée, le financement restera insuffisant, paraît-il. À moins que nous changions le système actuel pour créer une instance indépendante qui traitera des revendications particulières, qui sont notre dette envers les Autochtones, ce que nous leur devons. Ce n'est pas comme si nous tentions de négocier une revendication globale. Il s'agit de cas indéniables de fraude et de mauvaise gestion de la part d'agents du ministère, et cetera.

Y a-t-il pour nous un moyen d'élaborer un budget et un système qui vous satisferaient, en tant que vérificatrice générale, ce qui nous permettrait d'accomplir ce qui doit être accompli d'une façon beaucoup plus rapide et efficace?

Mme Fraser : J'aimerais croire que c'est possible. J'estime qu'il y a des principes de bonne reddition de comptes et de bonne gouvernance qui peuvent être appliqués dans n'importe quelle situation. J'ai trouvé intéressant que vous indiquez que l'une des raisons invoquées pour justifier le retard était un financement inadéquat. Je ne vois pas exactement comment une organisation distincte résoudrait le problème. Si, actuellement, le financement est insuffisant, ce sera la même chose avec une nouvelle instance.

Il est important de cerner les causes premières de cet arriéré. D'après mon expérience, plusieurs de ces dossiers sont très longs et complexes. Cela n'excuse pas nécessairement les retards, dont certains sont sans doute inacceptables, mais on doit souvent consacrer beaucoup de temps à ces dossiers. Il faut également se pencher sur tout le processus, c'est-à-dire pas seulement examiner l'entité qui s'en charge.

Le sénateur Sibbeston : Ma question est la suivante : en tant que vérificatrice générale du Canada, vous êtes évidemment chargée de vérifier le travail effectué au sein du gouvernement. Ne

responsibility to zero in on an area, the whole area of specific claims that is so important and critical to Canadians and the First Nations of our country? If there is any area of government that could lead to disruption and civil disobedience as we have seen in crises such as Oka and now Caledonia, this is the area; the matter of unsettled claims between the First Nations and the federal government.

Do you feel any compulsion or special responsibility to focus and zero in to see what the problem is, why it takes so long to settle any claim and what could be done to speed up the process? Then as a country and government, we can get on with dealing with these issues and get on with our lives, in a sense.

Ms. Fraser: I recognize very clearly that the whole question of claims is a very important one; obviously for First Nations people, but also for the country as a whole. We have begun to tentatively move into the area but, given its complexity, have started with actual claims that have been settled and looked at their implementation. I believe over time we will probably move into that area, but we need to develop our own skills to be able to audit this effectively.

If the committee were to view this as being particularly important and ask us to conduct an audit in that area, we generally try to accommodate parliamentary committee requests. If there are any other areas in your study that you feel would warrant an examination on our part, we would certainly be very responsive to that.

Senator Sibbston: I can see where you have done some work in this area. You examined the treaty entitlement area, both in Manitoba and Saskatchewan, and you have uncovered many inefficiencies and administrative deficiencies, and so this perhaps gives you an idea. Land entitlements, where they are complex, are perhaps not even as complex as the specific claims. I am sure that claims often relate to treaties, agreements or settlements.

As to whether there was a complete understanding, I suspect there are some claims that want to go beyond the written terms of any agreements. This has been the case in the Northwest Territories where I am from, where there was a treaty made with the native people in the North in 1921. However, when the court looked at the treaty itself, they were able to see that really the agreement was not set out. As far as the native people were concerned, it was not as written.

The treaty was not a full indication of what had been said way back in 1921. I suspect that some of the claims are like this. I can see that the claims are very difficult, and the process that Indian and Northern Affairs Canada, INAC, has in place relies in part on the Department of Justice to give them legal advice. We are told that this is where some of the bottleneck resides, where the Department of Justice is given claims to look at and it takes upwards of 10 years to provide a legal opinion on the claims.

sentez-vous pas le besoin urgent de vous concentrer sur un dossier en particulier, par exemple celui des revendications particulières, qui est si important et même essentiel pour les Canadiens et les Premières nations de notre pays? S'il existe un dossier susceptible d'entraîner des perturbations et la désobéissance civile, comme durant la crise d'Oka et plus récemment celle de Caledonia, c'est bien celui des revendications non résolues entre les Premières nations et le gouvernement fédéral.

Ne voyez-vous pas de motifs pressants de découvrir le véritable problème, la raison des retards dans le règlement des revendications et d'essayer de voir quelles mesures pourraient être prises pour accélérer le processus? Ainsi, en tant que pays et gouvernement, nous pourrions régler ces problèmes et continuer notre vie, dans un certain sens.

Mme Fraser : Je reconnais que la question des revendications est très importante; évidemment pour les Autochtones, mais aussi pour l'ensemble du pays. Nous avons commencé à essayer de nous attaquer à ce dossier, mais étant donné sa complexité, nous avons d'abord décidé d'étudier la mise en œuvre des ententes de règlement. Nous finirons probablement par nous pencher sur le dossier, mais nous voulons en premier lieu développer nos propres compétences pour être en mesure d'effectuer une vérification efficace.

Par contre, si le comité trouve qu'une telle vérification est particulièrement importante et nous demande de la mener, je peux dire qu'habituellement, nous essayons d'accéder aux demandes des comités parlementaires. Si, dans le cadre de votre étude, vous jugez que d'autres questions devraient faire l'objet d'un examen de notre part, nous serions certainement disposés à le faire.

Le sénateur Sibbston : Je vois bien le travail que vous avez fait dans ce dossier. Vous avez examiné la question des droits fonciers issus des traités, au Manitoba et en Saskatchewan, et vous avez décelé des inefficacités ainsi que de nombreuses lacunes administratives; cela vous donne peut-être une idée. Les droits fonciers sont complexes, mais peut-être pas autant que les revendications particulières. Je suis certain que les revendications se rapportent souvent aux traités, aux ententes ou aux accords.

Quant à savoir si l'accord est complet, je soupçonne que certaines revendications outrepassent les dispositions écrites des ententes. Cela a été le cas dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où je viens, et où on avait signé un traité avec les Autochtones du Nord en 1921. Cependant, lorsque le tribunal a examiné le traité lui-même, il a pu voir qu'il n'était pas bien défini. Aux yeux des Autochtones, on ne respectait pas le traité tel qu'il était rédigé.

Il ne traduisait pas exactement ce qui avait été conclu en 1921. J'imagine que c'est le cas dans plusieurs autres revendications. Je constate que les revendications sont très complexes et que le processus suivi par les Affaires indiennes et du Nord Canada, AINC, repose en partie sur les avis juridiques donnés par le ministère de la Justice. Ce qui ralentissait le processus, nous a-t-on dit, c'est le fait que le ministère de la Justice prenne dix ans pour émettre un avis juridique au sujet des revendications.

If you were to conduct a review of this whole matter in INAC, would you then also look at the Department of Justice to see why they take so long, whether they have the required number of people or the competency to deal with all the claims that they are faced with?

Ms. Fraser: I could perhaps mention, cautiously, the work that we have coming in our report at the end of November. As I mentioned in my opening statement, we have an audit coming on the B.C. treaty process, and we have tried to identify factors that have perhaps made that process a little slower than some people would deem reasonable.

I feel the whole question of legalities and court cases comes into that. I hesitate to go much further than that because we have to wait until the report is tabled, but I would assume the committee might be interested in that particular report, which will be coming at the end of November.

The Chairman: Is this on comprehensive land claims?

Ms. Fraser: It is the B.C. treaty process.

The Chairman: Which involves mostly comprehensive lands claims?

Ms. Fraser: Yes.

The Chairman: Thank you.

Senator Hubley: Thank you for your presentation, and welcome to you all.

Many of our questions will be surrounding issues of funding and finances and matters of that nature. In your role as an auditor, when you audit a department and it is falling short, for whatever reason, of your expectations of how it should function, is it within your job description, shall we say, to make a recommendation that this department is underfunded and that funding would be needed in order to rectify these seven factors, which you have outlined, that are crucial to the successful completion of a claim?

Ms. Fraser: As the Office of the Auditor General, we are very reluctant to say that a department would need more money. In our audits, we do point out that there is a gap between the expectation that the department sets for itself — because they are the ones who set their objectives — and the funding that is provided to them in order to achieve their objectives.

For example, for a number of years, the Department of National Defence had expectations for which the funding was not in line. When the Office of the Auditor General pointed this out, some people interpreted it as saying that the Auditor General is calling for more money for national defence. We said no, that expectations could be redefined to be in line with the funding. However, it is not fair for either the public servants or the people who are affected

Si vous deviez effectuer une vérification de tout le processus au sein d'AINC, examineriez-vous aussi les procédures du ministère de la Justice pour déterminer la cause de ces retards, à savoir s'il y a suffisamment de personnel et si celui-ci est assez qualifié pour régler toutes ces revendications?

Mme Fraser : Sous toute réserve, je pourrais peut-être vous parler des travaux de vérification dont fera état notre rapport qui paraîtra à la fin novembre. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, nous avons procédé à une vérification du processus de négociation des traités en Colombie-Britannique, dans le cadre de laquelle nous avons tenté de dégager les facteurs qui ont pu ralentir le processus.

J'ai bien l'impression que les considérations juridiques et les causes portées devant les tribunaux entrent en ligne de compte. Je ne veux pas trop m'avancer parce que nous devons attendre le dépôt du rapport, mais je me doute bien que le comité s'y intéressera lorsqu'il sera publié en novembre.

Le président : Portera-t-il sur les revendications territoriales globales?

Mme Fraser : Sur le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique.

Le président : Ce processus vise surtout des revendications territoriales globales, n'est-ce pas?

Mme Fraser : Tout à fait.

Le président : Merci.

Le sénateur Hubley : Merci pour votre exposé et bienvenue à tous.

Bon nombre de nos questions porteront sur le financement. En votre qualité de vérificatrice, lorsque le fonctionnement d'un ministère, pour une raison ou une autre, ne répond pas à vos attentes, vous appartient-il, si je puis m'exprimer ainsi, de dire que ce ministère est sous-financé et de recommander qu'il reçoive plus de fonds pour que puissent exister les sept facteurs qui, selon vous, sont essentiels au règlement d'une revendication?

Mme Fraser : Le Bureau du vérificateur général hésite beaucoup à dire qu'un ministère a besoin de plus d'argent. Dans le cadre de nos vérifications, nous pouvons relever les écarts entre le financement nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par un ministère et le financement qui lui est réellement versé à cette fin.

Par exemple, pendant un certain nombre d'années, le ministère de la Défense nationale avait des attentes qui ne correspondaient pas du tout au financement qu'il recevait. Lorsque le Bureau du vérificateur général a signalé ce point, certaines personnes ont interprété cette observation comme une demande de fonds supplémentaires pour la Défense nationale. Nous avons répondu qu'il ne s'agissait pas de cela, mais plutôt que les attentes pourraient être redéfinies en fonction du financement.

by this department to have that gap in place and to be trying to attain something when they do not have the proper resource base.

This is an area that we look at in many of the programs, and we ask: Do you have proper funding in order to achieve the objectives that you have set out for yourself?

Senator Hubley: This is an issue that we hear about from the different organizations. Claims are going up, but the settlements are stagnant or going down, so that obviously creates problems right away.

Certainly, your first recommendation is key, namely, sustained management attention. New staff starting over again, presents a major delay for any kind of settlement. Some important claims were not being addressed and there was no mechanism to resolve that, and that was a frustration.

The delay is of great cost to the First Nations, so there is a moral issue here for Canadians to take this very seriously. In our study, we see one side and the other. Everything you are doing is correct, but there is still a problem, so we must try to fill that gap somehow and pull the two parts together to make the processes start to work.

When I read your recommendations, some probably would come under an independent claims tribunal, which we have heard several times from several witnesses. Generally, I believe there has to be a determination on behalf of government and, more importantly, Canadians. The moral dilemma here for me is that this has gone on for so long and we are not even catching up.

Ms. Fraser: In one of our reports, we addressed the funding just as a matter of fact. We noted that funding for First Nations programs has increased in recent years, but not at a rate equal to population growth. We pointed out that Indian and Northern Affairs Canada's funding had increased by 1.6 per cent, excluding inflation, in the five years from 1999 to 2004, while Canada's status Indian population, according to the department, had increased by 11.2 per cent.

I would suggest that the committee might want to invite the Department of Finance to come and talk about the fiscal framework and how they portray the funding for claims settlements and others going forward when they do their allocations.

Senator Hubley: That is a very good suggestion.

I apologize if you have already answered my following question: Can you or can you not give us a figure for the contingent liabilities on the 729 specific claims?

Ms. Fraser: I cannot. It really should be government that gives that figure.

Cependant, il n'est pas juste que les fonctionnaires ou les personnes touchées par ce ministère tentent d'atteindre des objectifs ou d'obtenir quelque chose alors que les ressources sont insuffisantes.

C'est ce que nous vérifions dans le cas de bien des programmes. Nous évaluons si les ministères disposent de suffisamment de ressources pour réaliser les objectifs qu'ils ont établis.

Le sénateur Hubley : C'est un problème fréquent. Les revendications s'accumulent, mais le nombre de règlements est stagnant ou diminué; cela crée évidemment des problèmes.

D'entrée de jeu, vous avez recommandé un intérêt soutenu de la part de la direction; en effet, c'est indispensable. Le fait que du nouveau personnel reprenne le dossier depuis le début occasionne beaucoup de retard. Certaines revendications importantes n'ont pu être réglées parce qu'il n'y avait aucun mécanisme à cet effet, et c'est frustrant.

Cet arriéré coûte cher aux Premières nations; les Canadiens ont donc le devoir moral de prendre cette question très au sérieux. Au cours de notre étude, nous observons les deux côtés de la médaille. Tout ce que vous faites est bien, mais il y a toujours un problème; nous devons donc essayer de combler les lacunes, d'une façon ou d'une autre, pour que le processus commence à fonctionner.

J'ai lu vos recommandations et certaines relèveraient probablement d'un tribunal des revendications indépendant, quelque chose qui nous a été dit par quelques témoins. De façon générale, je crois qu'il doit y avoir une décision au nom du gouvernement et, plus important encore, des Canadiens et des Canadiennes. Le dilemme moral ici pour moi, c'est que cela dure depuis si longtemps et, pourtant, nous n'arrivons même pas à faire du rattrapage.

Mme Fraser : Dans un de nos rapports, nous avons tout bonnement traité du financement. Nous avons noté que le financement des programmes destinés aux Premières nations a augmenté au cours des dernières années, mais pas au même rythme que la croissance de la population. Nous avons signalé que le financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada a augmenté de 1,6 p. 100, compte non tenu de l'inflation, au cours des cinq années de 1999 à 2004, tandis que la population des Indiens inscrits au Canada, selon le ministère, a augmenté de 11,2 p. 100.

Je suggérerais au comité d'inviter le ministère des Finances à comparaître pour parler du cadre fiscal et de la façon dont il voit le financement pour le règlement des revendications et les autres questions, lorsqu'il fait ses attributions.

Le sénateur Hubley : C'est une très bonne suggestion.

Veuillez m'excuser si vous avez déjà répondu à la question suivante : pouvez-vous ou non chiffrer les dettes éventuelles concernant les 729 revendications particulières?

Mme Fraser : Je ne peux pas le faire. Vraiment, c'est au gouvernement de donner ce chiffre.

Senator Hubley: Perhaps we can pursue that with another department.

Ms. Fraser: Absolutely.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. It was very clear and succinct.

We have heard a variety of perspectives from people sitting on the other side, waiting for their claims to be settled. Your report on treaty land entitlements indicates that for the cases in Saskatchewan, in particular, and in Manitoba less so, there is a greater success rate in terms of actual agreements being made and lands being transferred and converted into reserves, such that in Saskatchewan nearly 60 per cent of the land has been converted to reserve status.

You also mentioned that with these agreements, there was no dispute in the amount of land that was to be turned over to the particular First Nation. Do you consider that factor to be a critical one in terms of speeding up the process, compared to some of the outstanding specific lands claims? Would lack of dispute be a key factor?

Ms. Fraser: Absolutely. When we looked at treaty land entitlement in this particular audit, to us, the fact that there was no dispute about the amount of land to be transferred was obviously a critical factor. There had been years of negotiation that had gone on to arrive at a resolution and agreement, and now it is to consider how that agreement is being implemented. When we saw, as you mentioned, that in Manitoba only 12 per cent had been converted since 1994; that is 12 years after having a clear agreement on the number of acres of land to be transferred, and yet only 12 per cent had been finalized. It points to a real problem in the implementation of agreements. We did not go back in these particular audits to look at the process leading up to that. One would assume, once there is an agreement, that it should move ahead expeditiously and take much less time.

Senator Dyck: I was curious as to why the situation in Manitoba would be that much different and whether it was basically a matter of timing. The Saskatchewan agreements were first in line and perhaps for some reason were dealt with more quickly. The others could have piled up in between, much like we have now with the specific claims process wherein almost one half of them are waiting for legal opinion.

Ms. Fraser: We examined the audit to see if we could identify any particularities between the two regions. We note in our report that while the terms of the agreements might differ somewhat and might explain some of the difference, we believe the major reason is the way in which the respective

Le sénateur Hubley : Peut-être que nous pourrions poser la question à un autre ministère.

Mme Fraser : Absolument.

Le sénateur Dyck : Merci de votre exposé. Il était très clair et concis.

Nous avons entendu une variété de points de vue des gens assis de l'autre côté, qui attendent que leurs revendications soient réglées. Votre rapport sur les droits fonciers issus de traités indique dans le cas de la Saskatchewan en particulier, et à un moindre degré, dans celui du Manitoba, que le taux de succès a été plus élevé en ce qui concerne les ententes réelles qui ont été signées et les terres qui ont été converties en réserves, de sorte qu'en Saskatchewan, près de 60 p. 100 des terres ont été converties en réserves.

Vous avez également dit que dans le cas de ces ententes, il n'y avait pas de dispute entourant la quantité de terres qui devait être cédée à la Première nation particulière. Considérez-vous qu'il s'agisse là d'un facteur déterminant pour ce qui est d'accélérer le processus, comparativement à certaines des revendications territoriales particulières en suspens? Est-ce que l'absence de dispute serait un facteur clé?

Mme Fraser : Absolument. Lorsque nous avons examiné les droits fonciers issus de traités dans cette vérification particulière, à nos yeux, le fait qu'il n'y avait pas de dispute au sujet de la quantité de terres à céder était, de toute évidence, un facteur déterminant. Il a fallu des années de négociations pour en arriver à un règlement et à une entente, et maintenant, il s'agit de considérer comment l'entente est mise en application. Nous avons constaté, comme vous l'avez dit, qu'au Manitoba, seulement 12 p. 100 des terres avaient été converties depuis 1994, c'est-à-dire, 12 ans après la signature d'une entente claire sur le nombre d'acres de terres à convertir, et pourtant, seulement 12 p. 100 des terres avaient été converties définitivement. Cela indique qu'il existe un problème réel dans la mise en application des ententes. Dans ces vérifications particulières, nous ne sommes pas allés voir en arrière pour examiner le processus qui mène à ce résultat. Une fois qu'il y a une entente, on peut supposer que les choses se dérouleront de manière plus expéditive et qu'elles prendront beaucoup moins de temps.

Le sénateur Dyck : J'étais curieux de savoir pourquoi la situation au Manitoba était si différente ou s'il s'agissait essentiellement d'une question de moment. Les ententes de la Saskatchewan étaient les premières en ligne et peut-être que, pour une raison quelconque, elles ont été traitées plus rapidement. Les autres peuvent s'être retrouvées prises entre les deux, comme ce que nous voyons à l'heure actuelle dans le cas du processus des revendications particulières où près de la moitié des demandes sont en attente d'un avis juridique.

Mme Fraser : Nous avons examiné la vérification pour voir si nous pouvions déceler des particularités quelconques entre les deux régions. Nous avons noté dans notre rapport que si les termes des ententes pouvaient différer quelque peu et pourraient expliquer une partie de la différence, nous croyons que la

regions are managing the files. It comes down to management process within the department that is causing such a big difference.

Senator Dyck: Point 15 of your written presentation speaks to improving and streamlining the specific claims process. In your opinion, if more resources were forthcoming and if the process were made more efficient, would that be a better approach than if we were to scrap what we are doing now — as Senator St. Germain indicated — to start an independent commission? It seems like the existing process simply does not work. Can we continue to tinker with it? Can we pour enough money into it and streamline it enough so that it will work, or do we need to start afresh?

Ms. Fraser: I am sorry, senator, but I am not sure I have the knowledge to be able to respond to what is a very good question. Perhaps INAC and Justice Canada could respond. It is important to understand the problems in the system and then to see if there are ways to improve upon it.

Senator Dyck: In terms of accountability, you mentioned that one of the difficulties might be that the claims are processed, but there is no mechanism to ensure that INAC actually sets out a strategic plan. Someone should be setting goals and holding them accountable, so they cannot delay proceedings forever. Is that doable?

Ms. Fraser: We looked at that and found they had no strategic plan overall as to how they would accomplish the commitments that they had undertaken. There should be a plan and the plan should be tracked. I go back again to the sustained management attention, such that someone should ensure that they are meeting the targets set out and taking corrective action if they are not doing so.

Senator Dyck: Who or what committee would make them accountable?

Ms. Fraser: This committee does a very good job of that.

The Chairman: You are gracious and cautious, Ms. Fraser. You have been in Ottawa at least six months.

Senator Watt: It is nice to see you again, Ms. Fraser. I will start off where we left off the last time we talked about whether there was a possibility for your organization to undertake an examination of the money transferred from the federal government to the provincial government. I believe you know what I am referring to: the James Bay and Northern Quebec Agreement.

We have a funding agreement with the Government of Canada and with the Province of Quebec. For anything under provincial jurisdiction, the provincial government has an obligation to provide 75 per cent of our funding needs and

principale raison, c'est la façon avec laquelle les régions respectives traitent les dossiers. Il appert que c'est le processus de gestion au sein du ministère qui est à l'origine d'une aussi grande différence.

Le sénateur Dyck : Le point 15 de votre exposé écrit parle d'amélioration et de rationalisation du processus des revendications particulières. À votre avis, si plus de ressources étaient accordées et si le processus était rendu plus efficace, est-ce que cela constituerait une meilleure approche que si nous faisons table rase de ce que nous faisons maintenant — comme le sénateur St. Germain l'a mentionné — pour mettre sur pied une commission indépendante? Il semble que le processus actuel ne fonctionne tout simplement pas. Pouvons-nous continuer d'essayer de l'améliorer? Pouvons-nous y investir suffisamment d'argent et le rationaliser suffisamment pour qu'il fonctionne, ou devons nous repartir à zéro?

Mme Fraser : Je suis désolée, sénateur, mais je ne suis pas certaine d'avoir les connaissances nécessaires pour répondre à ce qui est une très bonne question. Peut-être que le MAINC et Justice Canada pourraient répondre. Il est important de comprendre les problèmes qui existent dans le système et, ensuite, de voir s'il y a des façons d'améliorer ce système.

Le sénateur Dyck : En termes de reddition de comptes, vous avez dit qu'une des difficultés pourrait être que les revendications sont traitées, mais qu'il n'y a pas de mécanisme pour s'assurer que le MAINC se dote effectivement d'un plan stratégique. Quelqu'un devrait fixer des objectifs et les obliger à rendre des comptes, de sorte que le ministère ne puisse pas retarder les choses indéfiniment. Est-ce quelque chose de faisable?

Mme Fraser : Nous avons examiné cette question et nous avons constaté qu'il n'y avait pas de plan stratégique global sur la façon dont le ministère s'acquitte des engagements qu'il a contractés. Il devrait y avoir un plan et ce plan devrait faire l'objet d'un suivi. J'en reviens à la question de l'intérêt soutenu de la direction, de telle sorte que quelqu'un devrait s'assurer que l'on atteint les objectifs fixés et que, si tel n'est pas le cas, des mesures correctives sont prises.

Le sénateur Dyck : Qui ou quel comité pourrait exiger qu'il rende des comptes?

Mme Fraser : Le présent comité fait un excellent travail à cet égard.

Le président : Vous faites preuve de grâce et de prudence, madame Fraser. Vous êtes à Ottawa depuis au moins six mois.

Le sénateur Watt : Il est agréable de vous revoir, madame Fraser. Je vais reprendre là où nous avions laissé la discussion la dernière fois que nous avons parlé, à savoir s'il y a une possibilité que votre organisme entreprenne un examen de l'argent qui est transféré du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. Je pense que vous savez à quoi je fais allusion : la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Nous avons une entente de financement avec le gouvernement du Canada et avec la province de Québec. Pour tout ce qui relève de la compétence provinciale, le gouvernement provincial à l'obligation d'assurer 75 p. 100 de nos besoins de financement et

the federal government kicks in 25 per cent. If it is under federal jurisdiction, the federal government has an obligation to kick in 75 per cent and the provincial government kicks in 25 per cent.

As you know, certain parts of the agreement are enshrined in the Constitution but we still have problems despite the fact that we have gone through the comprehensive claims process, et cetera. I always like to know whether we are receiving value for the dollar transferred from the federal government to the provincial government, and all the machinations. Are we getting our dollar's worth? Have you looked into that yet?

Ms. Fraser: We have not looked into that, senator, as our mandate is strictly to audit the federal government. As I am sure you are aware, each province has its own auditor general and we do not have access to provincial governments or any level of government other than the federal government.

However, we have a very good relationship with provincial auditors general. At times, we work with them concurrently. For example, in our B.C. treaty process audit, the Auditor General of British Columbia is looking at the participation of British Columbia. He will table a report on the same day as I will table one on the federal participation. We have worked closely together.

Certainly, we can give consideration to your suggestion going forward. We are planning an audit on child welfare programs for First Nations. Of course, that has to involve our provincial colleagues because so much of it is delivered through the provinces. Several provinces are indicating an interest in working with us on that. We are trying to do more collaborative work with the provinces.

Senator Watt: I will have to wait longer to see if we are getting our dollar's worth.

Ms. Fraser: It could take a while.

The Chairman: Let us stay on specific claims.

Senator Watt: I am on specific claims because I have already gone through the comprehensive claims process. That is what I am talking about.

I wish now to turn to another area highlighted by you and Senator Gill to emphasize the importance of the instruments under point 14. I have an understanding of what you mean when you talk about effective coordination of government programs. We have many problems in that area. As you know, INAC is becoming a "jungle," such that it is difficult for ordinary people to go to the department and have a meeting with the minister. The minister discharges the information but it is up to the people to sort through it. It is like putting a

le gouvernement fédéral fournit 25 p. 100. S'il s'agit de quelque chose qui relève de la compétence fédérale, le gouvernement fédéral a l'obligation de fournir 75 p. 100 et le gouvernement provincial, 25 p. 100.

Comme vous le savez, certaines parties de l'entente sont enchaînées dans la Constitution, mais nous avons toujours des problèmes malgré le fait de que nous soyons passés par le processus de revendications globales, et cetera. J'aime toujours savoir si nous en obtenons pour notre argent lorsque le gouvernement fédéral transfère de l'argent au gouvernement provincial, et tous ces agissements. En avons-nous pour notre argent? Avez-vous eu le temps d'examiner cette question?

Mme Fraser : Nous n'avons pas examiné cette question, sénateur, parce que notre mandat consiste strictement à vérifier le gouvernement fédéral. Comme vous le savez certainement, chaque province a son vérificateur général et nous n'avons pas accès aux gouvernements provinciaux ni à tout palier de gouvernement autre que le gouvernement fédéral.

Toutefois, nous avons une très bonne relation avec les vérificateurs généraux provinciaux. À l'occasion, nous travaillons en parallèle avec eux. Par exemple, dans notre vérification portant sur le processus des traités de la Colombie-Britannique, le vérificateur général de la Colombie-Britannique examine la participation de la Colombie-Britannique. Il déposera un rapport le même jour que je déposerai le mien sur la participation fédérale. Nous avons travaillé en étroite collaboration.

Nous pouvons certainement étudier la possibilité de donner suite à votre suggestion. Nous prévoyons une vérification portant sur les programmes de bien-être social pour les enfants des Premières nations. Évidemment, cela doit faire intervenir nos collègues provinciaux parce qu'une très grande partie de ces programmes est offerte par l'intermédiaire des provinces. Plusieurs provinces ont manifesté leur intérêt pour travailler avec nous sur cette question. Nous essayons de faire plus de travail en collaboration avec les provinces.

Le sénateur Watt : Je devrai attendre plus longtemps pour savoir si nous en avons pour notre argent.

Mme Fraser : Cela pourrait prendre un certain temps.

Le président : Restons-en aux revendications particulières.

Le sénateur Watt : Je parle des revendications particulières parce que je suis déjà passé par le processus des revendications globales. C'est de cela dont je parle.

Je désire maintenant traiter d'un autre domaine que vous et le sénateur Gill avez mis en évidence, pour insister sur l'importance des instruments décrits au point 14. Je comprends ce que vous dites lorsque vous parlez de la coordination efficace des programmes gouvernementaux. Nous éprouvons de nombreux problèmes à cet égard. Comme vous le savez, le MAINC est en train de devenir une « jungle », à tel point qu'il est difficile pour les gens ordinaires de se rendre au ministère et d'avoir une rencontre avec le ministre. Le ministre diffuse l'information, mais

puzzle together, because there are so many pieces and parts to the many programs that are located all over the place. Some programs even overlap one another.

Do I understand your highlighted reference correctly?

Ms. Fraser: Yes, senator, very much so, although in part. I would give another example of that. We did an audit of housing; we found there were programs under INAC and programs under CMHC, and there was not good coordination between the two programs to address a serious issue.

Senator Watt: On that precise issue, we always look at one department — INAC — which is one pie that has to be sliced into many, many pieces. Indian and Northern Affairs Canada should not really have a role in developing and meeting housing needs, other than to provide funding. Perhaps INAC could be made aware, through your recommendations, that the responsibility for housing should be with the Central Mortgage and Housing Corporation.

We are starting to have some Aboriginal people designing the programs and deciding what the department should do. They might be better able to deliver those programs than INAC. I am simply making a comment; I am not saying that is the way it should be done, but just raising the issue. I was talking with my good friend from British Columbia, who is a chartered accountant and a member of a First Nation. He came to Ottawa today to have a meeting with the Minister of Indian Affairs and Northern Development on that precise issue, because he sits on the board of directors of the CMHC.

As Aboriginal people, we are given the land. Once, all the land was ours, but now we are given parts of the land, and the only way we can obtain that is by negotiating, even though it was ours at one time. That is the way the system works.

As for meaningful consultations with the First Nations, we still have problems off and on, but perhaps we are starting to get to the point where we realize they have to be consulted. There is still a problem, and I realize that.

You talked about the capacity development within the First Nations. One of our biggest problems as a government is that we have a tendency toward the attitude: We will do it for you instead of you doing it for yourself. I feel that is where the big problem lies. You also recommended establishment of First Nations institutions. Here we are starting to bite into the meat of it. That could be materialized, because the Aboriginal people across the country, whether First Nations, Inuit or Métis, need instruments. Without instruments, they can go nowhere. The only meaningful instrument that they have at their disposal at the community level is the band council or community council. In my area, in Inuit society, it is slightly different. We have various institutions: We

il appartient aux gens de s'y retrouver. C'est un véritable casse-tête, parce qu'il y a tellement de pièces et de parties éparpillées un peu partout dans de nombreux programmes. Il y a même du chevauchement entre certains programmes.

Est-ce que je comprends bien l'idée que vous avez mise en évidence?

Mme Fraser : Oui, sénateur, tout à fait, bien qu'en partie. Je vais vous donner un autre exemple. Nous avons fait une vérification du logement; nous avons constaté qu'il y avait des programmes offerts par le MAINC et des programmes offerts par la SCHL, et qu'il n'y avait pas une bonne coordination entre les deux programmes pour faire face à une question sérieuse.

Le sénateur Watt : Concernant cette question précise, nous regardons toujours un ministère — le MAINC — qui est une tarte qui doit être découpée en de très nombreux morceaux. Affaires indiennes et du Nord Canada ne devrait pas avoir vraiment de rôle à jouer dans le développement du logement ou pour répondre aux besoins en matière de logement, autre que celui de fournir du financement. Peut-être qu'on pourrait informer le MAINC de cela, par le biais de vos recommandations, que la responsabilité pour le logement devrait revenir à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Nous commençons à avoir certains Autochtones qui conçoivent les programmes et qui décident ce que le ministère devrait faire. Peut-être qu'ils seraient mieux en mesure d'offrir ces programmes que le MAINC. Je fais simplement une observation; je ne dis pas que c'est comme cela que cela devrait se faire, mais je veux soulever la question. Je parlais avec mon bon ami de la Colombie-Britannique, qui est comptable agréé et membre d'une Première nation. Il est venu à Ottawa aujourd'hui pour rencontrer le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur cette question précise, parce qu'il est membre du conseil d'administration de la SCHL.

En tant qu'Autochtones, on nous donne la terre. À une époque, toute la terre nous appartenait, mais maintenant, on nous donne des parcelles de terre, et la seule façon que nous pouvons en obtenir, c'est en négociant, même si elle nous appartenait à une autre époque. C'est de cette façon que le système fonctionne.

Pour ce qui est des consultations fructueuses auprès des Premières nations, nous avons toujours des problèmes à l'occasion, mais peut-être que nous commençons à arriver au point où nous prenons conscience qu'elles doivent être consultées. Il y a toujours un problème, et j'en suis conscient.

Vous avez parlé du développement des capacités des Premières nations. C'est ici que nous commençons à mordre dans la chair. Cela pourrait se matérialiser, parce que les peuples autochtones partout au pays, qu'il s'agisse des Premières nations, des Inuits ou des Métis, ont besoin d'instruments. Sans instruments, ils ne peuvent aller nulle part. Le seul instrument valable dont ils disposent au niveau de la communauté, c'est le conseil de bande ou le conseil communautaire. Dans ma région, dans la société inuite, la situation est légèrement différente. Nous avons diverses institutions : nous avons des instances dirigeantes, un système de justice et nous avons notre propre système d'éducation.

have governing institutions, a justice system and we control our own education system. Until you start to move in that direction, you will not be able to do what you suggest should be happening as set out in your presentation. Do I understand that you recognize that institutions are required to be run, controlled and owned by the Aboriginal people? Is that what you are saying?

Ms. Fraser: Essentially, yes. The department recognizes that many programs and services were transferred or devolved to First Nations people without the necessary base or institutions in place. The education system is one example of that. There is recognition of that and that that capacity has to be developed.

Senator Watt: With regard to establishment of a legislative base for programs, again, you cannot have that without institutions. Are you talking about Aboriginal people being able to legislate certain programs, setting policies and directions for their future?

Ms. Fraser: In part, yes. It was also, as I mentioned earlier, when we looked at prescription drug programs. Another good example was when we did an audit of water quality on reserves and found there were no standards for water quality, whereas all of us live in cities that have standards for water quality. The proper legislative base is needed for many of those programs and for the standards, et cetera to be in place. Obviously, it will require the very active participation of First Nations people to develop those regulatory programs.

Senator Watt: You are not really focusing on Indian and Northern Affairs Canada as the one who does not have the appropriate legislative base. You are not saying that?

Ms. Fraser: No. It is within the programs of Indian and Northern Affairs Canada and the responsibilities.

Senator Watt: With regards to addressing the conflict role, this is a straightforward matter that could be rectified quickly. I do not understand why we have not set up a simple dispute resolution mechanism where a non-native could go if they had grievances with the Aboriginal people, and where the native people can go if they had grievances with the non-native people or the government. Unless we go to court, we have no instrument to resolve matters. That is one of the reasons why issues get bigger and bigger, to the point that they cannot be managed any longer. Somehow, we have to break away from this cycle.

During the 23 years that I have been here, I have not seen one single movement toward improving or solving all the problems that we are facing as Aboriginal people. It is not only the Aboriginal people who are facing the costs. The country as a whole is being dragged down by the fact that it cannot make decisions; we have to get away from this. When my time comes to

Avant de commencer à aller dans cette direction, vous ne serez pas capables de faire ce que vous suggérez de faire dans votre exposé. Est-ce que je comprends que vous reconnaissiez que les institutions doivent appartenir aux Autochtones et être dirigées et contrôlées par eux? Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Fraser : Essentiellement, oui. Le ministère reconnaît que de nombreux programmes et services ont été transférés ou dévolus aux gens des Premières nations sans que la base ou les institutions nécessaires soient en place. Le système d'éducation en est un exemple. Il y a une reconnaissance de ce fait et que cette capacité doit être développée.

Le sénateur Watt : En ce qui concerne l'établissement d'un fondement législatif approprié pour les programmes, encore une fois, ce n'est pas quelque chose que vous pouvez avoir sans les institutions. Est-ce que vous parlez de la capacité des peuples autochtones de légiférer dans le cas de certains programmes, d'adopter des politiques et des orientations pour l'avenir?

Mme Fraser : En partie, oui. C'était aussi, comme je l'ai mentionné plus tôt, lorsque nous avons examiné les programmes sur les médicaments sur ordonnance. Un autre bon exemple, c'est lorsque nous avons fait une vérification sur la qualité de l'eau dans les réserves et que nous avons constaté qu'il n'y avait pas de normes sur la qualité de l'eau, alors que tous ici nous vivons dans des villes qui possèdent des normes en matière de qualité de l'eau. Un fondement législatif approprié est nécessaire pour qu'un grand nombre de ces programmes ou de ces normes, et cetera, soient en place. De toute évidence, une participation très active des peuples des Premières nations sera nécessaire pour élaborer ces programmes de réglementation.

Le sénateur Watt : Vous ne pointez pas vraiment le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada comme étant celui qui n'a pas le fondement législatif approprié. Ce n'est pas ce que vous dites?

Mme Fraser : Non. C'est au sein des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada et des responsabilités.

Le sénateur Watt : En ce qui concerne la question des rôles incompatibles, ce n'est pas une question simple qui peut être corrigée rapidement. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas mis sur pied un mécanisme de règlement des différends simple auquel un non-Autochtone peut avoir recours s'il a un grief contre les Autochtones et auquel un Autochtone peut avoir recours s'il a un grief contre un non-Autochtone ou contre le gouvernement. À moins d'aller devant les tribunaux, nous n'avons pas d'instruments pour résoudre ces questions. C'est une des raisons pourquoi les questions prennent de plus en plus d'ampleur, au point où on ne peut plus les gérer. Il nous faut briser ce cycle d'une façon quelconque.

Au cours des 23 années que je passées ici, je n'ai vu aucun tentative visant à améliorer ou à résoudre tous les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Ce n'est pas uniquement les peuples autochtones qui en assument les coûts. Le pays tout entier doit payer parce qu'il ne peut pas prendre de décision; nous devrons mettre fin à cette situation. Lorsque

leave here at age 75 and I look at what I have done, how influential a person I have been as a parliamentarian here for a number of years, I will probably be very ashamed.

Senator Gustafson: Thank you for appearing this evening, Ms. Fraser.

The question I have comes from an experience I had as a member of Parliament for 14 years in Souris—Moose Mountain areas. Land claims were settled within that area. We found one of the biggest problems was that the provincial government and the federal government could not decide who was responsible for what. Are you finding that in your research? I am now talking about roads, administration, rural municipalities and so on. As far as stalling for time, it was the biggest problem there was.

Ms. Fraser: We found some evidence of that when we did the audit for the treaty land entitlement. Part of the delay was because of negotiations that had to go on with third parties, be it municipalities or whatever. We said that the federal government needed to do more to help resolve those issues and to make the files move faster.

The Chairman: In the 1991 report, the Auditor General said the government and Indian and Northern Affairs Canada should reassess the fundamental concepts and practices for settling claims. Essentially, they came up with these recommendations: amending the specific claims policy — and here we are 15 years later and no further ahead; establishing a fast-track process for claims under \$500,000; increasing ministerial authority to approve settlements up to \$7 million; establishing the Indian Claims Commission to review rejected specific claims, which is in place; and establishing the joint Indian-Canada working group to review claims policy and process issues. These recommendations came from your department. I do not believe you were the Auditor General at that time.

Ms. Fraser: No.

The Chairman: The more things change, the more they seem to stay the same, Ms. Fraser. You gave the comparison or the analogy of National Defence, and I believe that Justice Canada has the same dilemma facing it in assessing these claims. It is taking nine years. We have had witnesses before us saying, "We just do not have the resources. We have two or three lawyers working on a litany of claims."

Did I hear you correctly when you said it is an area where you could possibly make a recommendation?

Ms. Fraser: The whole question of the management of specific claims is an area we could audit. Given its importance, I suspect it would be in our plans in the coming years.

viendra mon tour de partir à l'âge de 75 ans et que je regarderai ce que j'ai fait, quelle influence j'aurai exercée en tant que parlementaire ici pendant un certain nombre d'années, j'aurai probablement très honte.

Le sénateur Gustafson : Merci d'avoir comparu ce soir, madame Fraser.

La question que j'ai à vous poser vient de l'expérience que j'ai vécue à titre de député de la circonscription de Souris—Moose Mountain pendant 14 ans. Des revendications territoriales ont été réglées dans cette région. Nous avons constaté que l'un des problèmes les plus difficiles, c'est que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral n'arrivent pas à décider qui est responsable de quoi. Avez-vous constaté cela dans votre recherche? Je parle des routes, de l'administration, des municipalités rurales et tout le reste. Pour ce qui est de ralentir les choses, c'était le problème le plus difficile qu'il y avait.

Mme Fraser : Nous avons trouvé des indications de cela lorsque nous avons fait la vérification sur les droits fonciers issus de traités. Une partie du délai était attribuable au fait que des négociations devaient avoir lieu avec des tierces parties, qu'il s'agisse de municipalités ou de quoi que ce soit d'autre. Nous avons dit que le gouvernement fédéral devait en faire davantage pour aider à résoudre ces questions et pour faire en sorte que les dossiers progressent plus rapidement.

Le président : Dans le rapport de 1991, le vérificateur général a dit que le MAINC et le gouvernement devraient évaluer à nouveau les méthodes et les concepts fondamentaux pour le règlement des revendications. Essentiellement, ils sont arrivés avec ces recommandations : modifier la politique des revendications particulières — et voici que 15 ans plus tard, nous ne sommes pas plus avancés qu'avant; mettre sur pied un processus accéléré pour traiter les demandes de moins de 500 000 \$; accroître les pouvoirs du ministre qui pourra approuver les demandes allant jusqu'à 7 millions de dollars; créer une commission pour les revendications autochtones particulières, laquelle est en place; et créer un groupe d'étude mixte canadien-autochtone qui examinera la politique et le processus en matière de revendications. Ces recommandations viennent de votre bureau. Je ne pense pas que vous étiez vérificatrice générale à cette époque.

Mme Fraser : Non.

Le président : Plus ça change et plus c'est pareil, madame Fraser. Vous avez fait la comparaison ou l'analogie avec la Défense nationale, et je pense que Justice Canada doit faire face au même dilemme lorsque que le ministère évalue ces revendications. Cela prend neuf ans. Des témoins sont venus nous dire : « Nous n'avons tout simplement pas les ressources. Nous avons deux ou trois avocats qui travaillent sur une pluie de revendications ».

Vous ai-je bien compris lorsque vous avez dit que c'est peut-être un domaine où vous pourriez faire une recommandation?

Mme Fraser : Toute la question de la gestion des revendications particulières est un domaine que nous pourrions vérifier. Étant donné son importance, je présume que cette question fera partie de nos plans pour les années à venir.

As I said, we are doing an audit now of the management within Justice Canada. We will not be looking at specific files or areas, but their overall administration. As I suggested, you might want to call in the Department of Finance because it is not only the monies that are allocated to the departments to manage the files, but also the money for the settlements. How do they forecast those and how do they take that into account in the fiscal framework? That might be an area that the committee might want to pursue.

The Chairman: In view of the frustration, litigation and confrontation out there, where do you get your mandate from? Are you directed by anybody? Can we ask you in a nice way to please do it?

Ms. Fraser: I always try to accommodate requests from parliamentary committees. If, in your study, you see other areas as well — even specific, smaller areas — where you believe it would be useful for us to do some work, we will certainly take that under consideration.

[Translation]

Senator Gill: As Senator St. Germain mentioned, First Nations and Inuit have high expectations when it comes to government audits.

Perhaps you could assign yourself a mandate, without necessarily waiting to receive one from the government. You pointed to a 1.6 per cent increase in INAC's budget, whereas the population is demanding an increase of 11.2 per cent per year. That is a significant discrepancy.

Of course, settling land claims is a costly process. Would it be possible to find out how much money is paid out in the form of compensation and to verify if, after all is said and done, there is money left over?

Ms. Fraser: Yes, we can look into that. Please remember that the Office of the Auditor General decides which audits to carry out. However, we generally take into account recommendations received from parliamentary committees.

[English]

Senator Sibberson: If it will help the work of our committee and somehow encourage the Auditor General to audit the specific claims section of Indian and Northern Affairs Canada, I have a motion that the committee request the Auditor General to audit the specific claims component of Indian and Northern Affairs Canada with a view to speeding up the settlement of claims.

The Chairman: We have a motion on the floor.

Senator Hubley: Can we put time frames on that at all?

Comme je l'ai dit, nous faisons à l'heure actuelle une vérification sur la gestion au sein de Justice Canada. Comme je l'ai suggéré, vous pourriez vouloir faire comparaître le ministère des Finances parce qu'il ne s'agit pas uniquement de l'argent qui est attribué au ministère pour gérer les dossiers, mais également de l'argent pour les règlements. Comment prévoient-ils cet argent et comment en tiennent-ils compte dans le cadre fiscal? Cela pourrait être une question que le comité pourrait vouloir étudier davantage.

Le président : Dans le climat de frustration, de démarches judiciaires et de confrontation qui existe à l'heure actuelle, d'où vous vient votre mandat? Est-ce que quelqu'un vous donne des directives? Pouvons-nous vous demander d'une manière gentille de bien vouloir le faire?

Mme Fraser : J'essaie toujours de faire place aux demandes des comités parlementaires. Si, dans votre étude, vous voyez d'autres questions également — même des questions plus précises, plus étroites —, sur lesquelles vous croyez qu'il serait utile que nous fassions un certain travail, nous allons certainement prendre la demande en considération.

[Français]

Le sénateur Gill : Comme l'a mentionné le sénateur St. Germain, il y a beaucoup d'attente de la part des Premières nations et des Inuits en ce qui concerne les vérifications sur le plan gouvernemental.

Sans nécessairement avoir de mandat du gouvernement, vous pourriez peut-être vous donner vous-même un mandat? Vous avez fait mention d'une augmentation du budget des affaires indiennes de 1.6 p.100 tandis que la population, elle, réclame plutôt 11.2 p. 100 d'augmentation par année. Cela représente un décalage important.

Évidemment, beaucoup d'argent est consacré au traitement des revendications particulières. Est-il possible de vérifier à combien s'élèvent les sommes allouées en compensation et de vérifier si au bout du compte, après le processus, il reste toujours des fonds?

Mme Fraser : Oui, il est possible de faire ces vérifications. J'aimerais préciser que c'est le Bureau du vérificateur général qui décide des vérifications à faire. Mais évidemment, le Bureau du vérificateur général tient généralement compte des recommandations des comités parlementaires.

[Traduction]

Le sénateur Sibberson : Si cette démarche peut aider le travail de notre comité et encourager d'une manière quelconque la vérificatrice générale à vérifier la section des revendications particulières du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, j'ai une motion portant que le comité demande à la vérificatrice générale de vérifier la partie d'Affaires indiennes et du Nord Canada qui s'occupe des revendications particulières dans le but d'accélérer le règlement des revendications.

Le président : Une motion a été présentée.

Le sénateur Hubley : Est-il possible de mettre un échéancier quelconque là-dessus?

The Chairman: Perhaps this is something we could discuss at the report stage rather than now and put the Auditor General in an uncomfortable position. We should discuss this because there are time frames and matters to be put in place.

We will deal with this immediately; we will not study an issue that is already bogged down. We will get our report out quickly. The moment we feel we have the necessary ammunition to proceed, we will draft a report. At that time, we would be glad to deal with this issue in a manner that gives fairly clear direction in the request. It is not a direction as much as it is a request.

Ms. Fraser: I very much appreciate that, and we will certainly consider it.

I would like to advise senators that we obviously have a program of work that has already begun on other audits. It generally takes us anywhere from 12 to 18 months to do an audit. We would not be as timely, perhaps, as your report will be.

The Chairman: Ms. Fraser, I realize the burden of work that you have. I can only say that the frustrations of Senator Watt and many others in so many areas are indicative. It is an indication that my vice chair, Senator Sibbeston, wants to get on with this, and I do not blame him.

Unfortunately, we are running tight for time. It is a worthwhile cause to run over the clock in your case, Ms. Fraser.

Mr. Campbell and Mr. Berthelette, along with Ms. Fraser, we thank you for your presentation and the candid, straight-forward answers that you gave to the questions asked of you.

You have a tough job, but you are doing it well. Keep up the good work.

Would you mind withdrawing your motion, Senator Sibbeston?

Senator Sibbeston: Of course not. I withdraw.

The Chairman: Honourable senators, our next witnesses are Chief Elaine Chicoose, Mr. Jayme Benson, Chief Morris Shannacappo and Mr. Ralph Abramson.

Welcome to the committee.

Chief Elaine Chicoose, Pasqua First Nation, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Thank you. This is my second time in Ottawa. The specific claims policy is very slow and frustrating. My First Nation, Pasqua, has had our 1906 specific surrender claim in the department for about 20 years. It is very frustrating for everyone concerned.

Le président : Peut-être s'agit-il de quelque chose que nous pourrions discuter à l'étape du rapport, plutôt que maintenant, et risquer ainsi de mettre la vérificatrice générale dans une situation embarrassante. Nous devrions en discuter, parce qu'il y a des échéanciers à fixer et des questions à régler.

Nous allons traiter de cette question immédiatement; nous n'allons pas étudier une question qui est déjà embourbée. Nous allons sortir notre rapport rapidement. La minute que nous estimerons avoir suffisamment de munitions pour aller de l'avant, nous allons rédiger un rapport. À ce moment-là, nous serons heureux de traiter de cette question d'une manière qui donnera des orientations assez claires pour la demande. C'est davantage une demande qu'une directive.

Mme Fraser : Je vous en suis très reconnaissante et je vais certainement prendre la demande en considération.

J'aimerais prévenir les sénateurs que nous avons évidemment un programme de travail que nous avons déjà entamé concernant d'autres vérifications. Il faut généralement entre 12 et 18 mois pour faire une vérification. Nous ne serons peut-être pas aussi rapides, peut-être, que votre rapport.

Le président : Madame Fraser, je suis très conscient de votre charge de travail. Je peux seulement dire que la frustration du sénateur Watt et de nombreux autres dans de si nombreux domaines est une indication. C'est une indication que mon vice-président, le sénateur Sibbeston, veuille aller de l'avant dans cette question, et je ne le blâme pas.

Malheureusement, nous commençons à manquer de temps. Mais dans votre cas, madame Fraser, les dépassements de temps sont une cause utile.

Monsieur Campbell et monsieur Berthelette, de même que madame Fraser, nous vous remercions de votre exposé et des réponses franches et directes que vous avez données aux questions qui vous ont été posées.

Vous avez un travail difficile et vous vous en acquitez très bien. Continuez cet excellent travail.

Avez-vous des objections à retirer votre motion, sénateur Sibbeston

Le sénateur Sibbeston : Évidemment, non. Je la retire.

Le président : Honorable sénateurs, nos prochains témoins sont le chef Elaine Chicoose, M. Jayme Benson, le chef Morris Shannacappo et M. Ralph Abramson.

Soyez les bienvenus au comité.

Chef Elaine Chicoose, Première nation Pasqua, Federation of Saskatchewan Indian Nations : Merci. C'est la deuxième fois que je viens à Ottawa. La politique des revendications particulières est très lente et frustrante. Ma Première nation, Pasqua, a une revendication particulière relative à la cession de 1906 qui traîne au ministère depuis environ 20 ans. Cette situation est très frustrante pour toutes les personnes concernées.

I am a fifth generation chief. Chief Pasqua was a signatory to Treaty No. 4. I am proud of my First Nation and our treaties. We are very frustrated with what is going on and the time it has taken for our specific claim to go through the system; we have been through it with three chiefs already.

The Chairman: Thank you, Chief. We share your frustrations, which is why we are doing this study.

Jayme Benson, Director of Specific Claims, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Good evening. Thank you for inviting us to appear. It is an honour.

The federation represents the First Nations in Saskatchewan. Saskatchewan has been one of the more successful regions in the country in settling claims. You heard a little about that from the Auditor General on treaty land entitlement. That also applies to specific claims. Despite that, we now have over 90 specific claims that are unresolved in the specific claims process.

I believe you have all been provided a copy of the written brief we prepared. We do not have a lot of time, so I will only touch on a few highlights.

I know that you have heard from many other witnesses, and I have read some of the transcripts of those proceedings in which they talked about the problems in the specific claims process.

Those problems include delay, unfairness, an ineffective and inefficient system, a lack of resources and a system that does not bring finality to claims. Chief Chicoose mentioned their 1906 surrender claim which has been in the system since 1985, with no resolution.

Litigation is not a good option for settling claims. When I was preparing this presentation, I did some research on the costs of the *Sampson Cree* case. The CBC reported — after making an access to information request — that the federal side spent \$45 million, not including Justice Canada and Indian and Northern Affairs Canada employees' salaries. The lawyers on the First Nations side reported that they spent \$75 million on that court case. The case is still under appeal so costs will continue to increase. Besides all the other disadvantages of litigation, the cost of it is astronomical. That is money that should be spent settling claims.

The Federation of Saskatchewan Indian Nations, FSIN, agrees with recent statements of Minister Prentice with respect to the need to negotiate claims rather than deal with them in other forms. It is easy to talk about the problems in the claims process, and I am sure you have heard many witnesses go through them again and again, but the real question is about solutions. We tried to focus on that in

Je suis une chef de cinquième génération. Le chef Pasqua a été signataire du Traité n° 4. Je suis fière de ma Première nation et de nos traités. Nous sommes très frustrés par la façon dont les choses se passent et du temps qu'il a fallu pour que notre revendication particulière chemine dans le système; déjà trois chefs ont travaillé sur cette question.

Le président : Merci, chef. Nous partageons vos frustrations et c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris la présente étude.

Jayme Benson, directeur des revendications particulières, Federation of Saskatchewan Indian Nations : Bonsoir. Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous. C'est un honneur.

La fédération représente les Premières nations de la Saskatchewan. La Saskatchewan s'est révélée une des régions qui a connu le plus de succès au pays en ce qui concerne le règlement des revendications. Vous avez entendu parler un peu de cela par la vérificatrice générale concernant les droits fonciers issus de traités. Cela s'applique également aux revendications particulières. Malgré cela, nous avons encore plus de 90 revendications particulières qui ne sont pas résolues dans le processus des revendications particulières.

Je crois que l'on vous a tous remis une copie du mémoire écrit que nous avons préparé. Nous n'avons pas beaucoup de temps, alors je vais parler uniquement de quelques points saillants.

Je sais que vous avez entendu de nombreux autres témoins et j'ai lu certaines de ces délibérations dans lesquelles ils parlent des problèmes touchant le processus des revendications particulières.

Parmi ces problèmes figurent les longs délais, l'injustice, un système inefficace, un manque de ressources et un système qui ne permet pas d'apporter une conclusion finale aux revendications. La chef Chicoose a parlé de la revendication relative à la cession de 1906 de sa Première nation qui est dans le système depuis 1985, et qui n'est toujours pas réglée.

Les poursuites en justice ne sont pas une bonne option pour le règlement des revendications. Lorsque j'ai préparé le présent exposé, j'ai fait certaines recherches sur les coûts de l'affaire *Sampson Cree*. La CBC a rapporté — après avoir fait une demande d'accès à l'information — que du côté fédéral, on avait dépensé 45 millions de dollars, ce qui ne tient pas compte des salaires des employés de Justice Canada et d'Affaires indiennes et du Nord Canada. De leur côté, les avocats des Premières nations ont reconnu avoir dépensé 75 millions de dollars dans cette poursuite devant les tribunaux. L'affaire fait toujours l'objet d'un appel, alors les coûts vont continuer de croître. Outre tous les autres inconvénients des poursuites en justice, leur coût est astronomique. C'est de l'argent qui devait être dépensé pour régler les revendications.

La Federation of Saskatchewan Indian Nations, FSIN, est d'accord avec la déclaration récente du ministre Prentice concernant la nécessité de négocier les revendications plutôt que d'y faire face par d'autres moyens. Il est facile de parler des problèmes qui touchent le processus de revendications et je suis certain que de nombreux témoins vous les ont énumérés à maintes reprises, mais la vraie question concerne les solutions. Nous avons

our brief. Clearly, lack of resources is a problem. We would certainly recommend improvement to the ineffective and inefficient process.

If you are trying to make the process more effective, we advise that it not be just government people talking about how they can improve their own system, but that they work with First Nations organizations, like the FSIN, and organizations in Manitoba with experience in claims in order to make their efforts more efficient. It was timely on your part because one of the recommendations in our brief was to have the Auditor General review the specific claims process. You beat us to the ball on that one.

I heard the question earlier of whether they will deal with the problems of resources and inefficiency in the process. Quite frankly, I do not believe you will ever get hold of the backlog unless you can bring finality to claims. The only way to do that, when Canada does not agree to negotiate a claim, is with a system to adjudicate it. Currently, if you submit a claim, finality occurs only when that claim is accepted for negotiation and settled. Even the government's rejected claims are still in the system, where they can languish for years or even decades without any mechanism to say yes or no to that claim. In order to do that, there must be an independent claims process in place.

It should not be a difficult road, because most of the work on such a claims process has been done. Certainly, there is Bill C-6 on the specific claims resolution. When we appeared before this committee in the Senate, we proposed concrete amendments to the bill to address its most serious shortcomings, which would produce a better system than the one we have now. The shortcomings we tried to deal with were accessibility of claims, the criteria, the issue of delay and the issue of independence. In our brief — as part of the appendix — I included our proposed amendments to Bill C-6, which were endorsed by our chiefs in Saskatchewan before their assembly. That is the way to go in terms of a realistic fix that could be implemented fairly soon to establish an independent claims process that would bring finality not only for First Nations, but also for governments and all Canadians. No one wants to see these issues remain unresolved for decades.

The Chairman: Thank you, Mr. Benson, for being so succinct. Chief Shannacappo, please proceed.

essayé de nous concentrer sur cette question dans notre mémoire. Il est clair que le manque de ressources est un problème. Nous recommanderions certainement des améliorations au processus inefficace.

Si vous essayez de rendre le processus plus efficace, nous vous conseillons de faire en sorte que ce ne soit pas uniquement les gens du gouvernement qui discutent entre eux de la façon d'améliorer leur propre système, mais qu'ils travaillent en collaboration avec les organismes des Premières nations, comme la FSIN, et des organismes du Manitoba ayant de l'expérience dans le domaine des revendications, de manière à rendre leurs efforts plus efficaces. Vous êtes intervenu à temps, parce qu'une des recommandations présentées dans notre mémoire était de faire en sorte que la vérificatrice générale examine le processus des revendications particulières. Vous nous avez donné le pion dans ce cas particulier.

J'ai attendu la question qui a été posée plus tôt quant à savoir s'ils allaient régler les problèmes de ressources et d'inefficacité du processus. Pour être franc, je ne crois pas que vous réussirez jamais à rattraper l'arrière-tant que vous n'aurez pas apporté une conclusion finale aux revendications. La seule façon d'y arriver, lorsque le Canada n'est pas d'accord pour négocier une revendication, c'est en ayant recours à un système pour trancher la revendication. À l'heure actuelle, si vous présentez une revendication, la conclusion finale de la revendication ne survient que lorsque cette revendication est acceptée pour négociation et qu'elle est réglée. Même les revendications rejetées par le gouvernement demeurent dans le système, où elles peuvent traîner pendant des années, voire même des décennies, sans qu'il y ait un mécanisme pour dire oui ou non à ces revendications. Pour y arriver, il faut mettre en place un processus de revendications indépendant.

Cela ne devrait pas être quelque chose de très difficile à faire, parce que la plus grande partie du travail concernant un tel processus de revendications a déjà été fait. Il y a certainement le projet de loi C-6 sur le règlement des revendications particulières. Lorsque nous avons comparu devant le présent comité du Sénat, nous avons proposé des amendements concrets au projet de loi pour combler ses lacunes les plus sérieuses, ce qui créerait un meilleur système que celui que nous avons à l'heure actuelle. Les lacunes que nous avons essayé de corriger étaient l'accessibilité des revendications, les critères, la question des délais et la question de l'indépendance. Dans notre mémoire, j'ai annexé les amendements que nous avons proposés au projet de loi C-6 et qui ont reçu l'appui des chefs de la Saskatchewan devant leur assemblée. C'est là la façon de procéder pour trouver un mécanisme réaliste pouvant être mis en oeuvre assez rapidement pour mettre sur pied un processus de revendications indépendant qui permettrait d'apporter une conclusion finale aux revendications, non seulement pour les Premières nations, mais également pour les gouvernements et pour tous les Canadiens et Canadiennes. Personne ne veut voir ces questions demeurer sans solution pendant des décennies.

Le président : Merci, monsieur Benson, d'avoir été concis. Chef Shannacappo, vous avez la parole.

Chief Morris Shannacappo, Chairman, Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

[*Witness speaks in native tongue.*]

I would like to thank the Senate committee for having us here to allow us to do a presentation. I am from the Treaty No. 4 Indian reservation of the Rolling River community. I am the ninth chief in Rolling River since the time of the signing of the treaty and a fifth-term chief. I am not going to get into too much of a redundant speech because I echo the same frustrations as the previous presenters, including the Auditor General. I also sit on the international committee for the Assembly of Manitoba Chiefs and have made interventions to the United Nations over the past five years. Next year, I will make an intervention again, which will be on lands and resources.

I was somewhat offended this evening when we talked about taxpayers using their money in an inadequate way. What we have been living on is the natural resources, especially when it comes to Indian monies. I do not like to refer to it as taxpayers' dollars. Maybe that is another matter the Auditor General could consider besides a treaty audit.

Accountability, as it was spoken to here, is a two-way street. I would also like to see the Auditor General do a good accounting of funds that come from our natural resources, which we did not give up under treaty, to see how those monies are being spent and whether they are being shared properly. With that, I will turn the floor over to Mr. Abramson, who has been working with our people since the inception of the Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.

Ralph Abramson, Director, Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.: I would like to thank the committee for allowing us to present. I have been involved in the process for over 30 years now. I would echo the comments that Mr. Benson made. At the root of this issue are claims against the federal government made by First Nations that, in some cases, go back 100 years. Any reasonable person looking at the documentation of these claims can see that there are damages, and they need to be resolved. With the backlog, there are some 700 or more claims. The key problem with the process all along has been that the government is in conflict of interest, because it is the judge of claims against itself. The object in judging claims seems to be not to determine whether there is a claim, but to try to minimize government liability as much as possible.

Ever since the claims process was put in place, First Nations in Manitoba have recognized the fact that there was a conflict of interest, yet have tried to participate in the process to see what could be done. We have had a fair degree of success in terms of land entitlements and clearance of claims, but that is in spite of the process rather than because of it.

Chef Shannacappo, président, Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc. :

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

J'aimerais remercier le comité du Sénat de nous recevoir et de nous permettre de présenter un exposé. Je suis de la réserve indienne de Rolling River issue du Traité n° 4. Je suis le neuvième chef de Rolling River depuis l'époque de la signature du traité et j'en suis à mon cinquième mandat. Je ne vais pas m'engager dans un discours trop redondant parce que je fais mien les frustrations qui ont été exprimées par ceux et celles qui m'ont précédé, y compris la vérificatrice générale. Je siège également au Comité international de l'Assemblée des chefs du Manitoba et j'ai fait des interventions aux Nations Unies au cours des cinq dernières années. L'an prochain, je ferai une nouvelle intervention, qui portera sur les terres et les ressources.

J'étais quelque peu vexé ce soir lorsque nous avons parlé des contribuables qui utilisaient leur argent d'une manière inappropriée. Ce sur quoi nous avons vécu, c'est sur les ressources naturelles, surtout lorsqu'il s'agit de l'argent des Indiens. Je n'aime pas que l'on en parle comme s'il s'agissait de l'argent des contribuables. Peut-être que c'est une autre question que la vérificatrice générale pourrait envisager d'étudier, outre la question des traités.

La reddition de comptes, dont nous avons parlé ici, est une voie à deux sens. J'aimerais également voir la vérificatrice générale faire une bonne vérification des fonds qui proviennent de nos ressources naturelles, que nous n'avons pas cédées en vertu des traités, pour voir comment cet argent est dépensé et s'il est partagé de manière appropriée. Sur ce, je vais céder la parole à M. Abramson qui travaille avec nos gens depuis la création du Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.

Ralph Abramson, directeur, Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc. : J'aimerais remercier le comité de nous permettre de faire un exposé. Cela fait maintenant plus de 30 ans que je participe à ce processus. Je reprends à mon compte les observations de M. Benson. Au coeur de cette question se trouvent les revendications contre le gouvernement fédéral faites par les Premières nations qui, dans certains cas, remontent à il y a 100 ans. Toute personne raisonnable qui examine la documentation liée à ces revendications peut voir qu'il y a des dommages et qu'il est nécessaire de résoudre la question. Il y a un arriéré de plus de 700 revendications. La clé du problème qui touche depuis toujours ce processus, c'est que le gouvernement est en conflit d'intérêts, parce qu'il est à la fois juge et partie. Le but de l'évaluation des revendications semble non pas de déterminer s'il y a une revendication, mais d'essayer de réduire le plus possible la responsabilité du gouvernement.

Depuis la mise en place du processus de revendications, les Premières nations du Manitoba ont reconnu le fait qu'il y avait un conflit d'intérêts, mais elles ont tout de même essayé de participer à ce processus pour voir ce qui pouvait être fait. Nous avons eu un certain degré de succès en termes de droits fonciers et de règlement des revendications, mais cela s'est fait en dépit du processus et non pas à cause de lui.

There are two recommendations to improve the system. As Mr. Benson said, much of the work has been done over the years on ways to improve the process. The key point in all of that work is to involve the First Nations in developing a process that will deal with claims effectively. The process should not be under the influence of either side — government or First Nations. First Nations in Manitoba have always said that they want a fair judgment of claims, not the upper hand. They want only to see these matters dealt with fairly and settled fairly.

There have been a number of efforts in the past, the last one being the joint task force that outlined a number of recommendations, which, if implemented, could have put a workable process in place. Using today's available resources, we need a joint process to develop a model that would work, but it would have to be adequately resourced. It could be the best process in the world, but if it is not adequately resourced it will not work.

We saw that happen in the early 1990s just after the Oka crisis when many additional resources were devoted to specific claims. Initially, there was a flurry of settlements but, eventually, we went right back to where we were before — where government was no longer scared and took back the upper hand in the process. Thus, claims were not being validated, and some claims have been languishing in the system for 20 years. Additional resources are part of the problem, but they are not the only matter. Additional resources put into the current process would help to a certain extent, but eventually the process would go back to the same point it is at now.

Our recommendation in the written brief is that the First Nations have to be involved in developing a new process to deal with specific claims. It has to be independent, without any undue influence by the federal government or First Nations, and it has to be adequately resourced. That recommendation is based on our experiences in Manitoba with the claims system.

I welcome your questions.

The Chairman: Chief Shannacappo, what area are you from?

Mr. Shannacappo: Rolling River First Nation.

The Chairman: Is that west of Winnipeg?

Mr. Shannacappo: Yes, it is about two and a half hours west of Winnipeg just below Riding Mountain National Park, which is my traditional territory.

The Chairman: I am from Manitoba, so I am trying to locate your area. Chief Chicoose, where are you from in Saskatchewan?

Il y a deux recommandations pour améliorer le système. Comme l'a dit M. Benson, au cours des années, on a effectué beaucoup de travail pour trouver des façons d'améliorer le processus. L'élément clé dans tout ce travail est de faire participer les Premières nations à l'élaboration d'un processus qui traitera les revendications d'une manière efficace. Le processus ne devrait pas être soumis à l'influence de l'une ou l'autre des deux parties — le gouvernement ou les Premières nations. Les Premières nations du Manitoba ont toujours dit qu'elles voulaient un jugement équitable des revendications, non pas qu'elles voulaient avoir la haute main sur le processus. Elles veulent seulement voir ces questions traitées et réglées avec justice.

Un certain nombre d'efforts ont été réalisés dans le passé, le dernier étant le groupe de travail mixte qui a formulé un certain nombre de recommandations qui, si elles avaient été mises en oeuvre, auraient pu permettre de mettre en place un processus applicable. En utilisant les ressources qui sont disponibles aujourd'hui, nous avons besoin d'un processus mixte pour élaborer un modèle qui fonctionnerait, mais il faudrait qu'il soit doté des ressources appropriées. Même s'il s'agissait du meilleur processus au monde, s'il n'est pas doté de ressources appropriées, il ne fonctionnera pas.

Nous avons vu ce qui est arrivé au début des années 90, juste après la crise d'Oka; de nombreuses ressources additionnelles ont été consacrées aux revendications particulières. Initialement, il y a eu une pluie de règlements, mais après un certain temps, nous sommes revenus au point de départ — le gouvernement n'avait plus peur et a repris la haute main sur le processus. Ainsi, les revendications n'étaient pas validées et certaines revendications traînent dans le système depuis 20 ans. Des ressources additionnelles font partie du problème, mais ce n'est pas la seule chose. Des ressources additionnelles consacrées au processus actuel aideraient dans une certaine mesure, mais on finirait par revenir au point où nous sommes à l'heure actuelle.

La recommandation que nous avons présentée dans notre mémoire, c'est que les Premières nations doivent participer à l'élaboration d'un nouveau processus pour traiter les revendications particulières. Il doit être indépendant, sans influence indue de la part du gouvernement fédéral ou des Premières nations, et il doit avoir des ressources appropriées. Cette recommandation est fondée sur les expériences que nous avons eues au Manitoba avec le système de revendications.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Chef Shannacappo, de quelle région êtes-vous?

M. Shannacappo : De la Première nation de Rolling River.

Le président : Est-ce à l'ouest de Winnipeg?

M. Shannacappo : Oui, c'est à environ 2 h 30 de route à l'ouest de Winnipeg, juste avant d'arriver au parc national du Mont-Riding, qui est mon territoire traditionnel.

Le président : Je suis originaire du Manitoba, alors j'essaie de situer votre région. Chef Chicoose, d'où venez-vous en Saskatchewan?

Ms. Chicoose: Pasqua First Nation is about 45 minutes northwest of Regina, Saskatchewan.

The Chairman: Is that toward Davidson?

Ms. Chicoose: You are thinking of Saskatoon. It is near Regina, in the beautiful Qu'Appelle Valley.

Senator Hubley: Welcome this evening. Thank you for your presentations and comments.

I do not believe this is a difficult question, but when we are talking about the independent claims commission or tribunal, I believe the Auditor General mentioned that perhaps we were just transferring the problems from one area to another. Have you given any thought to the structure of an independent claims tribunal? Who should be on it? Should it work within a department, or should it be a separate body that would govern the claims? Would be it accountable and would goals be set, et cetera? You have mentioned certainly the First Nations have to be involved, but who else should be involved in that?

Mr. Benson: That is a fairly extensive question. In terms of transferring the problem, I believe an independent body would solve some of the problems. One of the problems we have in the current system is delay, but part of the reason we have delay is because there is no one to ride herd over either side, particularly the government, and to say, "Enough is enough. This claim has to move to the next stage. This has to be done."

In a litigation setting, the court would set the time frame. Part of the amendments that we proposed to Bill C-6 was to deal with that very issue. An independent body would take control of the process and timing. In terms of independence and conflict of interest, you would no longer have Canada judging claims against itself, because you would have an independent body to adjudicate.

Most important, in terms of finality, there is a huge backlog in the current system because these claims languish forever. An Indian claims commission can recommend a particular course of action, but the government can ignore it. If you have a body that says, "Here is the evidence, and this claim is valid. Here is what it is worth," or, "This claim is not valid," then that is binding and that claim is done through the system, so you are not simply transferring the problems, if that makes sense.

As far as who the independent body would be accountable to, I believe, even in the joint task force report and in Bill C-6, it is still reported to Parliament. Just because it is independent does not mean it can do anything; it is still governed by the legislation and whatever other acts apply to it. I believe that some of those fears would not necessarily come to fruition.

Mme Chicoose : La Première nation Pasqua habite à environ 45 minutes de route au nord-ouest de Regina, Saskatchewan.

Le président : Est-ce en direction de Davidson?

Mme Chicoose : Vous pensez à Saskatoon. C'est près de Regina, dans la belle vallée de la Qu'Appelle.

Le sénateur Hubley : Soyez les bienvenus ce soir. Merci de vos exposés et de vos observations.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question difficile, mais lorsque nous parlons d'une commission ou d'un tribunal des revendications indépendant, je crois que la vérificatrice générale a dit que, peut-être, nous ne ferions que transférer les problèmes d'un endroit à un autre. Avez-vous réfléchi à la structure d'un tribunal des revendications indépendant? Qui devrait siéger à ce tribunal? Devrait-il fonctionner au sein d'un ministère ou devraient-ils s'agir d'un organisme distinct qui régit les revendications? Devrait-il rendre des comptes et faudrait-il fixer des objectifs, et cetera. Vous avez dit que les Premières nations devraient certainement participer, mais qui d'autre devrait participer à ce processus?

M. Benson : C'est une question assez vaste. Pour ce qui est de transférer le problème, je crois qu'un organisme indépendant résoudrait certain des problèmes. Un des problèmes que nous avons dans le système actuel, ce sont les longs délais, mais une partie de la raison pour laquelle nous avons ces délais, c'est qu'il n'y a personne d'un côté comme de l'autre, mais surtout du côté du gouvernement, pour diriger le troupeau et dire : « Assez, c'est assez. Cette revendication doit passer à l'étape suivante. Il faut que cela se fasse. »

Dans un contexte de poursuites devant les tribunaux, le tribunal fixerait l'échéancier. Une partie des amendements que nous avons proposés au projet de loi C-6 visaient justement à traiter de cette question particulière. Un organisme indépendant aurait la haute main sur le processus et sur le calendrier. En termes d'indépendance et de conflit d'intérêts, vous n'auriez plus la situation où le Canada doit juger des revendications contre lui-même, parce que vous auriez un organisme indépendant pour trancher.

Plus important encore, en termes de conclusion finale, il y a un énorme arriéré dans le système actuel parce que les revendications traînent indéfiniment. Une commission des revendications des Indiens peut recommander un plan d'action particulier, mais le gouvernement peut l'ignorer. Si vous avez un organisme qui dit : « Voici les éléments de preuve et cette revendication est valable. Voilà ce que cela vaut » ou « cette revendication n'est pas valable », alors, cette décision lie les parties et cette revendication sort du système; alors, vous ne faites pas simplement transférer les problèmes, si cela est sensé.

Pour ce qui est de savoir à qui l'organisme indépendant doit rendre des comptes, je crois que, même dans le rapport du groupe de travail mixte et dans le projet de loi C-6, il doit toujours rendre des comptes au Parlement. Parce qu'il est indépendant, cela ne veut pas dire qu'il peut faire n'importe quoi; il reste tout de même régi par la loi ou les autres lois quelles qu'elles soient qui s'appliquent à lui. Je pense que certaines de ces craintes ne se matérialiseraient pas nécessairement.

Mr. Abramson: As Mr. Benson mentioned, that specific question could be answered by looking at the report and recommendations of the joint task force. That particular issue was something that was considered, and considered in some detail. There were models of different ways to approach establishing such a body. The key point is that if that body has power to enforce their decisions, it has to be quicker than the government. The government has no deadlines now, and, as Mr. Benson said, there is no way of getting the government to move on these issues. That is the problem. It is not in their interest to move. If they delay, there is no consequence. There are many consequences to First Nations, but none to government.

Mr. Shannacappo: I would like to add to that. Where would you find a neutral body? We are presenting here to this committee, and I admire the work you are doing and how you are representing the country, but where would you go? That is a wonderful question. Do we go to someone outside the country to make judgments as a neutral body? Do we ask the creator to toss a coin and ask who is right? It is a beautiful question, and I feel the only way we will come to an agreement is if we continue to sit at the table with both sides without having the judge, the jury and the hangman from the Canadian government saying, "This is who we select." If we were to select our Indian lawyers to sit at the table, I want to remind you they take an oath after they are given their law degree that they will speak on behalf of the Canadian law system. Again, they are sitting on the side of the judge, jury and hangman. Where do we go for a neutral body? Who do we ask to sit and be the next judge?

The Chairman: Have you a recommendation, sir?

Mr. Shannacappo: I do.

The Chairman: Do not be bashful here. If we continue to do what we have always done, nothing will change.

Mr. Shannacappo: I believe there is a lot of talk at the United Nations where representatives come in. I believe at some point in time, we will have to look at a different system that might bring international representatives in to take heed and listen to exactly what is happening in the country, and how the Aboriginal people, the original people of land, are being treated, especially in the area of land and resources.

Senator Sibbston: I get the impression that our witnesses are pretty experienced and knowledgeable in terms of this whole area of specific claims. It is interesting that you have had some success within the system, yet you see that there still needs to be some major improvements, basically having an independent body in order for the process to succeed.

I take it that, in the end, you feel, with the present system where Indian and Northern Affairs Canada is presently the judge, jury and prosecutor with so much say and control that you can never have a solution that would be suitable for all of the claims. Despite all that is said and all that

M. Abramson : Comme l'a dit M. Benson, on peut répondre à cette question particulière en regardant le rapport et les recommandations du groupe de travail mixte. Cette question particulière a été examinée, et dans un certain détail. Il y avait plusieurs modèles différents pour la création d'un tel organisme. Le point clé, c'est que si cet organisme a l'autorité de mettre ses décisions en application, il doit être plus rapide que le gouvernement. À l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas de date limite et, comme l'a dit M. Benson, il est impossible de faire bouger le gouvernement sur ces questions. C'est là le problème. Il n'est pas dans son intérêt d'agir. S'il fait traîner les choses en longueur, il n'y a pas de conséquences. Il y a de nombreuses conséquences pour les Premières nations, mais pas pour le gouvernement.

M. Shannacappo : J'aimerais ajouter quelque chose. Où trouveriez-vous un organisme neutre? Nous faisons un exposé devant le présent comité, et j'admire le travail que vous faites et comment vous représentez le pays, mais où iriez-vous? Allons-nous nous adresser à quelqu'un de l'extérieur du pays pour rendre des décisions en tant qu'organisme neutre? Demanderons-nous au créateur de jouer à pile ou face pour savoir qui a raison? C'est une merveilleuse question et j'estime que la seule façon que nous allons parvenir à une entente, c'est si les deux parties continuent de discuter sans que le juge, le jury et le bourreau en provenance du gouvernement canadien viennent dire : « Voici qui nous avons choisi. » Si nous choisissons nos avocats indiens pour siéger à la table, je vous rappelle que ces derniers ont prêté serment après avoir reçu leur diplôme de droit qu'ils parleront au nom du système de droit canadien. Encore une fois, ils siègent du côté du juge, du jury et du bourreau. Où allons-nous trouver un organisme neutre? À qui allons nous demander d'être le prochain juge?

Le président : Avez-vous une recommandation, monsieur?

M. Shannacappo : J'en ai une.

Le président : Ne soyez pas timide ici. Si nous continuons de faire ce que nous avons toujours fait, rien ne changera.

M. Shannacappo : Je crois qu'on en parle beaucoup aux Nations Unies où il est question de représentants. Je crois qu'il faudra, à un certain moment, envisager un système différent comprenant des représentants internationaux qui suivraient attentivement la situation au pays et la façon dont les peuples autochtones, les premiers habitants de ce pays, sont traités, surtout dans le domaine des terres et des ressources.

Le sénateur Sibbston : Les témoins me donnent l'impression d'être très expérimentés et de bien connaître la question des revendications particulières. Il est intéressant que vous ayez eu quelques succès dans le système, pourtant vous voyez qu'il faut encore faire de grandes améliorations et, en particulier, avoir un organisme indépendant qui permettra au processus de réussir.

Je suppose, en fin de compte, que vous estimatez qu'avec le système actuel dans lequel le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est à la fois juge, juré et procureur et a un tel contrôle, il ne peut pas y avoir de solution qui convienne à toutes les revendications. Malgré tout ce que j'ai dit et ce que nous

we do, we need to have an independent body that adjudicates the cases and has the power to make a decision one way or the other.

Obviously, if that is the case, we will have to, as our committee, work in that direction and see what we can do to convince, to make a report and take that approach. It is a challenge.

Do you see any hope? Do you see where the political system could eventually come to an agreement to the effect of having an independent body? Do you see the present government, or any future government, coming to a decision where some form of independent judicial body is formed to deal with all the claims?

Mr. Abramson: Yes, if the people making the decisions took the time asses all the evidence and the costs, not of settling claims, but the cost of not settling claims. There was talk earlier about the contingent liability; that will only grow. If they laid aside all the prejudices in place regarding claims and examined the evidence, they would see that the most economical, the most reasonable course of action would be to put in place an adequately resourced, independent system developed jointly by First Nations and government. That is the only way it will happen. If it continues the way it is, the backlog will only grow — it is over 700 now. I am sure they have done forecasts on how that will grow. Unless the issue is addressed soon, it will get bigger and bigger. The problem will also get bigger and bigger. It is in the interests of government to deal with the issue now.

The Chairman: I tried to ask a question about this and in so doing I mentioned taxpayers, chief. I apologize if I offended you. If we were to make a recommendation for an independent body, how would we deal with the mentality of the open chequebook not being there? That is what I was trying to ask the Auditor General. If we make a recommendation and it has to have proper resources, how do we have a check and balance so the system does not get out of control? We have to have the confidence of all Canadians — First Nations and everybody involved. The accountability factors have to be built in. Can you make a recommendation as to how we would do that?

Let us say we went to Rudolph Stavenhagen, or someone from the UN — I use that name only because it comes to mind — as an adjudicator on an independent body. How do we deal with the open chequebook type of process that would allow for the accountability and credibility that it would need to face the test of scrutiny?

Mr. Benson: I can partly answer that question, because it is answered in the joint task force report. I was part of the joint task force, as was Mr. Abramson. The question came up from both Finance Canada and Treasury Board: Is this an open chequebook? The draft bill within the joint task force report had in it, what we called, a five-year fiscal framework. There was a maximum amount, to be decided by government and First Nations, which the tribunals could award in five years.

faisons, il faut un organisme indépendant qui statuera sur les cas et aura le pouvoir de prendre une décision d'une façon ou d'une autre.

Évidemment, dans ce cas, le comité devra œuvrer dans ce sens et voir ce qu'il peut faire pour convaincre, faire rapport et adopter cette approche. C'est un défi.

Avez-vous quelque espoir? Pensez-vous que le système politique pourrait éventuellement arriver à une entente sur l'établissement d'un organisme indépendant? Pensez-vous que le gouvernement actuel, où tout gouvernement à venir, prendra une décision qui mettra sur pied un organisme judiciaire indépendant pour étudier toutes les revendications?

M. Abramson : Oui, si les décideurs consacrent du temps, évaluent toutes les preuves et les coûts, pas du règlement des revendications, mais ce qu'il en coûterait dans le cas où les revendications ne sont pas réglées. Il a été question tout à l'heure de passif éventuel; il ne peut que s'accroître. Si nous mettons de côté tous les préjugés concernant les revendications et si nous étudions les preuves, nous verrons qu'il serait plus économique et plus logique que les Premières nations et le gouvernement collaborent pour mettre en place un système indépendant disposant de ressources appropriées. C'est la seule solution. Si la situation ne change pas, le nombre des réclamations en souffrance ne pourra que croître — il y en a plus de 700 aujourd'hui. Je suis sûr que des prévisions sur la croissance de ce nombre ont été faites. À moins de régler la question rapidement, le nombre de réclamations ne fera qu'augmenter. Le problème aussi s'empirera. Le gouvernement a tout intérêt à aborder la question maintenant.

Le président : J'ai essayé de poser une question à ce sujet et ce faisant j'ai mentionné les contribuables, chef. Je vous prie de m'excuser si je vous ai offendé. Si nous devions recommander un organisme indépendant, comment devrions-nous aborder la question de l'absence d'un chéquier que l'on peut utiliser à sa guise? C'est ce que j'ai essayé de demander à la vérificatrice générale. Si nous faisons une recommandation et qu'il devra disposer de ressources appropriées, que faire pour que le système n'échappe pas à tout contrôle? Nous devons avoir la confiance de tous les citoyens canadiens — des Premières nations et toutes les parties impliquées. Des critères d'imputabilité doivent être établis. Avez-vous une idée de ce que nous devrions faire pour y arriver?

Supposons que nous demandons à Rudolph Stavenhagen, ou à quelqu'un aux Nations Unies — j'utilise ce nom parce qu'il me vient à l'esprit — d'être arbitre dans un organisme indépendant. Comme élaborer un processus de chéquier que l'on utilise à sa guise qui permette à la responsabilité et la crédibilité de résister à un examen minutieux?

M. Benson : Je peux répondre partiellement à la question, car il y a une réponse dans le rapport du groupe de travail mixte. J'ai fait partie du groupe de travail mixte, M. Abramson aussi. Le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont tous deux soulevé la question : est-ce un chéquier que l'on peut utiliser à sa guise? L'avant-projet de loi dans le rapport du groupe de travail mixte comprenait, ce que nous appelons, un programme financier quinquennal. Les tribunaux pourraient accorder durant les cinq

There was a guarantee to give the government certainty of the amount that would be spent in terms of awards by that body in five years.

There was no cap on individual claims. All claims could access the tribunal, but there was a maximum cap on how much the body could spend. To change that would require a decision by cabinet.

The joint task force report, which was accepted by the Assembly of First Nations and most First Nations organizations, ensured there was no sort of blank chequebook.

Going back to Senator Sibberson's question, right now there is an opportunity because one of the strongest advocates we have had for claims reform is the Minister of Indian and Northern Affairs, Jim Prentice. He was with the Indian Claims Commission. He is a man who spoke out again and again for the need of an independent claims process.

It is not a question of the political parties not accepting it. The block has always been in the bureaucracy about the idea of giving up control, whether it is Justice Canada, Finance Canada or Treasury Board.

Senator Sibberson: I am aware of the joint task force. When we were dealing with Bill C-6, the fact that there was a joint task force was very prominent. I come from an area of the country where there is a fair amount of cooperation between Aboriginal people and government. I saw that joint task force as a positive move. The only problem was that, in the end, the government did not follow it up. I could not understand how government committed such a treacherous act; the government was involved and agreed to a joint process, yet in the end it did not agree with it. I was surprised and a bit ashamed of the fact that the federal government reneged and did not follow through with the recommendations of the task force.

Eventually, Bill C-6 was passed. There were some amendments moved, which tried, incrementally, to improve the bill. I notice that it has not been proclaimed.

We had a Liberal majority government that could have done it. Now that we have a minority government in place, what are the chances of getting these changes? What is the likelihood of ever achieving the independent tribunal or body that is so much needed in dealing with all these claims?

It makes me wonder. There is some hope knowing someone like Jim Prentice, who is knowledgeable, has been involved in the claims process and the commission. Therein lies our hope that we can provide such a good report and such strong recommendations that, if he is still minister six months or a year from now, he will be knowledgeable enough and strong enough in government to bring forward the needed changes. There is hope for the future in that.

Are there any comments on that? Am I right in thinking that way?

années un montant maximal à délimiter par le gouvernement et les Premières nations. Il fallait garantir au gouvernement que l'organisme dépenserait le montant durant les cinq années.

Il n'y avait pas de plafond pour les revendications particulières. Toutes les revendications pourraient être soumises au tribunal, mais les dépenses de l'organisme ne pouvaient pas dépasser un plafond. Il faudrait une décision du Cabinet pour changer cela.

Le rapport du groupe de travail mixte, qui a été accepté par l'Assemblée des Premières nations et par la plupart des organisations des Premières nations, assurait qu'il n'y aurait pas de chéquier que l'on peut utiliser à sa guise.

Pour revenir à la question posée par le sénateur Sibberson, une occasion se présente aujourd'hui parce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice est l'un des plus ardents défenseurs de la réforme des revendications. Il a fait partie de la Commission des revendications des Indiens. C'est quelqu'un qui n'a cessé de parler du besoin d'un organisme indépendant de règlement des revendications.

La question n'est pas que les partis politiques le refusent. L'obstacle est toujours venu de la bureaucratie qui ne veut pas perdre le contrôle, que ce soit le ministère de la Justice, le ministère des Finances ou le Conseil du Trésor.

Le sénateur Sibberson : J'ai entendu parler du groupe de travail mixte. Lorsque nous étudions le projet de loi C-6, il a été beaucoup question du groupe de travail mixte. Je suis originaire d'une région du pays où il y a beaucoup de coopération entre les Autochtones et le gouvernement. Pour moi, le groupe de travail mixte était quelque chose de positif. Le seul problème est, qu'en fin de compte, le gouvernement n'en a pas assuré le suivi. Je n'ai pas compris pourquoi le gouvernement a commis une telle trahison; le gouvernement était impliqué et avait accepté un processus mixte, pourtant à la fin, il n'était plus d'accord. J'ai été surpris et un peu honteux que le gouvernement fédéral se soit rétracté et n'ait pas assuré le suivi de la recommandation du groupe de travail.

Le projet de loi C-6 a été éventuellement adopté. Quelques modifications ont été proposées, pour essayer de l'améliorer progressivement. Je remarque qu'il n'est pas entré en vigueur.

Nous avions un gouvernement à majorité libérale qui aurait pu le faire. Aujourd'hui, avec un gouvernement minoritaire, quelles chances ont ces changements d'être apportés? Quelle est la probabilité d'avoir le tribunal ou l'organisme indépendant si nécessaire au règlement de toutes ces revendications?

Je me demande si l'avis de Jim Prentice, qui connaît bien la question, ait participé au processus des revendications et à la Commission donne un peu d'espoir et nous pouvons ainsi espérer fournir un bon rapport et de fortes recommandations et s'il est encore ministre dans six mois ou un an, il connaîtra suffisamment le dossier et sera suffisamment fort au sein du gouvernement pour faire les changements nécessaires. On peut nourrir des espoirs pour l'avenir.

Y a-t-il des commentaires à ce sujet? Ai-je raison de penser ainsi?

Mr. Shannacappo: There has to be more treaty education. If I am holding a cup of coffee and I want to share it with the senators, but I am the holder of the cup, and I give you a sip now and again to keep you awake at the table, I am still the holder of the cup. I will drink whenever I want to drink. However, I will give you a drink when I feel you need a drink, just to keep you at the table. When the cup is empty, do I want this cup any more? No. I will move on.

I refer you to an excellent book entitled, *Confessions of an Economic Hitman*. Basically, that is what I see going on in my territories with First Nations people. They have been savagely beaten. They were savagely taken away from their culture and put into residential schools. I could never see my people being able to do this to any culture.

I do not see a minister of German affairs or a minister of Ukrainian affairs. Yet we have to ask this minister for permission to do these things for God's sake.

There was a time, not long ago, when people in my community were getting whipped by the Minister of Indian Affairs because they would not stay within those boundaries.

Today, I want to build an entertainment centre in my territory that will provide world-class entertainment. I am not allowed to do it because I need someone else's permission, yet it is on my territory and my land. All I want to do is make \$10 million instead of having my people fight over the measly \$5 million that we get from federal funding.

I admire and respect Mr. Prentice. We have people who put us in these positions too, and who tell us, "You must have answers. You are a speaker, go speak on our behalf. Not only that, but also bring some solutions. Do not go to Ottawa and just complain, offer solutions. Do not sit back and say we need more funding." I am sick and tired of begging. We do have solutions.

The Chairman: Some of us are trying to work toward that end.

I have a piece of self-government legislation before the Senate right now. It is bogged down for partisan reasons. It does not make sense. What you are saying is what many of us here believe. Senator Sibbeston and I have travelled together a lot. We do not belong to the same party but we sure think the same on the files concerning Aboriginal peoples. Your words are not falling on deaf ears.

I know others, like Senators Peterson, Dyck, Hubley, Watt and Gustafson, are fully aware of your needs. Whether or not we can effect them, sir, may the Creator help us.

Senator Peterson: Thank you to the presenters. You have given us some good material. You have certainly identified and confirmed the issues with which we have to deal. They include the length of time the claims are outstanding, the conflict of interest and the fact that First Nations must be involved.

M. Shannacappo : Les traités doivent être mieux expliqués. Si j'ai une tasse de café et que je veux la partager avec les sénateurs, mais que j'ai la tasse, je leur en donnerai une gorgée de temps en temps pour les tenir éveillés à la table, c'est toujours moi qui ai la tasse. Je bois quand je veux boire. Cependant, je leur en donne une gorgée quand j'estime qu'ils en ont besoin, seulement pour les tenir éveillés à la table. Quand la tasse est vide, est-ce que je veux encore cette tasse? Non. Je ferai autre chose.

Je vous renvoie à un excellent livre intitulé « *Confessions d'un tueur à gages économique* ». Essentiellement, c'est ce qui se passe, à mon avis, dans mes territoires avec les peuples autochtones. Ils ont été sauvagement battus. On leur a sauvagement retiré leur culture et on les a mis dans des pensionnats. Je n'arrive pas à imaginer que mon peuple puisse se conduire ainsi envers un autre peuple.

Il n'y a pas à ma connaissance de ministre des affaires allemandes ou de ministre des affaires ukrainiennes. Pourtant, nous devons demander au ministre la permission de faire ces choses, pour l'amour de Dieu.

Il y avait une époque, il n'y a pas très longtemps, où les gens de ma communauté étaient réprimandés par le ministre des Affaires indiennes parce qu'ils ne restaient pas à l'intérieur de ces limites.

Aujourd'hui, je veux construire une salle de spectacles dans mon territoire qui offrira des spectacles de classe internationale. Je n'ai pas le droit de le faire, car j'ai besoin de la permission de quelqu'un d'autre, pourtant c'est dans mon territoire et dans ma terre. Tout ce que je veux, c'est gagner 10 millions de dollars au lieu que mon peuple se batte pour recevoir du gouvernement fédéral un maigre montant de 5 millions de dollars.

J'admire et je respecte M. Prentice. Il y aussi des gens qui nous placent dans cette situation et qui nous disent : « Vous devez avoir les réponses. Vous êtes un orateur, alors défendez votre cause et proposez aussi des solutions. N'allez pas à Ottawa seulement pour vous plaindre, proposez des solutions. N'allez pas siéger pour dire nous avons besoin de plus d'argent. » J'en ai marre de mendier. Nous avons des solutions.

Le président : Certains d'entre nous œuvrent dans ce sens.

J'ai une mesure législative d'autonomie gouvernementale devant le Sénat maintenant même. Elle est bloquée pour des raisons partisanes. Cela n'a aucun sens. Beaucoup d'entre nous rejoignent vos propos. Le sénateur Sibbeston et moi avons beaucoup voyagé ensemble. Nous ne sommes pas membres du même parti, mais nous sommes d'accord pour ce qui est des dossiers concernant les peuples autochtones. Vos paroles ne tombent pas dans les oreilles de sourds.

Je sais que d'autres sénateurs comme les sénateurs Peterson, Dyck, Hubley, Watt et Gustafson sont très au fait de vos besoins. Pouvons-nous y répondre ou non, monsieur, puisse Dieu nous aider.

Le sénateur Peterson : Je remercie les témoins. Vous nous avez fourni une bonne documentation. Vous avez certainement identifié et confirmé les questions que nous devons traiter, soit, entre autres, les revendications en souffrance, le conflit d'intérêts et le fait que les Premières nations doivent participer. Nous

We have to set up that fiscal framework to which you referred earlier, in a three to five-year time frame. We have to put a number on it, so the government will know what we are dealing with. That would take the fear out of it. Then they would know exactly where it is at.

With regard to this third party tribunal, perhaps that is not the correct word. We need a third party facilitator who can keep the process moving. We find that these things start, they bog down and they sit for two or three years. The people involved leave and it starts over again.

We will try to find the perfect solution; we will probably not find it, but we will find something that will get this process moving. This is an unconscionable length of time that some of these issues have been outstanding. We will do our best. We appreciate the information you have given us.

In Saskatchewan, Chief Chicoose, they seem to be doing well and settling a lot of claims. Then you say they came to yours and it just stopped; it is going nowhere. What happens to a claim? Some go well and others stop. What could be so difficult that it would stop dead for that long?

Ms. Chicoose: The land was surrendered back in 1906. That is 100 years ago. It only entered the system back in 1985. It went through one preliminary rejection. We had to do supplementary submissions, which we did. Then we completed a supplementary legal submission.

They had been asking us to complete many different things, which we did. Finally, we said we will submit it to the Indian Claims Commission. That was two years ago, and it is still there. We were finally rejected. We received a letter back in May of 2005. All this time they gave us hope that there would be a positive outcome. They asked for time, so we gave it to them. It is frustrating with different people, different analysts, different personnel and the change of personnel within the department.

During the time our claim was waiting, there were so many things we could have been doing with the money, realizing the economic benefit within our First Nation. We have no revenue right now, as the Chief has said. We want to be able to do something for our people. We need the resources.

We have our land. Our land is safe, but we do not get enough money with which to carry out the programs needed in our communities. That is why we would like our claims to go through the system quicker. Every year we are losing money on it.

Our claim followed behind the Kahkewistahaw claim, which was validated a couple of years ago. Our same people were involved in the mismanagement of their claim, Kahkewistahaw. That occurred in 1907 and ours occurred in

devons établir un programme financier, que vous avez mentionné tout à l'heure, d'une durée de trois à cinq ans. Nous devons fixer un montant, afin que le gouvernement sache ce à quoi nous avons affaire. Cela le rassurera. Ainsi, il sera exactement ce qu'il en est.

En ce qui concerne la tierce partie qui fera office de tribunal, peut-être n'est-ce pas le mot exact. Nous avons besoin d'une tierce partie qui joue le rôle de facilitateur et assure la poursuite de processus. Nous constatons que ces choses commencent, elles s'enlisent et restent bloquées pendant deux ou trois ans. Les personnes concernées partent et ça recommence.

Nous essaierons de trouver la solution idéale; nous ne la trouverons probablement pas, mais nous essaierons quelque chose qui lancera le processus. Il est invraisemblable que le règlement de certaines de ces questions prenne autant de temps. Nous ferons de notre mieux. Nous vous remercions pour les renseignements que vous nous avez fournis.

Au Saskatchewan, chef Chicoose, ils semblaient bien travaillés et réglaient beaucoup de revendications. Puis, vous dites qu'ils sont arrivés chez vous et que ça s'est arrêté; que ça n'avance pas. Que se passe-t-il avec une revendication? Certaines sont bien traitées et d'autres non. Qu'est-ce qui est si difficile pour que ce soit retardé aussi longtemps?

Mme Chicoose : La terre a été cédée en 1906. Il y a 100 ans. Elle n'est entrée dans le système qu'en 1985. Il y a eu un refus préliminaire. Nous avons dû présenter d'autres arguments. Puis nous avons présenté un argument de droit supplémentaire.

Ils nous ont demandés de remplir beaucoup de choses différentes, ce que nous avons fait. Finalement, nous avons dit que nous ferons une demande à la Commission des revendications des Indiens. C'était il y a deux ans, et c'est toujours là-bas. Finalement, notre argument a été refusé. Nous avons reçu une lettre en mai 2005. Pendant tout ce temps, ils nous ont fait croire que le résultat sera positif. Ils nous ont demandé du temps, et nous leur en avons donné. C'est très frustrant de traiter avec des gens différents, des analystes différents, des employés différents et le changement de personnel au sein du ministère.

Pendant que notre revendication était en attente, nous aurions pu faire tellement de choses avec l'argent, réaliser des avantages économiques dans notre Première nation. Nous n'avons aucun revenu aujourd'hui, comme le chef l'a dit. Nous voulons être capables de faire quelque chose pour notre peuple. Nous avons besoin de ressources.

Nous avons notre terre. Notre terre est sûre, mais nous n'avons pas suffisamment d'argent pour mettre en œuvre les programmes dont ont besoin nos collectivités. C'est la raison pour laquelle nous aimerais que nos revendications soient plus rapidement traitées dans le système. Nous perdons de l'argent tous les ans.

Notre revendication suivait celle de Kahkewistahaw, qui a été réglée il y a deux ou trois ans. Nos mêmes gens étaient impliqués dans la mauvaise gestion de leur revendication, les Kahkewistahaw. Cela s'est passé en 1907, la nôtre en 1906,

1906, yet that one has been validated and ours has not. What is the difference? The same people are involved with the same issues; it is very unfair.

Senator Peterson: We will try to do our best to identify some of those matters and, hopefully, get them moving.

Senator Dyck: Thank you for your presentations. It is quite clear from the details you both provided that you believe an independent commission is the way to proceed.

In terms of logistics, let us imagine that became possible. What do you believe would happen to the process we have now with claims that are already in the works through the specific claims process when there is another body that is going to initiate? What is the transition period? How do you envision managing the changeover?

Mr. Benson: First, they would not start from scratch. The type of independent claims process that is being envisioned consists of two parts. One part is a commission that facilitates negotiation, and then there is a tribunal to adjudicate claims if they cannot be resolved.

Claims in the process now, if Canada has them under consideration and agrees to negotiate those claims, could be just as easily negotiated with that new commission overseeing the process.

With most of the negotiations we have in Saskatchewan, the current Indian Claims Commission is already involved and is providing a facilitation role. They would not have to start from scratch. The justice lawyer reviewing that claim would negotiate it, whether it is in the current system or in another system.

A decision would have to be made regarding what to do with the claims before the current Indian Claims Commission, because a lot of them are along in the process. When we talked about that, both in the joint task force report and with government officials after Bill C-6, the idea was that it would have to be one or two years of transition, so the Indian Claims Commission could finish up all of its inquiries on those.

At the end, or in the midst of that process, a First Nation may decide they do not want to continue with the ICC process but wait for the new one. Everything that has already been completed will not have to be scrapped.

Mr. Abramson: You have the joint task force report and recommendations, but what you also have are a lot of discussions that went on with respect to issues like this. We recognize that if a new body was in place, you would have claims in backlog, claims at the ICC and new claims coming in.

Toward the end part of the joint task force process, we looked at the issue of those three streams coming in. As Mr. Benson stated, there would have to be a period of transition. We recognized that that sort of issue would have to be addressed.

pourtant la leur a été réglée, mais pas la nôtre. Où est la différence? Les mêmes gens étaient impliqués dans les mêmes questions; c'est très injuste.

Le sénateur Peterson : Nous ferons notre possible pour identifier certaines de ces questions et nous devons espérons que nous en accélérerons le processus.

Le sénateur Dyck : Merci pour vos déclarations. Il est très clair d'après les détails que vous avez tous les deux décrits qu'à votre avis une commission indépendante est la manière de procéder.

En termes de logistique, supposons que cela devienne possible. Que pensez-vous qu'il arrivera au processus actuel des revendications particulières déjà en traitement quand un autre organisme a commencé le traitement? Quelle est la période de transition? De quelle manière envisagez-vous la gestion de la transition?

Mr. Benson : D'abord, ils ne commenceront pas à zéro. Le type de processus de revendications indépendant envisagé consiste en deux parties : La commission qui facilite la négociation, puis le tribunal qui statue sur les revendications si elles ne peuvent pas être résolues.

Les revendications en processus, si le Canada les considère et accepte de négocier ces revendications, pourraient être aussi facilement négociées par la nouvelle commission qui contrôlerait le processus.

L'actuelle Commission des revendications des Indiens participe déjà à la plupart des négociations tenues au Saskatchewan et joue un rôle de facilitateur. Ils n'auront pas à commencer à zéro. L'avocat du ministère de la Justice, qui examine cette revendication, la négocierait que ce soit dans le système actuel ou dans un autre système.

Une décision concernant ce qu'il faudra faire des revendications devra être prise avant l'actuelle Commission des revendications des Indiens, car beaucoup d'entre elles sont en traitement. Lorsque nous avons soulevé cette question, dans le rapport du groupe de travail mixte et auprès des fonctionnaires du gouvernement après le projet de loi C-6, on prévoyait une transition d'un an ou deux pour permettre à la Commission des revendications des Indiens de terminer ses enquêtes.

Une Première nation peut décider, à la fin ou au milieu du processus, de ne pas continuer le processus avec la Commission des revendications des Indiens, mais d'attendre la nouvelle commission. Tout ce qui était déjà commencé n'aura pas à être éliminé.

Mr. Abramson : Vous avez le rapport et les recommandations du groupe de travail mixte, et vous avez aussi beaucoup de discussions tenues sur ce genre de questions. Nous reconnaissons que la mise en place d'un nouvel organisme créera un arriéré de revendications, les revendications à la Commission des revendications des Indiens et les nouvelles revendications.

Vers la fin du mandat du groupe de travail mixte, nous nous sommes penchés sur la question de ces trois volets. Comme M. Benson l'a dit, il faudra une période de transition. Nous reconnaissons que ce genre de question devra être abordée.

Senator Dyck: In your submission, Mr. Benson, you have a series of amendments that would improve Bill C-6. Would those amendments be acceptable to First Nations across Canada or would they be universally accepted?

Mr. Benson: They were developed by the Federation of Saskatchewan Indian Nations, so they are our amendments. Probably, the best process would be to resurrect a process similar to the joint task force where there were representatives from First Nations' organizations — us, Manitoba, AFN, whoever — and the Justice Canada and Indian and Northern Affairs Canada. Those amendments could be a basis for changing Bill C-6, but I believe you would want to have those discussions. We did them in line with what our concerns were; there may be concerns in other parts of the country that our amendments would not necessarily address.

Practically speaking, there should be more discussion than just the amendments. However, we feel they are a good basis.

The Chairman: Were the biggest obstacles not the cap and the appointment of adjudicators or commissioners? I feel these were the two stumbling blocks. Is that right?

Mr. Benson: Delay was also a stumbling block. There was a big concern over delay because under Bill C-6, essentially the government could still delay as long as they wanted.

We proposed three options to deal with that in terms of our amendments. First, at any time, just as in litigation, the claimant or First Nation can say they have had enough and want to move to adjudication.

Second, have the commission set time frames right in the legislation. For example, if a claim came in, the government would have two or three years to consider that claim. If they did not, it would be considered enough time and the First Nation could then move on to asking for a binding ruling.

Third, if a First Nation felt it was taking too long, without applying specific time frames, they could appeal to the commission to make a ruling and it then gets moved on.

On the stumbling blocks you mentioned, the important one is delay.

Senator Watt: I will try to stick to what we consider to be a problem area, one in which we have not been able to move forward as Aboriginal people in terms of dealing with the government.

I agree that an independent body would answer some problems but not all of the problems that we have. At the same time, this independent body would be under some ministry, probably Indian and Northern Affairs Canada. It would still have a role to

Le sénateur Dyck : Monsieur Benson, vous avez dans votre proposition une série de modifications visant à améliorer le projet de loi C-6. Est-ce que ces modifications seraient acceptées par les Premières nations dans tout le Canada ou seraient-elles acceptées par tout le monde?

M. Benson : Elles ont été élaborées par la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, ce sont donc nos modifications. Il serait probablement préférable de reprendre l'idée d'un groupe de travail mixte comme celui qui comprenait des représentants des organisations des Premières nations — nous, le Manitoba, l'APN, et d'autres — le ministère de la Justice et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Ces modifications pourraient servir de fondement à la modification du projet de loi C-6, mais je crois que vous voudriez en débattre. Nous les avons élaborées en tenant compte de nos préoccupations, mais il peut y avoir d'autres préoccupations dans d'autres régions du pays et dont il n'est pas forcément question dans nos modifications.

En fait, il devrait y avoir plus de discussions que de modifications. Nous estimons, toutefois, qu'elles constituent une bonne base.

Le président : Le plafond et la nomination d'arbitres ou de commissaires n'étaient-ils pas les plus grands obstacles? Il me semble que c'était les deux obstacles. N'est-ce pas?

M. Benson : Le retard était aussi un obstacle. Le retard a suscité beaucoup d'inquiétudes, car en vertu du projet de loi C-6, le gouvernement pouvait encore retarder le processus autant qu'il le voulait.

Nous avons proposé trois options pour régler ce problème relativement à nos modifications. Premièrement, en tout temps, comme dans le cas d'un litige, le requérant ou la Première nation peut annoncer qu'il en a assez et qu'il veut passer à l'arbitrage.

Deuxièmement, que la Commission inclut des délais dans le projet de loi. Par exemple, si une revendication est déposée, le gouvernement aura deux ou trois ans pour l'étudier. S'il ne le fait pas, ce délai est considéré comme suffisant pour que la Première nation demande une décision ayant force exécutoire.

Troisièmement, si une Première nation estime que le processus prend trop de temps, sans que des délais particuliers aient été fixés, elle peut faire appel afin que la Commission prenne une décision et que le processus continue.

Parmi les obstacles que vous avez mentionnés, le retard est l'obstacle important.

Le sénateur Watt : J'essaierai de me limiter à ce qui, à notre avis, constitue le problème, un problème que nous n'avons pas pu surmonter en tant que peuple autochtone dans les relations avec le gouvernement.

Je convins qu'un organisme indépendant apporterait la solution à certains problèmes, mais pas à tous les problèmes auxquels sont confrontés. En même temps, cet organisme indépendant relèvera d'un ministère, probablement celui des

play even though it is an independent body. As you mentioned, we have to be connected to a department in order for certain decisions to be made on behalf of the Government of Canada.

We know from our own experience over quite a number of years that Indian and Northern Affairs Canada, regardless of who it is and which party is in power, does not meet, and has never met, our needs from the beginning. That department was not necessarily set up for us, to help us. It was set up to defend the government. That is the predicament we are dealing with today.

At times, we are quick to say we have our own instruments. We should admit to ourselves that we do not have our own instruments. We need to create such instruments and the ability to obtain financing for our institutions, so we can talk government to government. We are pretty good in terms of when we talk about government to government, but it is not really the case.

The point I am getting at here, Mr. Chairman, is perhaps the Minister of Indian and Northern Affairs Canada is overwhelmed with too much responsibility, dealing with the delivery of programs and being an instrument that is supposed to fight and defend the Aboriginal people, according to the Constitution.

Is it not time for us to begin to consider promoting the idea of creating another ministry, which would deal not with programs but with a new initiative? That would expedite the problems that we are having now. It does not necessarily have to become a permanent minister, but a minister given a clear assignment coming from the Aboriginal people right across the country saying, "This is what we need to expedite the resolution to this problem." It is dragging the economy of this country down.

We can be persuasive if we learn to talk amongst ourselves in a way that could be understood by the other side.

I am raising this issue for us to chew on. I do not believe we will get anywhere dealing with the same Minister of Indian and Northern Affairs Canada, regardless of who it is and their party affiliation. What is behind that political person, the minister, is bureaucracy. That is what we are dealing with here; that is where the problem is.

I believe we have to create a new ministry with a bureaucracy built around it, because it will not be permanent. That might be the only way for us to advance what we have been dealing with, at least in my case, for 23 years. I do not believe that creating an independent body is the key. Am I wet behind the ears on this?

Mr. Shannacappo: When we put the problem in front of us to decipher, to look at, to tear apart, to try to put it together, how many times have we done that and brought it to the table? It has been mentioned time and time again. The joint task force was supposed to address all those problems. Perhaps that is the case, that we need to create a new ministry to be able to take on this one problem on its own, which will deal with the land issue.

Affaires indiennes et du Nord canadien. Il aura encore un rôle à jouer même s'il est indépendant. Comme vous l'avez dit, nous devons avoir des contacts avec un ministère afin que certaines décisions puissent être prises au nom du gouvernement du Canada.

Notre expérience depuis un certain nombre d'années nous a appris que le ministère des Affaires indiennes et Nord canadien, peu importe le parti au pouvoir, ne répond pas, et n'a jamais répondu, à nos besoins et ce depuis le début. Ce ministère n'a pas été forcément établi pour nous, pour nous aider. Il a été établi pour défendre le gouvernement. C'est la situation difficile à laquelle nous sommes confrontés.

Nous nous empressons quelquefois de dire que nous avons nos propres organismes. Nous devons admettre que nous n'avons pas nos propres organismes. Nous devons les créer et avoir la capacité d'obtenir du financement pour nos institutions, afin de pouvoir discuter de gouvernement à gouvernement, quelque chose que nous faisons bien, mais ce n'est pas vraiment le cas.

Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que peut-être le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a trop de responsabilités, comme celles d'assurer la prestation de programmes et, supposément, lutter pour les peuples autochtones et les défendre, en vertu de la Constitution.

Le moment n'est-il pas venu pour que nous commençons à envisager la création de notre ministère qui ne s'occupera pas de programmes, mais d'une nouvelle initiative? Cela éliminera les problèmes que nous connaissons. Il n'est pas nécessaire que ce ministère soit permanent, mais les Autochtones de toutes les régions du pays lui donneront une mission claire en lui disant : « Voici ce dont nous avons besoin pour régler rapidement ce problème. » L'économie de notre pays en est ralentie.

Nous pourrions apprendre à devenir très convaincants en apprenant à parler entre nous d'une manière que ceux d'en face comprendraient.

Je soulève ce point afin que l'on y réfléchisse. Je ne crois que nous aboutirons à quoique ce soit avec le même ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, quelles que soient les personnes et leur affiliation politique. Ce qui est derrière cette personne politique, le ministre, c'est la bureaucratie. C'est à la bureaucratie que nous avons affaire; et c'est ça le problème.

Je crois que nous devons créer un nouveau ministère et une bureaucratie, car il ne sera pas permanent. Ce pourrait être le seul moyen de faire avancer les choses qui, du moins dans mon cas, traînent depuis 23 ans. Je ne crois pas que la création d'un organisme indépendant soit la solution. Ai-je encore beaucoup à apprendre?

Mr. Shannacappo : Lorsque nous examinons le problème pour le résoudre, l'examiner, le disséquer, l'assembler, combien de fois avons-nous fait cela et l'avons présenté à la table? Il a été maintes fois soulevé. Le groupe de travail mixte était supposé régler tous ces problèmes. C'est peut-être cela la solution, peut-être devons-nous créer un nouveau ministère pour régler ce problème tout seul, pour aborder la question des terres.

Senator Watt: Even if it comes down to the point of dealing with them one at a time. If we are having a problem with specific claims — which is not the only problem we are having, we are having a problem with all claims — we might want to eliminate all those instruments that have been set up by the government over time and create one instrument, not a specific claims or a comprehensive claims instrument. If we are talking government to government, if we are developing government to government relations, why do we need all those instruments that are already in place? They are not helping us today; they will not help us in the future.

The Chairman: Thank you, Senator Watt.

I believe the public are not aware of what specific claims really are: fraud, misappropriation, misuse of our First Nations peoples' lands. This is not strictly a negotiation of trying to establish this, that or the other thing. This is fraudulent action taken on the part of government officials and where governments allowed lands to be used for railways and highways. The public should understand that our First Nations people are only asking for fairness to deal with the injustices that took place in the past with regard to property and, in most cases, land that was allocated to them.

Senator Watt has been here for a long time and he is very knowledgeable on many of these issues, as is the panel.

Chief Chicoose, did you want to add something?

Ms. Chicoose: Yes. As First Nations people, all we want is to be treated as fairly and equally as anyone else. Those are our lands. Those are all the resources we have left. The lands, as you said, were taken without any consideration of us at the time. Those obligations have to be fulfilled. As we sit around the table, I hear it. People must understand and be aware that we want fairness and to be treated equally.

There are so many negative images out there about First Nations people. People are saying how many millions of dollars are coming to the First Nations people. It does not reach us; it does not reach us at the grassroots level. I have heard them talk about housing in CMHC and Indian and Northern Affairs Canada. All of them are given a lot of dollars on our behalf and what do we get at our level? Peanuts.

Symmetry is not an answer to our problems at the First Nations level. They are putting a lot of bands into third parties because there are unpaid rents and their houses are not done right. There must be different solutions. They need the involvement of First Nations leaders and our communities. We know what we have to deal with. We are there every day.

How many of you have ever set a foot on a First Nations reserve to see what is going on there? You did not even know where Pasqua or Rolling River was. It is sad. This is our country. We need something to expedite the process. I know there is a lot of frustration out there amongst Indian people in the territorial lands, et cetera.

Le sénateur Watt : Même si l'on arrive au point où il faut aborder les revendications une à la fois. Si les revendications particulières nous posent problème — ce n'est pas le seul problème que nous avons, toutes les revendications nous posent des problèmes — nous pourrions vouloir éliminer tous ces organismes établis par le gouvernement avec le temps et créer un organisme, pas un organisme de revendications particulières ou de revendications globales. Si nous parlons de gouvernement à gouvernement, si nous développons des relations de gouvernement à gouvernement, pourquoi aurions-nous besoin de tous ces organismes existants? Ils ne nous aident pas aujourd'hui; ils ne nous aideront pas à l'avenir.

Le président : Merci, sénateur Watt.

Je crois que le public ne sait pas ce que sont exactement les revendications particulières : une fraude, un détournement, un mauvais usage des terres des peuples des Premières nations. Il ne s'agit pas strictement de négociations visant à établir ceci, cela ou quelque chose d'autre. Il s'agit d'une manœuvre frauduleuse de fonctionnaires du gouvernement permettant l'utilisation des terres pour des chemins de fer et des autoroutes. Le public devrait comprendre que nos Premières nations ne demandent que justice pour régler les injustices commises dans le passé concernant la propriété et, dans la plupart des cas, les terres qui leur ont été attribuées.

Le sénateur Watt est ici depuis longtemps et connaît très bien, comme le groupe de témoins, beaucoup de ces questions.

Chef Chicoose, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Chicoose : Oui. Les Premières nations veulent seulement être traitées aussi justement et équitablement que tous les autres citoyens. Ces terres nous appartiennent. Ces ressources sont tout ce qui nous reste. Les terres, comme vous l'avez dit, ont été prises sans aucune considération à notre égard à l'époque. Il faut s'acquitter de ces obligations. Je l'entends ici autour de la table. Les gens doivent comprendre et savoir que nous voulons justice et être traités équitablement.

Il y a tellement d'images négatives concernant les peuples autochtones. Les gens disent que des millions de dollars sont versés aux peuples autochtones. Au niveau de la base, nous n'en voyons pas la couleur. Je les ai entendus parler de logements au SCHL et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ils reçoivent tous beaucoup d'argent pour nous et que recevons-nous? Des miettes.

La symétrie n'est pas une solution aux problèmes des Premières nations. Ils écartent beaucoup de bandes en raison de loyers impayés et de logements mal construits. Il faut des solutions différentes. Ils ont besoin de la participation des dirigeants des Premières nations et de nos collectivités. Nous connaissons les problèmes. Nous vivons chaque jour dans ces collectivités.

Combien d'entre vous ont mis les pieds dans une réserve des Premières nations pour voir ce qui s'y passe? Vous ne saviez même pas où se trouvent Pasqua ou Rolling River. C'est triste. Il s'agit de notre pays. Nous avons besoin que quelque chose accélère le processus. Je sais qu'il y a beaucoup de frustration chez les peuples Indiens dans les terres territoriales, et cetera.

We must start trying to work together, and this is a good way of trying to listen to one another and to understand where we are coming from and what we want, and we need to be involved in finding solutions for our problems.

The Chairman: Thank you very much, chief. We certainly do not have all the answers, but I can tell you that, as a committee, we are attempting to better understand. We have travelled; we have been on the land with some people. We have not covered them all by any stretch of the imagination. I will not live long enough to cover them all, even though I have been on this committee for many years. We believe we understand, but we have never walked in your moccasins. Until we do, I do not feel we will fully understand. Hopefully, we understand enough to make a difference and to help your people, and to help Aboriginal peoples in this country.

I know that the committee that I am working with here — and there are six members here tonight with me — I know their commitment and heart is in the right place, and hopefully we will be guided in the right direction and provide the results that you so justly deserve.

With that, I thank you for coming and making your presentation.

The committee adjourned.

Nous devons commencer à essayer de travailler ensemble, et ceci est une bonne chose que d'essayer de s'écouter et comprendre notre situation et ce que nous voulons, et nous devons participer à la recherche des solutions à nos problèmes.

Le président : Merci beaucoup, chef. Nous n'avons certainement pas toutes les réponses, mais je peux vous dire que le comité essaie de mieux comprendre. Nous nous sommes déplacés; nous sommes allés dans les terres rencontrer des gens. Il est évident que nous n'avons pas pu tout voir. Je ne vivrais pas assez longtemps pour les visiter toutes, même en étant membre du comité depuis si longtemps. Nous croyons que nous comprenons, mais nous n'avons jamais été à votre place et jusqu'à ce que nous le soyons, je ne crois pas que nous comprendrons tout à fait. Nous devons espérer comprendre suffisamment pour faire une différence, aider votre peuple et les peuples autochtones du pays.

Je sais que le comité avec lequel je travaille — six membres sont avec moi ce soir —, je sais que leur engagement et leurs cœurs sont à la bonne place, espérons que nous suivrons la bonne voie pour obtenir les résultats que vous méritez.

Sur ce, je vous remercie de votre venue et de vos déclarations.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, October 17, 2006

As an individual:

Wayne Nicholas, Member of Tobique First Nation.

Union of British Columbia Indian Chiefs:

Debbie Abbott, Executive Director, Nlaka'Paumux Nation Tribal Council.

Wednesday, October 18, 2006

Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Auditor General of Canada;

Ronnie Campbell, Assistant Auditor General;

Jerome Berthelette, Principal.

As a Panel:

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Chief Elaine Chicoose, Pasqua First Nation;

Jayme Benson, Director of Specific Claims.

Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

Chief Morris Shannacappo, Chairman;

Ralph Abramson, Director.

TÉMOINS

Le mardi 17 octobre 2006

À titre personnel :

Wayne Nicholas, membre de la Première nation Tobique.

Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique :

Debbie Abbott, directrice générale, Conseil tribal de la nation Nlaka'Paumux.

Le mercredi 18 octobre 2006

Bureau du vérificateur général du Canada :

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;

Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint;

Jerome Berthelette, directeur principal.

En table ronde :

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Chef Elaine Chicoose, Première nation Pasqua;

Jayme Benson, directeur des revendications particulières.

Treaty & Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc. :

Chef Morris Shannacappo, président;

Ralph Abramson, directeur.